



**MESURE DE LA PAUVRETÉ AU MOYEN D'UN
INDICE DE PRIVATION MATÉRIELLE (IDM) :
UN INDICE MIS À JOUR AU CANADA**

Geranda Notten, École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa

Sofia Seer, Banques alimentaires Canada

Michael Mendelson, membre associé de la Maytree Foundation

Richard Matern, Banques alimentaires Canada

Andrew Parkin, Environics Institute

Remerciements

Ce projet a été mené par Banques alimentaires Canada et a reçu un financement de Banques alimentaires Canada, le Centre pour la sécurité alimentaire de Maple Leaf et de Maytree. L'institut Environics pour la recherche par sondage a facilité nos enquêtes et nos analyses. Nous sommes reconnaissants des commentaires que nous avons reçus de la part des membres du comité consultatif tout au long du projet : Mike Creek (Working for Change), Ginger Gosnell-Myers (boursière, Université Simon Fraser, Morris J. Wosk Centre for Dialogue), Andrew Heisz (Statistique Canada), Julie Kaplan (Statistique Canada), et Merryn Maynard (le Centre pour la sécurité alimentaire de Maple Leaf).



Résumé

La situation de chaque ménage peut différer considérablement en raison de facteurs comme l'endettement et les actifs, l'incapacité, l'existence d'un soutien familial, les conditions de logement, entre autres variables. Une mesure de la pauvreté fondée sur le revenu, la mesure du panier de consommation (MPC) du Canada par exemple, ne peut pas tenir compte de ces multiples circonstances, même si celle-ci est ajustée en fonction de certains facteurs comme le coût de la vie locale et le prix des loyers. Une mesure de la pauvreté fondée sur le revenu ne peut évaluer qu'un nombre limité de *facteurs* dans le niveau de vie d'un ménage. Par conséquent, une mesure de la pauvreté fondée sur le revenu ne pourrait pas refléter adéquatement le niveau de vie réel de nombreux ménages et, de ce fait, ne pas permettre d'évaluer avec précision l'ampleur de la pauvreté au Canada.

En revanche, l'indice de privation matérielle (IDM) évalue le niveau de vie d'un ménage en déterminant si celui-ci possède et peut s'offrir les biens, les services et les activités qu'un ménage ayant un niveau de vie minimal acceptable au Canada est censé être en mesure de s'offrir. Un IDM est une évaluation des *résultats* et peut constituer un complément utile pour mesurer l'ampleur de la pauvreté fondée sur le revenu. Dans cette étude, un IDM est élaboré en s'inspirant des meilleures pratiques de recherches internationales, témoignant de décennies de mise en œuvre d'IDM en Europe et dans d'autres pays. Cet IDM nous permet ensuite d'évaluer la pauvreté à l'échelle du Canada.

Les données utilisées dans cette étude sont fondées sur une enquête de 2023 dont les questions portaient sur une série de situations factuelles, comme celle de savoir si le ménage d'un répondant peut se permettre de manger de la viande, du poulet, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours. L'IDM reflète le pourcentage de répondants qui ne peuvent pas se permettre au moins une quantité minimale d'items. Cette étude établit un seuil composé de deux items à partir d'une comparaison entre la privation et d'autres variables associées à un niveau de vie sous le seuil de la pauvreté.

La conclusion de cette étude établit qu'environ un Canadien sur quatre âgé de 18 ans et plus doit se priver de deux items ou plus que la plupart des gens considèrent comme nécessaires en vue d'atteindre un niveau de vie acceptable (c.-à-d. supérieur au seuil de pauvreté) au Canada. Voici certains facteurs corrélés à la pauvreté, mesurée en tant que privation matérielle : des difficultés à payer son logement ou une dette, une moins longue occupation du logement, le jeune âge, un état de santé plus précaire et un bien-être général moindre, un niveau de stress plus élevé, le rôle de dispensateur de soins et une expérience récente de chômage et/ou d'emploi plus précaire. De plus, les taux de privation matérielle sont plus élevés pour les répondants plus pessimistes à l'égard de l'avenir et de leur propre capacité d'agir, et ceux qui font moins confiance aux autres.

Mots clés : Pauvreté, privation matérielle, insécurité alimentaire, difficultés économiques, faible revenu



Table des matières

Liste des tableaux.....	5
Liste des graphiques.....	6
Liste des abréviations.....	7
1. Introduction	8
2. Mesurer la pauvreté en mesurant la privation.....	11
3. Collecte de données.....	13
3.1 Enquête de la phase un.....	13
3.2 Groupes de discussion et entrevues	17
3.3 Enquête de la phase deux	18
3.3.1 Privation matérielle :	20
3.3.2 Insécurité alimentaire (module de six items)	22
3.3.3 Revenus avant impôts	25
3.3.4 Difficultés économiques	28
3.3.5 Revenu adéquat	30
4. Élaboration de l'indice de privation.....	32
4.1 Pertinence.....	32
4.2 Validité.....	36
4.3 Fiabilité	38
4.4 Additivité	41
4.5 Résumé des tests scientifiques.....	44
5. Déterminer un seuil approprié	47
5.1 Méthodologie 1 : Seuil optimal déterminé par la méthode optimale de Bristol (MOB).....	48
5.2 Méthodologie 2 : Seuil optimal en minimisant les erreurs de mesure probables	51
5.3 Résumé de l'analyse des seuils.....	58
6. Privation matérielle au Canada	61
6.1 Facteurs de risque géographiques, sociodémographiques et économiques.....	62
6.2 Lien entre la privation matérielle et d'autres indicateurs de bien-être matériel.....	66
6.2.1 Revenus et finances.....	66
6.2.2 Insécurité alimentaire	70
6.2.3 Difficultés économiques.....	72
6.3 Les effets de la privation matérielle sur la situation des répondants.....	74
6.3.1 Logement	74
6.3.2 Santé.....	78



6.3.3 Statut de l'activité, caractéristiques de l'emploi et prestation de soins.....	81
6.4 Lien entre la privation matérielle et les perceptions et attitudes des répondants	82
7. Conclusion.....	87
7.1 Constats de recherche	87
7.2 Limites.....	91
7.3 Incidence politique et recommandations	92
8. Références (en anglais seulement pour la plupart).....	95

Liste des tableaux

Tableau 1. Caractéristiques des répondants (%)	15
Tableau 2. Items de privation des ménages dans les enquêtes de la phase un et de la phase deux	19
Tableau 3. Items de privation matérielle dans l'enquête de la phase deux et taux d'incidence	20
Tableau 4. Incidence et nombre total cumulatif d'items de privation.....	21
Tableau 5. Questions sur l'insécurité alimentaire (module à six items) et incidence de l'insécurité alimentaire.....	23
Tableau 6. Incidence globale de l'insécurité alimentaire et nombre total cumulatif d'items liés à l'insécurité alimentaire	24
Tableau 7. Incidence du nombre total d'items liés à la privation en fonction de l'incidence du nombre total d'items liés à l'insécurité alimentaire (% des répondants)	25
Tableau 8. Variables binaires et taux d'incidence	25
Tableau 9. Nombre d'items de privation par quintile	28
Tableau 10. Questions concernant les difficultés économiques et incidence.....	29
Tableau 11. Incidence du nombre total d'items de privation selon l'incidence du nombre total d'indicateurs de difficultés économiques (% des répondants).....	30
Tableau 12. Revenu inadéquat et incidence.....	31
Tableau 13. Incidence du nombre total d'items de privation selon l'incidence du revenu adéquat (% des répondants).....	31
Tableau 14. Répondants évaluant les items comme « absolument nécessaires » ou « nécessaires » (%) dans l'enquête de la phase un	34
Tableau 15. Régressions logistiques binaires entre les items de privation et trois variables de validation	37
Tableau 16. L'indice alpha de Cronbach	39
Tableau 17. Tests liés aux items de privation : Résumé	42
Tableau 18. Corrélations entre les items de privation.....	45
Tableau 19. Résultats de la méthode optimale de Bristol, diverses spécifications du modèle.....	50
Tableau 20. Erreurs de mesure probables en utilisant l'insécurité alimentaire comme renseignement supplémentaire.....	52
Tableau 21. Index à 11 items : Variations marginales des faux positifs probables et des faux négatifs probables	55



Tableau 22. Index à 14 items : Variations modérées des faux positifs probables et des faux négatifs probables	57
Tableau 23. Aperçu des résultats des autres méthodes visant à déterminer un seuil optimal	59
Tableau 24. Effet de l'exclusion d'un item de privation sur l'incidence de la privation matérielle.....	60
Tableau 25. Privation matérielle en fonction des caractéristiques géographiques et sociodémographiques.....	64
Tableau 26. Lien entre la privation matérielle et les revenus et finances.....	67
Tableau 27. Lien entre la privation matérielle et l'insécurité alimentaire	70
Tableau 28. La privation matérielle liée aux difficultés économiques	73
Tableau 29. Lien entre la privation matérielle et le logement	77
Tableau 30. Lien entre privation matérielle et santé	79
Tableau 31. Lien entre la privation matérielle et l'emploi	82
Tableau 32. Lien entre la privation matérielle et les perceptions et comportements	83
Tableau 33. Lien entre la privation matérielle et la confiance	84

Liste des graphiques

Graphique 1. Revenu médian du ménage par niveau de privation.....	27
Graphique 2. Courbes des caractéristiques des items, classées de gravité faible à élevée.	41
Graphique 3. Privation matérielle considérable à différents seuils, (%).	47
Graphique 4. Index à 11 items : Privation matérielle et insécurité alimentaire, composition dans les groupes d'erreur, variation dans les groupes d'erreur, par seuil de privation.	54
Graphique 5. Privation matérielle et revenu faible (MFR-AI), chevauchement (%).	69
Graphique 6. Privation matérielle et insécurité alimentaire, chevauchement (%)	71
Graphique 7. Privation matérielle et difficultés économiques, chevauchement (%).	74
Graphique 8. Recoupement entre la privation matérielle, la pauvreté fondée sur le revenu et l'insécurité alimentaire.	89
Graphique 9. L'expérience d'une ou de plusieurs formes de pauvreté matérielle (%).	90



Liste des abréviations

CCI	Courbes caractéristique d'un item
ECR	Enquête canadienne sur le revenu
ESCC	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
IDM	Indice de privation matérielle
MFR	Mesure de faible revenu
MOB	Méthode optimale de Bristol
MPC	Mesure du panier de consommation
TRI	Théorie de réponse aux items
USDA	United States Department of Agriculture



1. Introduction

Le présent rapport fait état d'une évaluation de l'ampleur actuelle de la pauvreté au Canada mesurée par un indice de privation matérielle (IDM). Un IDM mesure le niveau de vie d'un ménage en fonction des biens qu'il possède, des services auquel il a accès et des activités auxquelles il participe.

La plupart des évaluations de la pauvreté sont fondées sur l'établissement d'un seuil de revenu en deçà duquel on considère qu'un ménage vit dans la pauvreté, mais le revenu est un *facteur* indicateur du niveau de vie d'un ménage, ce qui diffère de l'ensemble du niveau de vie. De nombreuses données peuvent entrer en ligne de compte pour catégoriser les ménages au-delà de leur revenu déclaré, et les besoins de chacun peuvent varier considérablement également. Un ménage peut atteindre un niveau de vie *plus élevé* que ne l'indique son revenu déclaré si, par exemple, il est en mesure d'accéder à des ressources financières ou en nature de la part de sa famille ou s'il a des actifs, d'autres revenus non déclarés ou accès à des biens et services subventionnés qui lui permettent de réduire ses dépenses personnelles. À l'inverse, le niveau de vie d'un ménage peut être *inférieur* à celui indiqué pour le ménage « moyen » ayant un revenu similaire si, par exemple, il a des dépenses plus élevées en raison d'une dette, ou des dépenses supplémentaires en raison d'une invalidité, de besoins liés à la santé, à un dispensateur de soins ou des coûts de logement supérieurs à la moyenne. Des dizaines de facteurs peuvent avoir une incidence positive ou négative sur le niveau de vie d'un ménage au-delà de son revenu déclaré.

Bon nombre de ces facteurs et de leurs répercussions ont été abordés dans la littérature scientifique traitant de la pauvreté. Par exemple, Brandolini et coll. (2010) et Rothwell et Robson (2018) abordent l'épargne et l'accès au crédit; Paulus et coll. (2010) et Hajizadeh et Edmonds (2019) abordent quant à eux l'accès aux ressources non monétaires, comme les biens et services subventionnés; Kalil et Ryan (2010) recensent pour leur part les systèmes sociaux susceptibles de compléter les revenus ou de réduire les dépenses. En ce qui concerne les facteurs qui augmentent la probabilité de pauvreté pour un niveau de revenu donné, She et Livermore (2007) font remarquer que la maladie chronique ou l'invalidité requièrent souvent des dépenses plus élevées, et Pressman et Scott (2009) précisent que le remboursement d'une dette réduit le revenu disponible d'un ménage. De plus, une partie des revenus d'emploi peuvent être consacrés à des dépenses importantes qui ne sont pas forcément entièrement attribuables à une mesure de la pauvreté fondée sur le revenu, comme la garde d'enfants et le transport (Allen et Farber, 2019; Beaujot et coll., 2013).

Une autre solution que l'utilisation d'une mesure de la pauvreté fondée sur le revenu consiste à examiner les *résultats* plutôt que les intrants, c'est-à-dire les biens qu'un ménage possède, les services auxquels il a accès ou les activités auxquelles il participe. Voilà ce que permet un IDM. La privation matérielle peut refléter les circonstances particulières et très diverses des ménages (Notten et Kaplan, 2021). Toutefois, les mesures de la pauvreté fondées sur le revenu ne peuvent rendre compte que d'une partie des différences entre les ménages (Corak, 2018; Conseil sur le vieillissement d'Ottawa, 2018).

Un indicateur de la pauvreté fondé sur le revenu ne peut refléter la situation particulière d'un ménage que si les renseignements recueillis prennent en compte la situation particulière dans laquelle les besoins ou les ressources de ce ménage diffèrent de ceux du ménage moyen, avant



d'être intégrés à l'évaluation du niveau de vie du ménage. Compte tenu des limitations pratiques et de la multitude de différences considérables entre les ménages, seules quelques-unes des caractéristiques les plus importantes peuvent être prises en compte, comme être locataire ou propriétaire de son logement, tandis que d'autres variables, comme l'endettement et l'aide non financière de la famille, sont ignorées. De plus, le principe de base d'une mesure de la pauvreté fondée sur le revenu est une estimation exacte du revenu réel des ménages, mais il est bien établi que le revenu des ménages est souvent sous-estimé parce qu'il arrive que les ménages ne répondent pas aux questions concernant certains items ou qu'ils sous-déclarent leur revenu (Brzozowski et Crossley, 2011).

Toutefois, les indicateurs de la pauvreté fondés sur les résultats sont eux aussi loin d'être parfaits. La mesure de la pauvreté fondée sur les résultats nécessite la tenue d'enquêtes, et l'exactitude de ces dernières dépend de nombreux facteurs, notamment des taux de réponse. Par exemple, des considérations psychologiques et sociales comme le sentiment de honte peuvent conduire à une sous-déclaration systémique de la privation (Breunig et McKibbin, 2011; Guio, 2009). L'approche idéale pourrait donc consister à utiliser un IDM en concomitance avec des mesures fondées sur le revenu afin de faire fonctionner les deux méthodologies de manière complémentaire et ainsi de mieux comprendre et mesurer la pauvreté.

Dans le présent rapport, on élabore un IDM fondé sur les pratiques exemplaires établies dans un grand nombre de recherches internationales. Les données de cette étude, qui proviennent de deux enquêtes en ligne (les enquêtes de la phase un et de la phase deux), d'entrevues et de groupes de discussion, ont été recueillies entre octobre 2022 et mai 2023. L'enquête de la phase un, menée en octobre 2022, invitait les répondants à définir les items qui seraient des indicateurs d'un niveau de vie acceptable au Canada. Leurs réponses ont fourni les données nécessaires pour dresser une liste des items de privation nécessaires à l'enquête de la phase deux. L'enquête de la phase deux, menée en avril et en mai 2023, a permis d'obtenir une estimation de l'ampleur de la privation matérielle au Canada; les répondants devaient se prononcer à propos des items de la liste qu'ils ne possédaient pas ou ne faisaient pas faute de pouvoir se le permettre (par opposition à un choix personnel de ne pas les acquérir ou de ne pas le faire).

La phase deux de l'enquête coïncidait avec la période qui suivait la pandémie et l'incidence de l'inflation sur le pouvoir d'achat des Canadiens. Les deux enquêtes ont été effectuées en ligne et pondérées en fonction du recensement de 2021, qui fournissait les meilleures données démographiques disponibles. Toutefois, la croissance rapide de la population canadienne au cours des dernières années peut signifier que la pondération ne reflète pas fidèlement la population réelle au moment de l'enquête. De plus, comme les données ont été recueillies en ligne, l'échantillon peut être biaisé au profit de répondants qui se branchent sur l'internet plus facilement ou qui maîtrisent le français ou l'anglais.

Notre étude se distingue à plusieurs titres :

- Elle indique la liste des items de privation à inclure dans l'indice de manière empirique, en demandant l'avis des Canadiens dans le cadre de l'enquête de la phase un.
- L'enquête de la phase deux comprend des renseignements sur d'autres indicateurs connus relatifs au niveau de vie : le revenu (avant impôts), l'insécurité alimentaire (échelle à six items), les difficultés économiques et le revenu adéquat perçu. Nous



avons été en mesure d'utiliser ces renseignements pour élaborer une échelle crédible de privation matérielle et effectuer une analyse de la relation entre la privation matérielle et d'autres indicateurs du niveau de vie.

- Cette étude offre pour la première fois un aperçu du lien entre la privation matérielle et le logement, la santé et le bien-être général, les soins et l'emploi d'une part, et les perceptions et réactions à l'égard de sa vie et de la confiance envers les autres à l'échelle du Canada d'autre part.

Les résultats de l'enquête de la phase deux ont démontré qu'un répondant sur quatre ne pouvait pas se permettre deux items ou plus qui, selon la plupart des Canadiens, reflètent un niveau de vie acceptable au Canada. Cela indique un niveau de privation matérielle beaucoup plus élevé que celui révélé par des recherches similaires fondées sur des données de 2013 (Notten et Kaplan, 2021). Il est également considérablement plus élevé que le taux de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC), la mesure officielle de la pauvreté fondée sur le revenu au Canada, selon laquelle le taux de pauvreté était de 7,4 % en 2021.¹ L'enquête de la phase deux a également démontré que la pauvreté, mesurée en tant que privation matérielle, est associée à la situation particulière d'une personne, notamment : la difficulté à payer son logement ou une dette, le fait de vivre au même endroit pendant une période plus courte, le jeune âge, un état de santé plus précaire, un bien-être général moindre, un niveau de stress plus élevé, le rôle de dispensateur de soins et une expérience récente de chômage et/ou d'emploi plus précaire. Elle a en outre illustré que les répondants qui affichent des taux de privation matérielle plus élevés étaient plus pessimistes à l'égard de l'avenir et de leur capacité d'agir et qu'ils faisaient moins confiance aux autres.

Dans cette étude, nous examinons tout d'abord la documentation sur la mesure de la privation matérielle et de la pauvreté (section 2), avant d'aborder le processus de collecte des données et de transmettre des statistiques descriptives (section 3). À la section 4, nous présentons les critères que devrait comporter une échelle de privation matérielle et nous rendons compte des résultats en fonction des critères de notre échelle. Cette analyse permet d'obtenir une échelle composée de 11 items de privation. À la section 5, nous examinons les deux méthodes empiriques utilisées afin de déterminer le seuil optimal qui distingue la population catégorisée comme étant en situation de privation de celle qui ne l'est pas. Cette analyse nous a servi à choisir un seuil de privation en fonction de deux items. À la section 6, l'IDM que nous avons élaboré nous permet de présenter des estimations du niveau de privation matérielle au Canada, ses corrélations, d'éventuels chevauchements avec d'autres mesures du bien-être matériel, ainsi que son rapport avec la situation des répondants, leurs comportements et perceptions. À la section 7, nous présentons nos conclusions.

¹ Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01. Tableaux 11-10-0135-01. Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.

https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request_locale=fr. Consulté le 30 novembre 2023.



2. Mesurer la pauvreté en mesurant la privation

On recourt à des mesures de la pauvreté fondées sur le revenu presque systématiquement en vue d'établir des statistiques sur la pauvreté en Amérique du Nord, mais ce n'est pas une pratique courante ailleurs dans le monde. Dans une grande partie de l'Europe notamment, on se sert d'un indice de privation matérielle (IDM) pour mesurer la pauvreté en parallèle du revenu. Des recherches approfondies menées dans plusieurs pays au cours des dernières décennies ont démontré une association limitée entre le revenu comme mesure de la pauvreté et les indicateurs de la pauvreté fondés sur les résultats, comme la privation matérielle. La plupart de ces recherches ont mené à la conclusion qu'il est préférable de recourir aux deux types de mesures afin de comprendre la pauvreté de la manière la plus précise possible (Alkire et coll., 2015; Bossert et coll., 2013; Fusco et coll., 2011; Nolan et Whelan, 2010; Notten et Kaplan, 2021; Saunders et Brown, 2020).

La mesure de faible revenu (MFR) est une mesure de la pauvreté fondée sur le revenu qui désigne arbitrairement comme seuil de la pauvreté 50 % du revenu médian après impôt, rajusté en fonction de la taille du ménage. Étant donné qu'elle est plus facile à déterminer, la MFR est souvent utilisée pour comparer les données sur la pauvreté à l'échelle internationale. Elle présente toutefois de nombreuses lacunes évidentes, notamment la question de savoir si un revenu supérieur au revenu médian permet nécessairement, ou même en général, à un ménage d'avoir un niveau de vie supérieur au seuil de la pauvreté. La question de savoir si un revenu inférieur à 50 % du revenu médian implique nécessairement un niveau de vie sous le seuil de pauvreté est tout aussi pertinente. Il n'y a aucune raison de supposer que la réponse à ces deux questions soit positive pour tous les ménages, ou même pour la plupart d'entre eux. Même à des fins de comparaisons à l'international, la MFR ne tient pas compte, par exemple, des différences entre les services gouvernementaux de chaque pays comme les soins de santé et l'éducation.

Au Canada, la mesure du panier de consommation (MPC) est une mesure de la pauvreté moins arbitraire fondée sur le revenu qui a été adoptée comme seuil de pauvreté officiel par les gouvernements fédéral et provinciaux. La MPC correspond à un montant de revenu égal au coût d'achat des biens, des services et des activités jugés nécessaires pour un niveau de vie modeste mais acceptable d'un ménage de référence. Au-delà de la taille du ménage, la MPC prend en compte un nombre limité de variables comme le fait d'être locataire ou propriétaire de son logement (avec ou sans hypothèque), le coût de la vie dans la communauté, les coûts de loyer du marché, etc. Le fait de juger quels biens, services et activités constituent un niveau de vie acceptable est une question normative que Statistique Canada prend en compte après une large consultation des intervenants (Djidjel et coll., 2020).

Une mesure de privation matérielle de la pauvreté nécessite également de faire appel à un jugement normatif. Plusieurs biens, services et activités doivent être considérés comme des indicateurs d'un niveau de vie acceptable pour la plupart des Canadiens. Ces items ne correspondent pas à des besoins vitaux, mais sont plutôt des items qui distingueraient les ménages dont le niveau de vie est sous le seuil de la pauvreté de ceux dont le niveau de vie est acceptable. Par exemple, une personne survivra même si elle n'a pas les moyens de s'acheter de la nourriture en quantité suffisante quelques fois par mois; en revanche, une personne qui n'a pas les moyens de suffisamment se nourrir pendant une longue période souffrira de malnutrition.



Si par « nécessité de base », nous entendons une question de « vie ou de mort », l'incapacité d'acheter de la nourriture en quantité suffisante quelques fois par mois n'impliquerait pas la privation d'« items de première nécessité », puisque la personne est en mesure de vivre malgré ce niveau de privation. Cela ne doit en aucun cas amoindrir l'importance de cette situation. Le fait est que lorsqu'on les juge nécessaires pour mener une vie décente, on ne peut pas se servir d'« items de première nécessité » comme mesure d'un niveau de vie acceptable dans un pays aussi riche que le Canada. Le fait de ne pas avoir les moyens de se nourrir quelques fois par mois est un indicateur d'un niveau de vie sous le seuil de la pauvreté au Canada, même s'il ne s'agit pas d'une question de vie ou de mort. Par conséquent, un indice de privation ne doit pas être constitué d'items que l'on considère comme des *produits de première nécessité*. On devrait plutôt prendre en compte les items nécessaires à un *niveau de vie acceptable* au Canada.

Lors de l'établissement d'un IDM, l'objectif est d'identifier un certain nombre d'items observables qui, ensemble, constituent un moyen de mesurer la privation qui reflète le niveau de vie global au Canada (Berthoud et Bryan, 2011; Heisz et Langevin, 2009). Comme nous l'avons mentionné, dans notre recherche, la sélection des items était fondée sur les réponses à l'enquête de la phase un dans laquelle les répondants évaluaient une liste plus longue d'items relatifs à leur nécessité d'avoir un niveau de vie acceptable. Il est important de préciser un seuil de privation pour une mesure de privation matérielle de la pauvreté, c'est-à-dire un certain nombre d'items qu'un ménage n'a pas ou auxquels il n'a pas accès, et en deçà duquel il sera considéré comme vivant dans la pauvreté (Alkire et Foster, 2011; Guio et coll., 2016). Nous avons eu recours à plusieurs techniques pour établir le nombre et le type d'items ainsi que le seuil; nous les abordons en détail dans le présent document. (Veuillez noter que même si la terminologie standard est « privation matérielle », le terme « matériel » est utilisé dans son sens le plus large : l'indice de privation comprend les biens, les services et les activités.)



3. Collecte de données

Nous avons recueilli les données quantitatives de cette étude à partir de deux enquêtes, appelées enquêtes de la phase un et de la phase deux, menées en ligne.

Lors de la phase un de l'enquête, nous avons sondé les Canadiens sur 19 biens et services dont ils s'attendraient à profiter dans un ménage ayant un niveau de vie décent au Canada. Cela nous a permis d'identifier les items que la plupart des Canadiens jugent qu'un ménage ayant un niveau de vie acceptable devrait posséder, être en mesure d'avoir ou de pratiquer. Nous avons ensuite mené plusieurs groupes de discussion et entrevues avec les répondants, ce qui nous a permis de mieux comprendre le raisonnement qui sous-tend les réponses à l'enquête. Nous avons utilisé ces renseignements quantitatifs et qualitatifs afin de réduire la liste à 14 items et d'améliorer la formulation employée.

Dans le cadre de la phase deux de l'enquête, nous avons demandé aux répondants à quels items de la liste modifiée ils avaient accès ou auxquels ils avaient participé. Pour tous les items auxquels ils n'avaient pas accès ni participé, nous leur avons demandé si c'était faute de moyens de pouvoir le faire (plutôt que par préférence personnelle).

Tout au long du processus d'élaboration de l'enquête et de l'analyse des données, nous avons consulté le comité consultatif du projet à plusieurs reprises. Ce comité était composé de personnes possédant une expertise variée dans des domaines comme la politique sociale, les statistiques nationales sur le bien-être, l'insécurité alimentaire, les politiques sur les questions autochtones et l'expérience vécue. Voici la liste des membres du comité, classés par ordre alphabétique avec la mention de leur affiliation professionnelle : Mike Creek (Working for Change), Ginger Gosnell-Myers (boursière, Université Simon Fraser, Morris J. Wosk Centre for Dialogue), Andrew Heisz (Statistique Canada), Julie Kaplan (Statistique Canada), Garima Talwar Kapoor (Maytree Foundation) et Merryn Maynard (Centre d'action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire).

3.1 Enquête de la phase un

L'enquête de la phase un a été menée en ligne par Elemental DCI entre le 22 et le 31 octobre 2022 et comptait 2 000 répondants.² L'échantillon se voulait largement représentatif de la population canadienne âgée de 18 ans et plus en termes d'âge et de sexe.³ De plus, l'instauration de quotas régionaux permettait de suréchantillonner les plus petites provinces. Tous les calculs impliquaient l'utilisation d'un échantillon pondéré qui faisait correspondre les personnes sondées à la population du recensement de 2021 au Canada en fonction de l'âge, du sexe, de la province et du niveau de scolarité. (Voir les questions de l'enquête de la phase un à l'annexe A)⁴

² Elemental DCI recourt au panel canadien de Dynata. Les participants au panel gagnent des points en effectuant des enquêtes, et ils peuvent ensuite échanger leurs points pour obtenir de l'argent ou des prix. Les répondants à nos enquêtes ont tous reçu la même rétribution.

³ Les deux enquêtes commençaient par une série de questions de sélection (âge, sexe, province, etc.), et il y avait un quota maximal pour chaque caractéristique. Une fois qu'un quota était atteint, l'enquête prenait fin pour un répondant qui avait indiqué présenter cette caractéristique.

⁴ L'annexe A et les autres annexes mentionnées dans le présent rapport sont disponibles en ligne dans un document distinct.



L'enquête de la phase un était structurée autour d'une liste de 19 items qui concernent les ménages.⁵ Nous avons constitué cette liste après avoir consulté des enquêtes antérieures sur la privation matérielle au Canada et dans des pays ayant des niveaux de vie comparables;⁶ nous avons également effectué des recherches à l'aide de microdonnées canadiennes pour la recherche sur la privation matérielle (Notten, 2015; Notten et Kaplan, 2021; Notten et coll., 2017). Nous avons ajouté le 19^e item suivant : « la possibilité de participer à des événements spéciaux qui sont importants pour les gens de leur propre groupe ethnique, culturel ou religieux, plusieurs fois par année » à la suite de la première consultation de notre comité consultatif. Nous avons ajouté cet item parce que la participation à de tels événements revêt une grande importance pour certains groupes (p. ex., les Autochtones, les nouveaux immigrants) et que des obstacles financiers ou d'une autre nature peuvent les priver d'y participer.

Notre objectif était d'utiliser les résultats de l'enquête de la phase un et les échanges des groupes de discussion et des entrevues subséquentes pour sélectionner entre 10 et 15 items de privation des ménages en vue de l'enquête de la phase deux. La méthodologie que nous avons utilisée pour établir un indice de privation requiert un éventail, mais pas une liste complète, d'items qui sont des indicateurs d'un niveau de vie décent (Guio et coll., 2016; voir aussi la section 4).

Lors de la première phase de l'enquête, on a posé aux répondants la question suivante sur chacun des 19 items :

Pour qu'une personne bénéficie d'un niveau de vie décent au Canada, de quels items de la liste suivante doit-elle disposer selon vous? Veuillez indiquer l'importance que vous accordez à chaque item :

- *Absolument nécessaire, personne ne devrait avoir à s'en passer*
- *Nécessaire*
- *Souhaitable, mais non nécessaire*
- *Pas nécessaire du tout*
- *Ne peut pas se prononcer*

En plus des 19 items, l'enquête comprenait des questions sur les données sociodémographiques, l'insécurité alimentaire, les difficultés économiques (y compris le recours à des organismes de bienfaisance pour obtenir de l'aide), l'incapacité et le bien-être général. Ces questions nous ont permis d'évaluer la représentativité de notre échantillon par rapport aux échantillons utilisés dans d'autres enquêtes menées par l'Environics Institute et Banques alimentaires Canada. Cela nous a également permis d'évaluer s'il y avait des différences systématiques dans les réponses aux items de privation selon les caractéristiques du répondant. Le tableau 1 contient certaines caractéristiques des répondants de l'échantillon.

⁵ La liste comprenait également six items supplémentaires de privation propres aux enfants. Les items propres aux enfants seront analysés dans un document distinct axé sur la privation vécue par les enfants.

⁶ Nous tenons à remercier Dave Gordon (Université de Bristol) de nous avoir transmis ses deux listes de questions relatives aux items de privation des ménages et des enfants utilisées dans de nombreuses enquêtes menées dans plusieurs régions du monde.



Tableau 1. Caractéristiques des répondants (%)

	Caractéristiques	Enquête de la phase un (%)	Enquête de la phase deux (%)	Cibles de pondération du recensement de 2021 (%)
Région (0-A3)	Atlantique	7	7	6,5
	Québec	23	23	23,1
	Ontario	38	38	38,6
	Manitoba et Saskatchewan	7	7	6,7
	Alberta	11	11	11,6
	Colombie-Britannique	14	14	13,6
Âge (0-A2)	18 à 29	15	16	18,2
	30 à 44	31	30	25,0
	45 à 59	23	26	24,6
	60 ans et +	31	29	32,2
Sexe (0-A1)	Homme	49	48	48,8
	Femme	51	51	51,2
Scolarité (4-D2)	Métiers, études postsecondaires, secondaires, ou moins	47	48	48,3
	Collège	23	23	23,2
	Université	30	29	28,6
Type de ménage (0-A7 et 4-D12)	Couples avec enfant(s)	30	27	28,5
	Couples sans enfant	37	39	28,8
	Familles monoparentales	11	8	9,8
	Adultes vivant seuls, sans enfant	22	27	33,0
Identité raciale (4-D5)	Blanche	82	73	70,2
	Groupes racisés	19	27	25,5
Autochtone (0-A4a)	Oui	5	5	4,4
Logement actuel (4-D11)	Appartient à un membre du ménage	68	71	71,8
	Location	32	29	28,2
	1 ^{re} génération	17	29	29,8



	Caractéristiques	Enquête de la phase un (%)	Enquête de la phase deux (%)	Cibles de pondération du recensement de 2021 (%)
Présence au Canada (4-D3)	2 ^e génération	18	15	14,8
	3 ^e génération et plus	65	55	55,3
Invalidité (4-D6)	Limites systématiques/fréquentes	14	12	S.O.
	Limites occasionnelles	22	24	
	Non	65	64	
Indice de bien-être⁷ (1-5)	Pointage de 3 ou moins	9	7	S.O.
	Supérieur à 3 jusqu'à 6	28	40	
	Juste au-dessus de 6 à 8	41	34	
	Plus de 8	23	20	
Revenu du ménage (4-D8)	Moins de 30 k\$	18	17	S.O.
	30 à 60 k\$	26	25	
	60 à 100 k\$	29	32	
	100 k\$ plus	27	27	
Revenu adéquat (4-D10)	Suffisant	34	36	S.O.
	Tout juste suffisant	37	38	
	Serré/difficile	29	27	
Statut d'emploi (4-D1)	En emploi	60	61	S.O.
	Sans emploi	3	5	
	Hors population active	39	35	

Source : Enquête de la phase un (N=2 000), enquête de la phase deux (N=4 625) et recensement de 2021.

Remarque : Les réponses « *Ne peut pas se prononcer* » ont été codées comme étant manquantes. Le pourcentage de valeurs manquantes qui varie selon la variable est inférieur à 5 % pour la plupart des variables, avec des pourcentages plus élevés pour l'identité raciale (enquête de la phase deux : 12,5 %), type de ménage (enquête de la phase un : 10 %), revenu du ménage (enquête de la phase deux : 7 %). En raison de l'arrondissement des résultats, la somme des catégories est susceptible de ne pas totaliser exactement 100. Les cellules grises indiquent quelles caractéristiques de la population du recensement de 2021 sont ciblées pour l'élaboration de la pondération de l'enquête. Les résultats de l'enquête sont pondérés. Les codes entre parenthèses sous les caractéristiques des répondants renvoient à la section et aux questions de l'enquête de la phase un (voir l'annexe A). On désigne par enfants les membres de la famille âgés de moins de 19 ans.

⁷ L'indice de bien-être est fondé sur le pointage moyen des répondants concernant sept items de bien-être énumérés à la question 5 de l'enquête de la phase un (sur une échelle de 0 à 10).



3.2 Groupes de discussion et entrevues

À la suite d'une analyse préliminaire de l'enquête de la phase un, nous avons communiqué avec 30 répondants de cette enquête pour les inviter à participer à des groupes de discussion et à des entrevues. Ces derniers représentaient un sous-échantillon de répondants ayant donné leur accord pour participer à un groupe de discussion ou à une entrevue de suivi; ils avaient aussi répondu « oui » à la question 13 de l'enquête de la phase un, une indication qu'ils étaient à risque de vivre de l'insécurité alimentaire.⁸

Nous avons divisé ce groupe entre ceux qui avaient répondu « souvent » ou « parfois » à la question 14B de l'enquête de la phase un et ceux qui avaient donné une autre réponse. L'objectif était d'inclure à la fois les participants susceptibles de se tourner vers un organisme de bienfaisance (comme une banque alimentaire ou une friperie) parce qu'ils manquaient d'argent et ceux qui n'en manquaient pas, pour voir si leur expérience de la privation matérielle différait. Cinq répondants seulement appartenaient à cette dernière catégorie, et ils ont été interviewés individuellement.

Parmi les trente participants du sous-échantillon, onze ont participé à deux groupes de discussion le 9 février 2023 (un groupe de discussion était de huit participants et l'autre, de trois), et quatre ont participé à des entrevues qui ont eu lieu les 13 et 14 février 2023. Sept de ces participants étaient des femmes et huit étaient des hommes.⁹ Les répondants ont reçu 100 \$ chacun à titre de rémunération pour leur participation aux groupes de discussion ou aux entrevues.

L'objectif des groupes de discussion et des entrevues était le suivant : mieux comprendre le raisonnement derrière les réponses transmises dans l'enquête, déterminer si certains items étaient considérés comme étant plus nécessaires que d'autres et si les questions de l'enquête pouvaient être mieux formulées. Nous souhaitons tout particulièrement comprendre le raisonnement des personnes qui avaient probablement vécu l'expérience d'avoir à faire des choix difficiles en raison de ressources financières insuffisantes. Cela s'explique par le fait que les tableaux croisés relatifs au pourcentage de répondants à l'enquête de la phase un qui ont régulièrement qualifié un item de « nécessaire » ou d'« absolument nécessaire » ont montré que les répondants présentant des caractéristiques de risque élevé de pauvreté étaient plus susceptibles de donner ces réponses, ce qui suggère une différence d'opinions par rapport à l'opinion moyenne de l'échantillon. Les commentaires recueillis lors des échanges des groupes de discussion et des entrevues confirment cette observation.

L'annexe B comporte les questions ouvertes et des pistes de réflexion utilisées dans les groupes de discussion et les entrevues, ainsi que des notes de synthèse de nature qualitative. Les questions portaient sur deux types d'items :

- Les items qui semblaient similaires (p. ex., questions sur les vêtements).

⁸ Q13 : Au cours des 12 derniers mois, avez-vous restreint vos portions en raison d'un manque d'argent pour vous nourrir?

⁹ Un groupe de discussion était composé de quatre femmes et de quatre hommes; l'autre était composé de trois hommes. Un homme et trois femmes ont été interviewés.



- Les items jugés « nécessaires » et « absolument nécessaires » par environ 50 % ou moins de la population générale et par près de 50 % ou plus de ceux présentant des caractéristiques associées à un risque plus élevé de vivre dans la pauvreté.

Les échanges des groupes de discussion et les entrevues nous ont permis de comprendre que la formulation de certains items de privation devait être retravaillée (p. ex., pour remédier à un manque de clarté ou de pertinence; voir l'annexe D). Ils ont également été l'occasion de débattre de certains items de privation apparemment similaires qui étaient plus faciles ou plus difficiles à obtenir d'une autre manière si l'on ne disposait pas de suffisamment d'argent pour les acheter, ainsi que des conséquences de l'impossibilité de s'offrir certains items. Ces échanges nous ont permis d'opter pour une liste plus courte des items de privation pour l'enquête de la phase deux (voir l'annexe D).

3.3 Enquête de la phase deux

L'enquête de la phase deux a été menée en ligne par Elemental DCI entre le 18 avril et le 17 mai 2023 et comptait 4625 répondants. L'échantillon se voulait largement représentatif de la population canadienne âgée de 18 ans et plus en termes d'âge et de sexe. L'enquête comportait toutefois des quotas par région qui surreprésentaient les petites provinces et, contrairement à l'enquête de la phase un, suréchantillonnait les groupes suivants : familles monoparentales, adultes âgés entre 25 et 64 ans vivant seuls et personnes s'identifiant comme membres de la communauté autochtone, noire ou sud-asiatique. Ces groupes étaient suréchantillonnés parce qu'ils sont souvent plus exposés au risque de pauvreté et que le suréchantillonnage augmente la précision des estimations concernant des groupes de population plus restreints. Sauf mention contraire, tous les calculs comprenaient l'utilisation d'une variable de pondération ajustée en fonction de l'âge, du sexe, de la province, du niveau de scolarité, des antécédents d'immigration, de l'identité raciale et autochtone, du type de ménage et de l'accès à la propriété. (Voir les questions de l'enquête de la phase deux à l'annexe C.)

Les questions de cette enquête concernaient 14 items de privation des ménages. On a demandé aux répondants s'ils avaient possédé, eu accès ou participé à chacun des items (oui/non/ne peut pas se prononcer).¹⁰ Les personnes qui ont répondu « non » se sont alors fait demander si c'était « parce que vous ne pouvez pas vous le permettre, ou pour une autre raison? » Les répondants qui ont sélectionné « parce que vous ne pouvez pas vous le permettre » ont été considérés en situation de privation concernant cet item. Les répondants ont répondu aux questions sur la privation n dans un ordre aléatoire.

Cette enquête de la phase deux a également permis de recueillir des renseignements sur les caractéristiques sociodémographiques et le bien-être des répondants et, de façon beaucoup plus détaillée que l'enquête de la phase un, des renseignements sur les facteurs suivants : situation d'emploi, insécurité alimentaire (échelle à six items), difficultés économiques, revenu d'emploi, endettement, logement, soins et dispense de soins. Ces renseignements nous ont permis de dresser le profil des personnes qui souffrent de privation matérielle et d'étudier ce qui lie la privation matérielle à des phénomènes connexes comme le faible revenu, l'insécurité

¹⁰ Pour les items qui concernent les ménages, la première question portait sur « vous », « tous les membres de votre ménage » et « tous les adultes de votre ménage », selon ce qui semblait le plus approprié (par exemple, « vous » s'il s'agissait d'un adulte vivant seul).



alimentaire, les difficultés économiques, les coûts de logement, etc. (voir section 6). Les renseignements concernant la situation matérielle des répondants jouent également un rôle clé dans les tests de validité et d'additivité des indicateurs de privation (voir section 4) et en tant que variables complémentaires dans la méthodologie visant à déterminer le seuil de privation optimale (voir section 5). Le tableau 1 (ci-dessus) montre certaines caractéristiques des répondants de l'échantillon de la phase deux.

Le tableau 2 contient des mots-clés qui décrivent les items de privation inclus dans les enquêtes des phases un et deux. L'annexe D contient davantage de détails sur la méthodologie utilisée pour sélectionner les items de l'enquête de la phase deux et sur les changements apportés à la formulation utilisée pour y décrire les différents items.

Tableau 2. Items de privation des ménages dans les enquêtes de la phase un et de la phase deux

Enquête de la phase un		Enquête de la phase deux
1	Chaussures	Chaussures
2	Facture à temps	Facture à temps
3	Température confortable	Température confortable
4	Traitement dentaire régulier	Soins dentaires réguliers
5	Appareils électriques	Appareils électriques
6	Déplacements	Déplacements
7	Viande/poisson/équivalent végétarien	Viande/poisson/équivalent végétarien
8	Dépenses imprévues	Dépenses imprévues
9	Vêtements appropriés	Vêtements appropriés
10	Connexion Internet fiable	Connexion Internet fiable
11	Argent de poche	Argent de poche
12	Meubles	Meubles
13	Événements spéciaux	Célébrations/occasions
14	Petits cadeaux	Petits cadeaux
15	Manteau d'hiver	Non inclus dans l'enquête de la phase deux
16	Médicaments	Non inclus dans l'enquête de la phase deux
17	Fruits/légumes	Non inclus dans l'enquête de la phase deux
18	Téléphone cellulaire	Non inclus dans l'enquête de la phase deux
19	Amis/famille	Non inclus dans l'enquête de la phase deux

Commentaires : Les items en gras étaient décrits en termes différents de ceux de l'enquête de la phase un.



3.3.1 Privation matérielle :

Le tableau 3 présente les 14 items de privation matérielle, les questions de l'enquête et l'incidence de la privation pour chaque item. Le taux de privation concernant les chaussures, Internet et les items liés au transport s'échelonnent entre 2 et 4 %. Le taux de privation concernant la viande, les vêtements, les factures, la température, les cadeaux et les célébrations/occasions s'échelonnent entre 6 et 10 %. Le taux de privation concernant les soins dentaires, les meubles, l'électricité et l'argent de poche est d'environ 18 %, et celui des dépenses imprévues est de 21,7 %. Ce large éventail de taux de privation est cohérent avec les chiffres d'autres ensembles de données. Il s'agit d'une caractéristique souhaitable, car une telle variation signifie que le degré ou la gravité de la privation matérielle peut être mesurée en plus de la prévalence de la privation (voir la section 4.3).

Tableau 3. Items de privation matérielle dans l'enquête de la phase deux et taux d'incidence

Item	Question(s)	Pourcentage de répondants qui n'ont pas les moyens d'acheter un item, écart-type entre parenthèses	Nombre d'enregistrements
Viande	Tous les membres de votre ménage sont-ils en mesure de manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien au moins tous les deux jours?	6,7 (0,37)	4 525
Vêtements	Est-ce que vous/tous les membres de votre ménage avez/ont des vêtements appropriés à porter lors d'occasions spéciales, comme une entrevue d'embauche, un mariage ou des funérailles?	10,1 (0,45)	4 448
Chaussures	Est-ce que vous/tous les membres de votre ménage avez/ont au moins une paire de chaussures bien ajustées ainsi qu'au moins une paire de bottes d'hiver à porter?	3,7 (0,29)	4 555
Soins dentaires	Est-ce que vous/tous les membres de votre ménage êtes/sont en mesure d'obtenir des soins dentaires réguliers, y compris le nettoyage et l'obturation dentaire, au moins une fois par année?	18,1 (0,58)	4 421
Température	Êtes-vous en mesure de maintenir votre maison ou votre appartement à une température confortable toute l'année?	7,2 (0,4)	4 519
Meubles	Si l'un de vos meubles est endommagé ou brisé, êtes-vous en mesure de le réparer ou de le remplacer?	18,9 (0,59)	4 177
Appareils électriques	Si l'un des appareils électriques de votre ménage est brisé, êtes-vous en mesure de le réparer ou de le remplacer?	18,8 (0,61)	4 212
Internet	Disposez-vous d'une connexion Internet fiable à la maison?	2,1 (0,23)	4 562



Transport	Est-ce que vous/tous les membres de votre ménage êtes/sont en mesure de vous/se déplacer dans la communauté au besoin?	3,6 (0,27)	4 518
Argent de poche	Si vous le souhaitiez, pourriez-vous dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour vous-même?	18,6 (0,59)	4 405
Dépenses imprévues	Si vous deviez faire face à une dépense imprévue de 500 \$, seriez-vous en mesure de l'assumer en puisant dans vos propres ressources?	21,7 (0,64)	4 381
Factures	Êtes-vous actuellement en mesure de payer vos factures à temps?	8,8 (0,44)	4 481
Cadeaux	Êtes-vous en mesure d'offrir des petits cadeaux à vos proches au moins une fois par année?	8,0 (0,41)	4 502
Occasions spéciales	Êtes-vous en mesure de participer à des célébrations ou à d'autres occasions importantes pour les personnes de votre groupe social, ethnique, culturel ou religieux?	7,9 (0,41)	4 255

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : Pourcentages calculés à partir des résultats pondérés des répondants. Les écarts-types sont entre parenthèses et sont calculés à l'aide de la méthode bootstrap avec un rééchantillonnage répété de 1 000.

Tableau 4. Incidence et nombre total cumulatif d'items de privation

Nombre d'items de privation	% des répondants aux prises avec un nombre d'items de privation, écart-type entre parenthèses	Nombre total cumulatif d'items de privation (% des répondants)
0	60,14 (0,71)	100
1	10,75 (0,46)	39,86
2	6,76 (0,36)	29,11
3	5,70 (0,36)	22,35
4	4,30 (0,31)	16,65
5	3,98 (0,28)	12,35
6	2,17 (0,23)	8,37
7	1,78 (0,20)	6,20
8	1,41 (0,19)	4,42
9	0,95 (0,15)	3,01
10	1,04 (0,14)	2,06
11	0,53 (0,11)	1,02
12	0,10 (0,08)	0,49
13	0,32 (0,08)	0,39
14	0,06 (0,05)	0,06

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs. Le nombre d'enregistrements est de 4 614.

Commentaires : Écarts-types calculés à l'aide de la méthode bootstrap avec un rééchantillonnage répété de 1 000.

Proportions calculées à partir des résultats pondérés des répondants.



Bien que les taux de privation des items de notre étude ne soient pas strictement comparables à ceux de l'Enquête canadienne sur le bien-être économique de 2013 (les derniers taux disponibles pour le Canada) en raison du différent matériel d'enquête utilisé, il semble que les niveaux de privation en 2023 soient considérablement plus élevés qu'en 2013. L'item « dépenses imprévues », par exemple, affiche un taux de privation de 21,7 % en 2023 et de 16,5 % en 2013. Cette question était la même dans les deux enquêtes. De plus, ce même item figurait dans l'Enquête sociale canadienne – Qualité de vie et coût de la vie de Statistique Canada, où il a atteint 26 % à l'automne 2022.¹¹

Le tableau 4 montre l'incidence du nombre total de répondants en situation de privation en nombre d'items sur une échelle de 0 à l'ensemble des 14 items. Six Canadiens sur dix ne sont aux prises avec aucun de ces items de privation, tandis que quatre Canadiens sur dix sont confrontés à un item au moins. Une personne sur ces quatre n'est en situation de privation que pour un item. La dernière part de 30 % des Canadiens est aux prises avec au moins deux items de privation. Un peu plus d'un cinquième des Canadiens affichent un nombre encore plus élevé d'items de privation (trois ou plus). Les répondants qui ne se sont pas prononcés sur l'ensemble des items concernant la privation matérielle ont été exclus de l'échantillon.

3.3.2 Insécurité alimentaire (module de six items)

Pour mesurer l'insécurité alimentaire, nous avons utilisé le module à six items élaboré par l'Economic Research Service du ministère de l'Agriculture des États-Unis [United States Department of Agriculture – USDA] (Economic Research Service, 2012).¹² Il s'agit d'une version abrégée du module à dix-huit items qui est également utilisé au Canada et dont la formulation est très semblable (Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition, 2007). La principale différence réside dans le fait que les questions du module à six items portent sur les adultes du ménage, alors que le module à dix-huit items comporte également huit questions relatives aux enfants. Une autre différence importante est que le module à six items comporte une question de moins indiquant une insécurité alimentaire modérée (inquiétude de manquer de nourriture avant d'avoir l'argent nécessaire pour en acheter davantage) et exclut les deux questions axées sur les adultes qui déterminent l'insécurité alimentaire la plus grave (perte de poids et ne pas manger pendant une journée entière). Pour ces raisons, nos estimations de l'insécurité alimentaire ne sont pas entièrement comparables à celles de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) ou de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC).

Le tableau 5 montre l'incidence des réponses en lien avec les items qui concernent l'insécurité alimentaire. Environ un répondant sur trois a déclaré manquer de nourriture (36,1 %) ou ne pas avoir les moyens de se payer des repas équilibrés (35,9 %). Le tableau 6 indique que le nombre total de réponses positives aux questions sur l'insécurité alimentaire diminue graduellement, passant de zéro (54 %) à cinq (5,3 %), mais qu'il est de 10,6 % pour six items liés à l'insécurité alimentaire.

¹¹ Statistique Canada (13 février 2023). Un Canadien sur quatre n'est pas en mesure d'assumer une dépense imprévue de 500 \$. *Le Quotidien*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230213/dq230213b-fra.htm>, consulté le 18 août 2023.

¹² Statistique Canada a utilisé le module à six items pour mesurer l'insécurité alimentaire pendant la pandémie de COVID-19. L'insécurité alimentaire pendant la pandémie COVID-19, mai 2020 [Contenu archivé]. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00039-fra.htm> Consulté le 1^{er} mars 2023



Tableau 5. Questions sur l'insécurité alimentaire (module à six items) et incidence de l'insécurité alimentaire

Question	Réponses indiquant des difficultés	Pourcentage de répondants qui souffrent d'insécurité alimentaire, écart-type entre parenthèses	Nombre d'enregistrements
La nourriture que nous avons achetée n'a pas duré assez longtemps et notre budget ne nous a pas permis d'en acheter davantage. – Cela a-t-il été souvent, parfois ou jamais vrai pour vous ou votre ménage au cours des 12 derniers mois?	« Parfois » ou « souvent »	36,1 (0,72)	4 546
Je ne pouvais pas me/nous ne pouvions pas nous permettre de manger des repas équilibrés. – Cela a-t-il été souvent, parfois ou jamais vrai pour vous ou votre ménage au cours des 12 derniers mois?	« Parfois » ou « souvent »	35,2 (0,75)	4 519
Au cours des 12 derniers mois, depuis le mois d'avril dernier, est-ce que vous ou d'autres adultes de votre ménage avez/ont réduit ou sauté des repas en raison d'un manque d'argent pour acheter de la nourriture?	« Oui »	23,2 (0,64)	4 472
À quelle fréquence cela s'est-il produit? – Presque tous les mois, certains mois, mais pas tous les mois, ou seulement pendant un ou deux mois?	« Presque tous les mois » ou « certains mois, mais pas tous les mois »	82,7 (1,13)	995
Au cours des 12 derniers mois, avez-vous restreint vos portions de nourriture en raison d'un manque d'argent pour acheter de la nourriture?	« Oui »	25,9 (0,68)	4 483
Au cours des 12 derniers mois, avez-vous déjà souffert de la faim, mais n'avez pas mangé faute d'argent?	« Oui »	18,7 (0,65)	4 481

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : Proportions calculées à partir des résultats pondérés des répondants. Ceux qui ne se sont pas prononcés sur les questions relatives à l'insécurité alimentaire ont été exclus de l'échantillon. La quatrième question a été posée uniquement aux répondants ayant répondu « Oui » à la troisième question.



Tableau 6. Incidence globale de l'insécurité alimentaire et nombre total cumulatif d'items liés à l'insécurité alimentaire

Nombre d'items liés à l'insécurité alimentaire	Pourcentage de répondants (%)	Nombre total cumulatif d'items (% des répondants)
0	54,0	100
1	11,4	46,0
2	8,9	34,7
3	4,6	30,1
4	5,3	24,8
5	5,3	19,5
6	10,6	8,9

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs. Le nombre d'enregistrements est de 4 598.

Commentaires : Proportions calculées à partir des résultats pondérés des répondants. Ceux qui ne se sont pas prononcés sur les questions relatives à l'insécurité alimentaire ont été exclus de l'échantillon. La quatrième question a été posée uniquement aux répondants ayant répondu « Oui » à la troisième question.

Le tableau 7 montre qu'il existe une relation assez forte entre l'insécurité alimentaire et la privation matérielle. Alors que 44,4 % des répondants ne signalent aucun problème d'insécurité alimentaire ni de privation matérielle, 30,5 % déclarent un ou plusieurs items pour l'un et l'autre, comme l'indique la trame de fond gris foncé au tableau 7. Environ 25 % des répondants déclarent au moins un item d'insécurité alimentaire, mais aucun item de privation matérielle, et vice versa. Dans cette tranche de 25 % des répondants, 15,7 % déclarent un ou plusieurs item(s) d'insécurité alimentaire, mais pas de privation matérielle (trame horizontale gris clair), et 9,3 % déclarent un ou plusieurs items de privation, mais aucun d'insécurité alimentaire (trame de fond verticale gris clair). Dans le cadre de cette recherche, nous utilisons principalement un indicateur binaire de l'insécurité alimentaire, en comptabilisant les répondants qui donnent au moins deux réponses positives comme étant en situation d'insécurité alimentaire et ceux qui n'en déclarent aucune ou une seule comme étant à l'abri de l'insécurité alimentaire, ce qui aboutit à un taux d'insécurité alimentaire de 34,8 % (voir Tableau 8). Cela reflète également la définition du seuil de l'insécurité alimentaire de l'USDA (Economic Research Service, 2012).



Tableau 7. Incidence du nombre total d'items liés à la privation en fonction de l'incidence du nombre total d'items liés à l'insécurité alimentaire (% des répondants)

Nombre d'items liés à la privation matérielle	Nombre d'items liés à l'insécurité alimentaire							
	0	1	2	3	4	5	6	Total
0	44,4	6,2	3,5	1,2	1,3	0,8	2,7	60,2
1	4,6	1,9	1,5	0,9	0,5	0,7	0,5	10,6
2	2,1	1,2	1,0	0,6	0,7	0,7	0,5	6,8
3	1,1	1,0	1,1	0,7	0,4	0,8	0,7	5,7
4	0,6	0,5	0,7	0,3	0,7	0,7	0,8	4,3
5	0,6	0,3	0,6	0,3	0,8	0,5	0,9	4,0
6 à 10	0,3	0,3	0,6	0,5	0,8	1,1	3,8	7,4
11 à 14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,8	1,0
Total	53,7	11,5	9,0	4,6	5,3	5,4	10,7	100,0

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs. Le nombre d'enregistrements est de 4 597.
 Commentaires : Les répondants qui ne se sont pas prononcés sur l'ensemble des items de l'insécurité alimentaire ou sur tous les items de privation matérielle ont été exclus de l'échantillon. Les pourcentages totaux ayant été arrondis, leur somme est susceptible de ne pas totaliser exactement 100. Les répondants aux prises avec 6 à 14 items de privation matérielle ont été regroupés pour nous permettre de nous assurer de la justesse des données. Il convient de noter que le nombre d'items liés à l'insécurité alimentaire diminue généralement en fonction du nombre d'items de privation matérielle sur une échelle de 6 à 14.

Tableau 8. Variables binaires et taux d'incidence

	%	Nombre total d'enregistrements
Insécurité alimentaire	34,8 (0,71)	4 598
Difficultés économiques	36,7 (0,75)	4 590
Revenu inférieur à la MFR	16,5 (0,62)	3 873
Revenu insuffisant	25,9 (0,64)	4 473

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.
 Commentaires : Les écarts-types sont entre parenthèses. Écarts-types calculés à l'aide de la méthode bootstrap avec un rééchantillonnage répété de 1 000.

3.3.3 Revenus avant impôts

Le revenu déclaré dans notre enquête est le revenu annuel du ménage avant impôt transmis par les répondants. Il ne tient donc pas compte du revenu après impôt, qui est utilisé pour la plupart des seuils de la pauvreté fondés sur le revenu. Les chiffres sont probablement une sous-estimation du revenu brut parce qu'on omet facilement les revenus secondaires ou qu'on ne connaît pas exactement le revenu de chaque membre du ménage. Les estimations de faible revenu fondées sur nos données sont donc moins fiables que celles fournies par l'ECR de

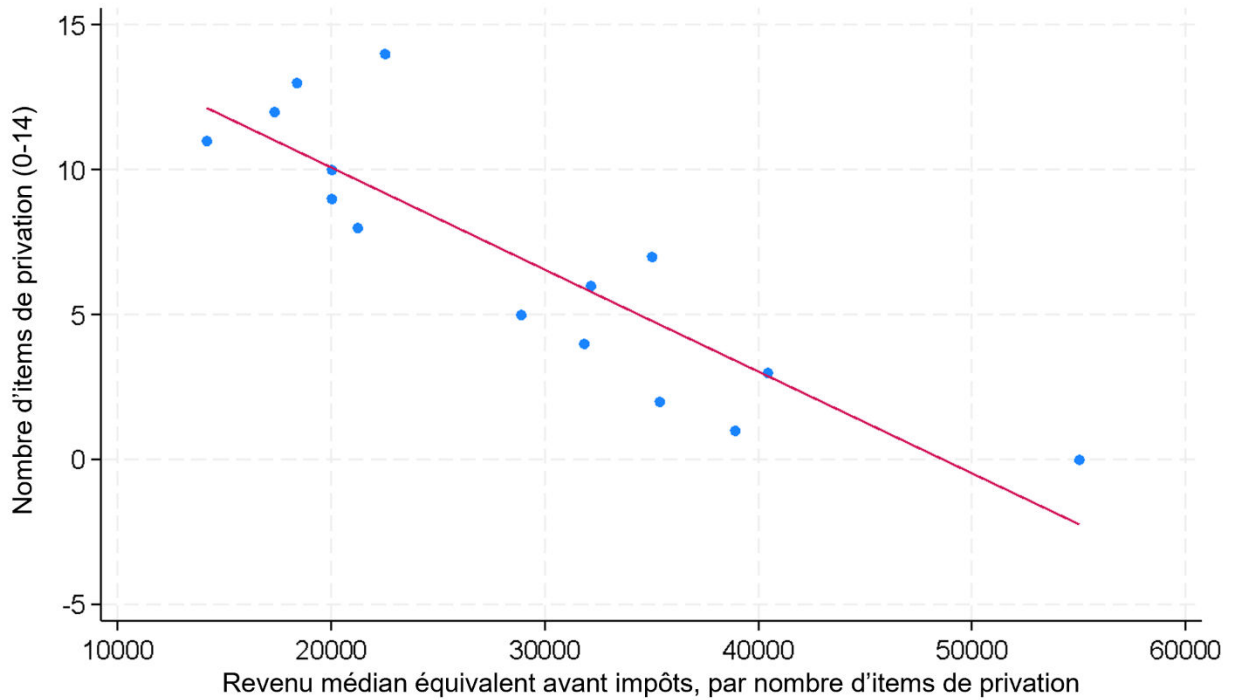


Statistique Canada (voir le tableau 8 ci-dessus).¹³ Toutefois, ces limites ne constituent pas une préoccupation majeure étant donné que cette recherche porte principalement sur la privation matérielle.

Le revenu et la privation matérielle sont inversement liés. Le graphique 1 montre une relation presque linéaire entre le nombre de privations vécues et le revenu médian des ménages à chaque niveau de privation. De la même façon, le nombre moyen de privations diminue progressivement pour les quintiles de revenu plus élevés, atteignant 0,42 pour les répondants les plus riches (voir le tableau 9). La proportion de ceux qui ne sont pas en situation de privation augmente elle aussi progressivement selon le quintile de revenu. La proportion du quintile de revenu le plus bas représentait 21,8 % des répondants et ceux du cinquième quintile de revenu, le plus élevé, représentaient 19,9 % des répondants. Parmi les répondants du quintile le plus bas, 6,8 % n'étaient pas en situation de privation, comparativement à 14,3 % des répondants du cinquième quintile. Notten, Charest et Heisz (2017, p. 15, tableau 6) observent une relation semblable en recourant à des concepts similaires liés au revenu et à la privation matérielle.

¹³ Ce nombre est néanmoins très comparable à l'estimation rapportée par Notten, Charest et Heisz (2017, p. 34, n. 17) de l'Enquête canadienne sur le bien-être économique (ECBE) de 2013 (voir <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=5206>), une enquête qui présentait les mêmes limites concernant les renseignements sur le revenu recueillis, que les auteurs ont pu vérifier à l'aide des données de l'Enquête canadienne sur le revenu de la même année de référence. De par leur conception, les mesures de pauvreté de la MFR ne changent pas beaucoup au fil du temps.





Graphique1. Revenu médian du ménage par niveau de privation

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Remarque : Chaque point représente le revenu médian pour un nombre précis d'items de privation. L'ensemble de 15 points illustre la variation entre un revenu médian sans aucun item de privation (environ 55 000 \$) jusqu'au revenu médian et 14 items de privation (environ 23 000 \$). Nous utilisons la valeur médiane parce que la moyenne est sensible aux valeurs aberrantes de revenus élevés dans des plus petits groupes.



Tableau 9. Nombre d'items de privation par quintile

Nombre d'items de privation	% des répondants dans les quintiles					
	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Tous les quintiles
0	6,8	9,6	12,7	14,3	16,9	60,3
1	3,2	2,7	2,0	1,8	1,3	11,0
2	2,1	1,7	1,1	1,0	0,6	6,5
3	1,9	1,0	1,3	1,3	0,4	5,8
4	1,5	1,4	0,4	0,6	0,2	4,2
5	1,7	1,0	0,8	0,2	0,0	3,7
6 à 10	3,7	1,6	0,9	0,7	0,5	7,4
11 à 14	0,8	0,3	0,0	0,0	0,0	1,2
Nombre moyen d'items de privation	3,08 (0,112)	1,77 (0,097)	1,04 (0,076)	0,84 (0,062)	0,42 (0,047)	1,46 (0,041)

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs. Le nombre d'enregistrements est de 3877. Commentaires : Les écarts-types sont entre parenthèses. Écarts-types calculés à l'aide de la méthode bootstrap avec un rééchantillonnage répété de 1 000. Proportions calculées à partir des résultats pondérés des répondants. Les répondants qui ne se sont pas prononcés sur l'ensemble des items concernant la privation matérielle ont été exclus de l'échantillon. Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme est susceptible de ne pas totaliser exactement 100. Le revenu rajusté du ménage a été calculé en divisant le revenu total du ménage par la racine carrée de la taille du ménage, puis en attribuant cette valeur à chaque membre du ménage.

3.3.4 Difficultés économiques

Le tableau 10 présente des questions sous forme de trois stratégies pour composer avec les difficultés et les taux d'incidence pour chacune : demander de l'aide financière à des amis ou à des parents (24,7 %), se tourner vers un organisme de bienfaisance (18,1 %) et emprunter de l'argent ou vendre des biens (26,9 %). Ces taux d'incidence sont beaucoup plus élevés que les comparables de 2013 (c.-à-d. des réponses à des questions similaires), ce qui indique une détérioration du niveau de vie (Notten et coll., 2017, p. 16, tableau 7).



Tableau 10. Questions concernant les difficultés économiques et incidence

Question	Réponses indiquant des difficultés	% de la population éprouvant des difficultés, écart-type entre parenthèses	Nombre total d'enregistrements
Avez-vous déjà demandé de l'aide financière à des amis ou à des parents pour vos dépenses quotidiennes en raison d'un manque d'argent?	« Parfois » ou « souvent »	24,7 (0,66)	4 554
Vous est-il déjà arrivé de devoir vous tourner vers un organisme de bienfaisance en raison d'un manque d'argent?	« Parfois » ou « souvent »	18,1 (0,57)	4 547
Avez-vous déjà emprunté de l'argent ou vendu un bien pour acquitter vos dépenses quotidiennes en raison d'un manque d'argent?	« Parfois » ou « souvent »	26,9 (0,69)	4 561

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : Écarts-types calculés à l'aide de la méthode bootstrap avec un rééchantillonnage répété de 1 000. Proportions calculées à partir des résultats pondérés des répondants. Chaque question était précédée de « Au cours des 12 derniers mois (...) ». Les répondants qui ne se sont pas prononcés sur l'ensemble des items concernant les difficultés économiques ont été exclus de l'échantillon.

Le tableau 11 illustre le lien observé entre les difficultés économiques et la privation matérielle. Si 49,3 % des répondants à l'enquête n'ont déclaré ni situation de privation ni difficultés économiques, 25,8 % ont déclaré l'un et l'autre, comme l'indique la trame de fond gris foncé. En outre, 10,7 % ont utilisé des stratégies pour remédier à ces difficultés économiques sans se retrouver en situation de privation (trame horizontale gris clair) et 14 % en ont fait l'expérience sans pour autant faire état de difficultés économiques (trame de fond verticale gris clair). Dans le reste du présent document, nous utilisons les renseignements relatifs aux difficultés économiques sous la forme d'une variable binaire, indiquant qu'un répondant éprouve de telles difficultés lorsqu'il répond par l'affirmative à une ou plusieurs de ces stratégies (voir le tableau 8 ci-dessus).



Tableau 11. Incidence du nombre total d'items de privation selon l'incidence du nombre total d'indicateurs de difficultés économiques (% des répondants)

Nombre d'items liés à la privation matérielle	Nombre d'indicateurs de difficultés économiques				
	0	1	2	3	Total
0	49,3	4,8	2,2	3,7	60,0
1	5,8	2,8	1,3	0,9	10,8
2	2,6	1,6	1,7	0,8	6,8
3	2,0	1,0	2,0	0,6	5,7
4	1,4	1,2	1,1	0,6	4,3
5	0,9	0,9	1,4	0,8	4,0
6 à 10	1,2	1,7	2,3	2,2	7,4
11 à 14	0,1	0,2	0,3	0,4	1,0
Total	63,3	14,3	12,4	10,0	100,0

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs. Le nombre d'enregistrements est de 4 587. Commentaires : Les écarts-types sont entre parenthèses. Écarts-types calculés à l'aide de la méthode bootstrap avec un rééchantillonnage répété de 1 000. Proportions calculées à partir des résultats pondérés des répondants. Ceux qui ne se sont pas prononcés sur l'ensemble des items concernant la privation matérielle ou les difficultés économiques ont été exclus de l'échantillon. Les pourcentages totaux ayant été arrondis, leur somme est susceptible de ne pas correspondre exactement au total indiqué. Les répondants aux prises avec 6 à 14 items de privation matérielle ont été regroupés pour nous permettre de nous assurer de la justesse des données. Il convient de noter que le nombre d'items liés aux difficultés économiques diminue généralement en fonction du nombre d'items de privation matérielle sur une échelle de 6 à 14.

3.3.5 Revenu adéquat

La mesure du revenu adéquat est fondée sur une question subjective de l'enquête dans laquelle on demandait aux répondants d'évaluer le revenu de leur ménage (voir le tableau 12). Environ trois répondants sur quatre ont répondu que leur revenu était suffisant (35,8 %) ou juste assez suffisant (37,5 %); 18,9 % ont déclaré que leur budget était serré et 7,8 % ont dit qu'ils éprouvaient de la difficulté à boucler les fins de mois. Parmi ceux qui ont déclaré que leur revenu n'était pas suffisant, quatre sur cinq ont signalé un ou plusieurs items de privation (voir le tableau 13, trames de fond gris foncé). Parmi les répondants qui ont déclaré percevoir un revenu suffisant, deux sur trois ont déclaré ne pas être en situation de privation (trames de fond blanc). Et si 4,7 % des répondants ont déclaré ne pas être en situation de privation même s'ils jugent leur revenu insuffisant (trame horizontale gris clair), 18 % ont signalé un certain niveau de privation matérielle malgré un revenu suffisant (trame verticale gris clair). À la section 5, nous définissons ce qu'est le revenu adéquat. Nous regroupons les répondants qui ont déclaré que leur revenu est insuffisant et dont le budget est serré et ceux dont le revenu est insuffisant et qui éprouvent des difficultés; ensemble, ce groupe représente 25,9 % des répondants (voir le tableau 8 ci-dessus).



Tableau 12. Revenu inadéquat et incidence

Lequel des énoncés suivants décrit le mieux le revenu total de votre ménage à l'heure actuelle?	%
Suffisant pour vous permettre d'épargner	35,8 (0,69)
Tout juste suffisant pour ne pas éprouver de problèmes majeurs	37,5 (0,72)
Pas suffisant et votre budget est serré	18,9 (0,57)
Pas suffisant et vous éprouvez des difficultés	7,8 (0,40)
Nombre total d'enregistrements	4 473

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : Les écarts-types sont entre parenthèses. Écarts-types calculés à l'aide de la méthode bootstrap avec un rééchantillonnage répété de 1 000. Proportions calculées à partir des résultats pondérés des répondants.

Tableau 13. Incidence du nombre total d'items de privation selon l'incidence du revenu adéquat (% des répondants)

Nombre d'items liés à la privation matérielle	Revenu adéquat				Total
	Suffisant pour vous permettre d'épargner	Tout juste suffisant pour ne pas éprouver de problèmes majeurs	Pas suffisant et votre budget est serré	Pas suffisant et vous éprouvez des difficultés	
0	32,0	23,2	4,1	0,6	59,9
1	1,9	5,9	2,5	0,5	10,8
2	1,1	2,8	2,4	0,5	6,8
3	0,3	2,3	2,6	0,6	5,8
4	0,3	1,6	1,8	0,5	4,2
5	0,1	1,1	2,1	0,8	4,0
6 à 10	0,0	0,6	3,4	3,4	7,5
11 à 14	0,0	0,0	0,2	0,8	1,0
Total	35,8	37,4	18,9	7,9	100,0

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs. Nombre total d'enregistrements de 4 470.

Commentaires : Les écarts-types sont entre parenthèses. Écarts-types calculés à l'aide de la méthode bootstrap avec un rééchantillonnage répété de 1 000. Proportions calculées à partir des résultats pondérés des répondants. Les répondants qui ne se sont pas prononcés sur l'ensemble des items concernant la privation matérielle ont été exclus de l'échantillon. Les pourcentages totaux ayant été arrondis, leur somme est susceptible de ne pas correspondre exactement au total indiqué. Les répondants aux prises avec 6 à 14 items de privation matérielle ont été regroupés pour nous permettre de nous assurer de la justesse des données.



4. Élaboration de l'indice de privation¹⁴

Selon la méthodologie de Guio et coll. (2016), quatre critères nous ont permis de déterminer les items à inclure dans l'indice de privation : pertinence, la validité, la fiabilité et l'additivité. Le critère pertinence stipule qu'un item est considéré par une majeure partie de la population (canadienne) comme reflétant un niveau de vie acceptable. Le critère de validité stipule qu'un item est étroitement lié à d'autres aspects connus associés à un niveau de vie sous le seuil de la pauvreté, comme l'insécurité alimentaire, les difficultés économiques ou le faible revenu. Le critère de fiabilité stipule que chaque item de privation et l'échelle de privation matérielle se rapportent à un seul concept sous-jacent (latent). Le critère d'additivité stipule que les personnes qui sont aux prises avec le plus grand nombre d'items de privation sont, en moyenne, moins bien loties que les personnes qui le sont dans une moindre mesure.

4.1 Pertinence

En tant que critère, la pertinence garantit que les items de l'indice reflètent un consensus suffisamment large pour que l'item constitue une composante nécessaire à un niveau de vie minimal acceptable dans la société canadienne. La collecte de données sur les items jugés nécessaires pour atteindre un niveau de vie minimal acceptable était l'objectif principal de l'enquête de la phase un. La deuxième colonne du tableau 14 indique le pourcentage de répondants de l'enquête globale qui considèrent qu'un item est nécessaire ou vraiment nécessaire pour que chacun ait un niveau de vie acceptable au Canada aujourd'hui. Les pourcentages varient d'un accord très élevé (environ 90 %) pour des items comme un manteau d'hiver et la capacité de payer les factures à temps à entre 40 et 50 % pour des items comme la capacité de participer à des occasions ou des célébrations, d'acheter de petits cadeaux ou de recevoir de la famille ou des amis.

Une valeur seuil souvent utilisée pour le test pertinence est de savoir si plus de 50 % de la population juge un item (vraiment) nécessaire (Guio et coll., 2016). Selon ce seuil, les trois items jugés (vraiment) nécessaires par moins de 50 % des répondants échoueraient à ce test. Toutefois, une analyse plus approfondie des données quantitatives et des renseignements recueillis lors des discussions des groupes de discussion et des entrevues suggère que les personnes plus susceptibles d'être confrontées à la pauvreté sont également plus susceptibles d'évaluer certains items comme étant nécessaires ou absolument nécessaires que des personnes moins susceptibles d'être confrontées à la pauvreté.¹⁵ Le tableau 14 présente les points de vue de quatre de ces groupes. Dans bien des cas, les taux sont de 5 à 10 points de pourcentage plus élevés que pour l'ensemble du groupe et sont supérieurs à 50 %. L'item « participation à des événements spéciaux », qui est jugé nécessaire par 70 % des répondants autochtones, comparativement à

¹⁴ Le texte de la section 4 est adapté de la section 4 de « Privation matérielle au Canada » (Notten et coll., 2017), qui décrit l'élaboration d'un IDM à partir de l'Enquête canadienne sur le bien-être économique (ECBE) de 2013.

¹⁵ Dans le même ordre d'idées, nous constatons que les ménages avec des enfants et de jeunes adultes sont plus susceptibles de considérer les items de privation liés aux enfants comme (vraiment) nécessaires que les ménages composés seulement d'adultes (plus âgés), et que les répondants plus jeunes sont plus susceptibles que ceux qui sont plus âgés de considérer l'accès à Internet et aux téléphones mobiles comme nécessaire (résultats non disponibles ici).



46 % de l'ensemble des répondants, revêt un intérêt particulier.¹⁶ Étant donné que ces taux plus élevés relatifs à la nécessité reflètent probablement un point de vue fondé sur l'expérience, notre évaluation accorde une plus grande importance aux réponses des personnes plus susceptibles d'être confrontées à la pauvreté. Sur cette base, nous concluons que la plupart des items satisfont incontestablement au test de pertinence, tandis que trois d'entre eux y satisfont parce que plus de 50 % des répondants présentant un risque élevé de pauvreté estiment souvent que ces items sont des nécessités.¹⁷

¹⁶ Nous vous rappelons que la formulation de cet item a été modifiée entre les enquêtes des phases un et deux (voir l'annexe D).

¹⁷ Le tableau complet des tableaux croisés est disponible sur demande (Tableau : X1_SOM2. TABLEAU RÉCAPITULATIF : Absolument nécessaire + Nécessaire [2 premiers rangs], à partir de la ligne 2425).



Tableau14. Répondants évaluant les items comme « absolument nécessaires » ou « nécessaires » (%) dans l'enquête de la phase un

Item	Échantillon total	Revenu < 30 k\$	Nouveaux immigrants	Groupes racisés	Personnes autochtones
Un manteau d'hiver pour chaque membre de la famille/du ménage, assez bon pour leur permettre d'être au chaud et au sec	93	94	92	91	84
Au moins une paire de chaussures bien ajustées et au moins une paire de bottes d'hiver pour chaque membre de la famille	92	93	87	90	80
La capacité de payer ses factures à temps	89	89	85	87	80
La capacité de maintenir une température confortable dans sa maison ou son appartement	89	90	88	86	80
Des médicaments prescrits par un médecin	88	88	87	84	75
Des traitements dentaires réguliers, notamment le nettoyage et les obturations	82	84	72	79	74
La capacité de remplacer ou de réparer des appareils électriques brisés (comme un réfrigérateur ou une machine à laver)	82	84	83	78	71
La capacité de se déplacer dans sa communauté, soit en voiture, en autobus ou grâce à un mode de transport équivalent.	82	83	76	81	77
Des fruits ou légumes frais tous les jours	81	83	84	83	71
De la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours	78	79	80	77	73
La capacité d'assumer aujourd'hui une dépense imprévue de 500 \$ à même son compte d'épargne	72	78	86	74	69



Item	Échantillon total	Revenu < 30 k\$	Nouveaux immigrants	Groupes racisés	Personnes autochtones
Des vêtements appropriés à porter pour les occasions spéciales, comme une entrevue d'embauche, un mariage ou des funérailles	63	73	70	66	67
Une connexion Internet fiable à la maison	61	65	72	69	59
Une petite somme d'argent à dépenser pour soi-même	56	65	71	62	64
Un téléphone cellulaire (avec un forfait de base pour appeler et texter)	53	63	75	66	67
La capacité de remplacer des meubles brisés ou endommagés	52	60	65	54	62
La capacité de participer plusieurs fois par année à des événements spéciaux importants pour les personnes de son groupe ethnique, culturel ou religieux.	46	51	62	54	70
La capacité d'acheter de petits cadeaux pour ses proches au moins une fois par année	43	55	50	46	57
La capacité d'inviter des amis ou des membres de la famille pour partager un repas ou prendre un verre au moins une fois par mois	40	50	55	48	53
Taille de l'échantillon	2 000	331	89	391	102

Source : Phase un de l'enquête, calculs effectués par Elemental.

Remarque : Classé par ordre du pourcentage de répondants qui estiment que l'item est « absolument nécessaire » ou « nécessaire ». Les répondants qui ont répondu « ne peut pas se prononcer », une proportion entre 1 et 3 % de l'échantillon par item, sont inclus dans la base des calculs.



4.2 Validité

Les tests de validité permettent d'évaluer si chaque item de privation présente une relation significative d'un point de vue statistique avec des variables indépendantes que l'on sait être associées à la pauvreté (Guio et coll., 2016). Nous les avons testés en exécutant une série de régressions logistiques binaires, en utilisant l'item de privation comme variable dépendante et (séquentiellement) l'une des trois variables indépendantes que l'on sait être corrélées à la privation matérielle. Nous avons utilisé les indicateurs de validité suivants :

- L'insécurité alimentaire est mesurée au moyen d'au moins une réponse affirmative au module à six items. Les questions portent sur différents niveaux d'insécurité alimentaire, allant de « la nourriture qui ne dure pas assez longtemps et le manque d'argent pour en acheter davantage » à « souffrir de la faim en raison d'un manque d'argent pour acheter de la nourriture ». La seule enquête canadienne qui mesure simultanément l'insécurité alimentaire et les difficultés matérielles conclut qu'il existe un lien entre les deux (Loopstra et Tarasuk, 2013).
- Le statut de faible revenu est évalué par la mesure de faible revenu avant impôt (MFR-AI). Le faible revenu est régulièrement, mais pas nécessairement, une cause de privation matérielle. Parmi les indicateurs de faible revenu couramment utilisés au Canada, le seuil de la MFR est généralement le plus élevé (50 % du revenu médian avant impôt); c'est aussi le seul qu'il nous est possible de calculer avec ces données. Toutefois, des recherches antérieures à partir de données de l'Ontario ont révélé que le lien statistique entre la privation matérielle et les différents indicateurs de faible revenu est très similaire, ce qui suggère que le choix de l'indicateur de faible revenu est peu susceptible d'influencer le résultat du test (Notten, 2015).
- Les difficultés économiques mesurées au moyen d'une ou de plusieurs réponses affirmatives à trois questions posées au répondant : 1) a-t-il demandé de l'aide financière à des amis ou à des parents pour acquitter des dépenses quotidiennes; 2) a-t-il dû se tourner vers un organisme de bienfaisance (comme une banque alimentaire ou une friperie); ou 3) a-t-il emprunté de l'argent ou vendu un bien dont il était propriétaire en raison d'un manque d'argent. Des recherches antérieures sur la privation matérielle au Canada font état d'une relation étroite entre les difficultés économiques et la privation matérielle (Notten et Kaplan, 2022; Notten, Geranda et Kaplan, 2021).

Tous les items de privation satisfont à ces tests de validité (voir le tableau 15). Tous les coefficients des 42 régressions sont significatives d'un point de vue statistique à un niveau de 1 %. Les associations pour les variables liées à l'insécurité alimentaire sont plus fiables que celles relatives à la variable des difficultés économiques et à la MFR (rapports de cotes plus élevés).



Tableau 15. Régressions logistiques binaires entre les items de privation et trois variables de validation

Item de privation	Variable associée à la pauvreté	Rapport de cotes
Viande	Statut de sécurité alimentaire du ménage	36,9
	Sous la MFR	5,6
	Difficultés économiques	7,6
Vêtements appropriés	Statut de sécurité alimentaire du ménage	9,7
	Sous la MFR	5,0
	Difficultés économiques	6,6
Chaussures	Statut de sécurité alimentaire du ménage	26,8
	Sous la MFR	5,1
	Difficultés économiques	10,7
Soins dentaires	Statut de sécurité alimentaire du ménage	5,1
	Sous la MFR	4,4
	Difficultés économiques	4,3
Température confortable	Statut de sécurité alimentaire du ménage	10,5
	Sous la MFR	3,4
	Difficultés économiques	4,7
Meubles	Statut de sécurité alimentaire du ménage	9,7
	Sous la MFR	4,5
	Difficultés économiques	7,5
Appareils électriques	Statut de sécurité alimentaire du ménage	8,9
	Sous la MFR	5,3
	Difficultés économiques	7,7
Connexion Internet	Statut de sécurité alimentaire du ménage	12,9
	Sous la MFR	3,6
	Difficultés économiques	5,5
Déplacements	Statut de sécurité alimentaire du ménage	15,1
	Sous la MFR	7,4
	Difficultés économiques	11,0
Argent de poche	Statut de sécurité alimentaire du ménage	7,2
	Sous la MFR	3,5
	Difficultés économiques	5,4



Item de privation	Variable associée à la pauvreté	Rapport de cotes
Dépenses imprévues	Statut de sécurité alimentaire du ménage	9,4
	Sous la MFR	6,1
	Difficultés économiques	10,3
Paiement des factures	Statut de sécurité alimentaire du ménage	17,4
	Sous la MFR	5,2
	Difficultés économiques	17,6
Petits cadeaux	Statut de sécurité alimentaire du ménage	14,8
	Sous la MFR	4,3
	Difficultés économiques	8,0
Célébrations/occasions	Statut de sécurité alimentaire du ménage	12,7
	Sous la MFR	3,9
	Difficultés économiques	6,8

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : Le rapport de cotes est le changement prévu de cotes pour une augmentation unitaire du prédicteur. Par exemple, la cote d'une personne en situation d'insécurité alimentaire qui manque de « viande » est 36,9 fois supérieure à celle d'une personne qui n'est pas en situation d'insécurité alimentaire. Tous les coefficients ont été testés comme significatives d'un point de vue statistique par rapport à zéro.

4.3 Fiabilité

Nous avons testé la fiabilité de l'échelle de privation matérielle à l'aide de l'indice alpha de Cronbach qui permet de mesurer la cohérence interne de l'échelle (Nunally et Bernstein, 1978). Ce test évalue si le groupe d'items de privation mesure un modèle latent (de privation matérielle). Une valeur alpha de 0,70 ou plus est jugée satisfaisante. L'indice alpha de Cronbach se situe bien au-dessus de ce seuil pour l'ensemble de l'échantillon (0,882) et pour chaque province (résultats non présentés, disponibles sur demande). Tous les items ajoutent de la valeur à l'échelle, à l'exception d'Internet, dont l'exclusion entraînerait un indice alpha plus élevé que celui de l'échelle à 14 items (voir le tableau 16).

Nous utilisons la théorie de réponse aux items (TRI) afin de tester la fiabilité de chaque item de privation de l'échelle. « La TRI est un ensemble de modèles statistiques qui décrit la relation entre la réponse d'une personne aux items du questionnaire et une caractéristique latente non observée » (Guio et coll., 2016, p. 224). Le modèle IRT suppose que la privation peut être mesurée indirectement en utilisant les réponses à l'enquête sur la capacité d'une personne à avoir accès à des items particuliers (Guio et coll., 2016, p. 226). Nous avons appliqué un test TRI



unidimensionnel à deux paramètres (dans Stata), qui établit conjointement une estimation de la gravité (aussi appelée difficulté) et de la discrimination de chaque item de privation.¹⁸

Tableau 16. L'indice alpha de Cronbach

Item	L'indice alpha de Cronbach
Ensemble des 14 items	0,870
Excluant l'item	
Viande	0,862
Vêtements appropriés	0,858
Chaussures	0,868
Soins dentaires	0,861
Température confortable	0,865
Meubles	0,851
Appareils électriques	0,851
Connexion Internet fiable	0,871
Déplacements	0,868
Argent de poche	0,855
Dépenses imprévues	0,854
Paiement des factures	0,860
Petits cadeaux	0,861
Célébrations/occasions	0,861

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

La gravité désigne la probabilité qu'une personne soit privée de l'item en question. Étant donné que les niveaux de privation matérielle sont susceptibles d'être plus élevés ou plus faibles selon les ménages, il est souhaitable d'inclure les items ayant différents niveaux de gravité sur une seule échelle. Nous suivons celle de Guio et coll. (2016) en établissant un seuil de gravité de trois écarts-types parce que les items ayant un écart-type plus élevé reflètent des niveaux de privation qui ne sont vécus que par une très petite proportion de la population, ce qui réduit la fiabilité statistique de l'item.¹⁹ Les résultats des modèles TRI indiquent que les 14 items diffèrent du point de vue des

¹⁸ Nous avons testé la signifiante de l'hypothèse d'unidimensionnalité à l'aide d'une analyse factorielle (résultats non présentés, disponibles sur demande). Comme c'est souvent le cas, l'analyse factorielle a identifié plusieurs variables latentes, mais le test du rapport de vraisemblance testant un modèle factoriel à vraisemblance maximale avec un seul facteur (le premier) par rapport à un modèle saturé a indiqué qu'aucun des autres facteurs n'apportait une valeur ajoutée suffisante au modèle. La valeur propre du premier facteur est de 5,05, tandis que celle du deuxième facteur est de 0,6.

¹⁹ Ce seuil suit la règle des trois sigmas qui, dans le cas d'une répartition normale, implique que 99,7 % des pointages concernant une population devraient se situer à l'intérieur de trois écarts-types.



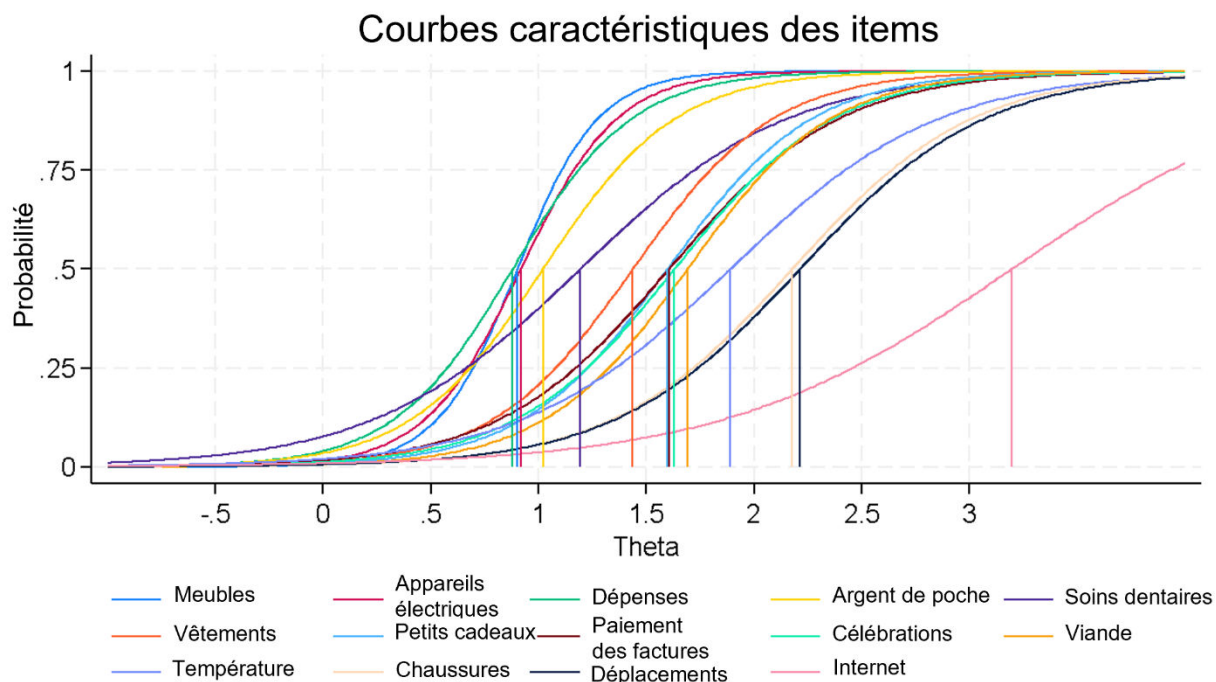
pointages liés à la gravité (évalués selon une probabilité de privation liée à l’item de 0,5) et que les pointages pour la plupart des items se situent à l’intérieur de trois écarts-types. L’item Internet était le seul pour lequel le pointage lié à la gravité était supérieur à trois écarts-types (3,19).

Le paramètre de discrimination mesure la capacité d’un item particulier à différencier une personne en situation de privation d’une autre qui ne l’est pas, et peut être converti en corrélation entre l’item et la variable latente (un niveau de vie équivalent à la pauvreté) (Cox, 2008). D’après Guio et coll. (2016), nous avons appliqué une corrélation de 0,4²⁰ pour distinguer les items qui établissent une discrimination suffisante ou non. Les corrélations pour tous les items sont bien supérieures à ce seuil (0,74 ou plus), l’item Internet ayant la corrélation la plus faible, à 0,63.

Les courbes de caractéristiques d’un item (CCI) du graphique 2 présentent une visualisation de la performance de chaque item en fonction des paramètres de gravité et de discrimination. Les caractéristiques souhaitables d’une échelle sont que les courbes des items soient réparties horizontalement (indiquant différents pointages liés à la gravité) tout en étant verticalement abruptes autour du point d’inflexion (indiquant des pointages de discrimination élevés). Un IDM fiable est ainsi caractérisé par une série de courbes en forme de S avec une large répartition horizontale. La plupart des courbes correspondent à ce schéma, sauf pour la courbe la plus à droite (Internet) dont le point d’inflexion se produit au-delà du niveau souhaité de privation matérielle de trois écarts-types. La courbe douce de l’item Internet indique en outre que cet item ne permet pas d’établir de distinction claire entre les répondants en situation de privation et ceux qui ne le sont pas. Cela s’observe également pour les items de soins dentaires et de température, mais dans une moindre mesure.

²⁰ Evans (1996) indique une corrélation de 0,4 comme seuil pour une corrélation modérée, alors que Cohen (1988) indique un seuil de 0,3.





Graphique2. Courbes des caractéristiques des items, classées de gravité faible à élevée.

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

4.4 Additivité

Le critère d'additivité exige que les personnes qui sont aux prises avec le plus grand nombre d'items de privation soient, en moyenne, moins bien loties que les personnes qui en vivent moins (Guio et coll., 2016). Nous avons testé ce critère en comparant, pour chaque paire possible d'items de privation, le revenu moyen des répondants qui ne sont pas en situation de privation à celui des répondants qui le sont (excluant les répondants concernés par les deux items), et le revenu moyen des répondants en situation de privation pour un item à celui des répondants qui le sont pour deux items (excluant ceux qui ne sont pas en situation de privation pour l'un ou l'autre des items). Pour chaque spécification, les répondants qui ne se sont pas prononcés sur un item ou sur les deux de privation matérielle ont été exclus de l'échantillon. Le test-*t* évalue si les revenus moyens de ces groupes diffèrent considérablement d'un point de vue statistique à un niveau de 5 %. Ces tests montrent si l'on peut s'attendre à ce que, en moyenne, les ménages qui sont davantage en situation de privation aient des niveaux de revenu inférieurs à ceux qui le sont moins.

Sur 182 spécifications, le test-*t* était significatif d'un point de vue statistique dans tous les tests qui comparent le revenu moyen des répondants en situation de privation pour un seul item à celui des répondants qui ne le sont pas (91 tests). Pour la comparaison des répondants aux prises avec un ou deux items de privation, le test n'était pas significatif pour 15 des 91 tests. Le tableau 17 montre que sur 15 tests non significatifs, l'item Internet est revenu neuf fois, ce qui souligne que cet item présente également des difficultés à satisfaire au critère d'additivité. Pour



les autres items dont le test-*t* n'est pas significatif, il n'y a pas de problème de ce type, car la plupart des tests sont significatifs.²¹

Tableau17. Tests liés aux items de privation : Résumé

Item	Pertinence	Validité	Fiabilité	Additivité
Manteau d'hiver	Test : ✓	Absent de l'enquête de la phase deux	Absent de l'enquête de la phase deux	Absent de l'enquête de la phase deux
Chaussures	Test : ✓	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, échec de 4/13
Paiement des factures	Test : ✓	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, échec de 1/13
Température confortable	Test : ✓	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, moins discriminant	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, échec de 1/13
Médicaments prescrits	Test : ✓	Absent de l'enquête de la phase deux	Absent de l'enquête de la phase deux	Absent de l'enquête de la phase deux
Soins dentaires	Test : ✓	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, moins discriminant	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, échec de 1/13
Appareils électriques	Test : ✓	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓
Déplacements	Test : ✓	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, échec de 2/13
Fruits et légumes frais	Test : ✓	Absent de l'enquête de la phase deux	Absent de l'enquête de la phase deux	Absent de l'enquête de la phase deux
Viande	Test : ✓	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, échec de 2/13
Dépenses imprévues	Test : ✓	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓

²¹ Des résultats similaires ont été observés à des tests d'additivité supplémentaires comparant le nombre moyen d'items de privation relatifs aux aliments (réponses positives aux six questions) et le nombre moyen de réponses positives aux difficultés économiques (résultats non présentés ici).



Item	Pertinence	Validité	Fiabilité	Additivité
Vêtements appropriés	Test : ✓	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, échec de 2/13
Connexion Internet fiable	Test : ✓	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : Échec	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, échec de 9/13
Argent de poche	Test : ✓	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, échec de 1/13
Téléphone cellulaire	Test : ✓	Absent de l'enquête de la phase deux	Absent de l'enquête de la phase deux	Absent de l'enquête de la phase deux
Meubles	Test : ✓	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓
Célébrations/occasions	Test : ✓ par les groupes les plus exposés au risque de pauvreté	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, échec de 3/13
Petits cadeaux	Test : ✓ par les groupes les plus exposés au risque de pauvreté	Les 3 tests : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓	Test 1 : ✓ Test 2 : ✓, échec de 4/13
Recevoir amis et famille	Test : ✓ par les groupes les plus exposés au risque de pauvreté	Absent de l'enquête de la phase deux	Absent de l'enquête de la phase deux	Absent de l'enquête de la phase deux

Commentaires : Critère pertinence : Pourcentage de réponses à l'enquête de la phase un selon lesquelles un item est considéré (vraiment) nécessaire ($\geq 50\%$) par la population générale. Groupes les plus exposés au risque de pauvreté, y compris les groupes énumérés au tableau 14 et les participants aux groupes de discussion et aux entrevues. Tests de validité 1 à 3 : Coefficient pertinent d'un point de vue statistique (1 %) dans une régression logistique binaire (variable dépendante : item de privation, variable indépendante : insécurité alimentaire, situation de faible revenu [MFR] et difficultés économiques). Fiabilité : Test 1 Indice alpha supérieur à 0,7 dans le test alpha de Cronbach; test 2 : Test TRI à deux paramètres (à l'échelle du pays) évaluant la performance des items en termes de gravité (y compris les items ≤ 3 écarts-types) et de discrimination (y compris les items dont la corrélation est $\geq 0,4$). Additivité : Une différence pertinente d'un point de vue statistique (5 %) entre les revenus moyens équivalents des ménages de deux groupes selon un total de 182 tests-*t*. Pour chaque paire possible d'items de privation, le test 1 compare les revenus moyens des répondants concernés par des items de privation e 0 contre 1, et le test 2 compare les revenus moyens des répondants concernés par des items de privation de 1 contre 2. Pour chaque test, chaque item a été interrogé et testé 13 fois. Le test-*t* a été négligeable pour 15 des 91 paires du test 2.



4.5 Résumé des tests scientifiques

Il n'existe pas de norme de référence pour le nombre optimal d'items à inclure dans un indice de privation matérielle. Un moins grand nombre d'items peut aider à réduire la fatigue des répondants dans les grandes enquêtes comme l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR).²² Toutefois, un nombre moins grand d'items augmente la probabilité que certains items importants qui concernent une population habituellement hétérogène ne soient pas pris en compte. Inversement, plus on inclut d'items, plus grande est la probabilité de forte corrélation entre deux items, remettant ainsi en question la valeur des réponses d'un ménage pour lequel un plus grand nombre d'items sont manquants. Quatorze items se situent bien dans la fourchette normale de nombreux indices de privation matérielle. Par exemple, l'IDM de la Nouvelle-Zélande comporte 17 items (Perry, 2016); l'indice de privation matérielle actuel de l'UE comporte 13 indicateurs (Guio et coll. 2016); l'indice de l'Ontario comportait 10 indicateurs (Matern et coll., 2009 a, 2009b), tout comme l'indice utilisé par Heisz et Langevin [Heisz] et Langevin, 2009).

Comme nous l'avons vu précédemment, des problèmes mineurs n'ont été relevés que pour quelques-uns des 14 items de privation utilisés (voir le tableau 17 ci-dessus). Aucun des items n'échoue sans ambiguïté aux quatre critères d'essai (pertinence, validité, fiabilité et additivité). L'item Internet a satisfait aux tests de pertinence et de validité, mais a échoué à certains des tests de fiabilité et d'additivité. De plus, l'incidence de l'item Internet sur la privation a été étonnamment faible, totalisant seulement 2 % des réponses (voir le tableau 3, section 3). Toutefois, nous soupçonnons que le biais de sélection attribuable à la méthode d'enquête (questionnaire en ligne) pourrait avoir joué un rôle dans le taux d'incidence pour cet item particulier. Toutefois, compte tenu du faible taux de privation lié à Internet, l'item n'a qu'une très faible influence sur le nombre de personnes en situation de privation au Canada (voir le tableau 24, section 5).

Un autre facteur à prendre en compte est le fait que les courbes des caractéristiques des items (voir le graphique 2) et l'indice alpha de Cronbach élevé (voir le tableau 16) indiquent que l'échelle demeure fiable même si nous excluons (certains des) items dont le niveau de gravité et de discrimination est très similaire. Dépenses imprévues, Meubles et Appareils électriques sont tous des items à incidence élevée (tableau 3, section 3) et sont les trois items dont les corrélations par paire sont les plus élevées (voir le tableau 18). On pourrait donc soutenir que l'abandon d'un ou deux de ces trois items nous donne encore accès à une échelle fiable, car un item à incidence élevée est présent et l'indice alpha de Cronbach demeure bien au-dessus de 0,70.

La prochaine section porte sur la recherche d'un seuil optimal. Compte tenu des renseignements ci-dessus, nous avons eu recours à des indices fondés sur 11 et 14 items. L'indice à 11 items exclut Internet, Meubles et Appareils électriques.²³ Nous avons conservé l'item Dépense imprévue parce qu'il est général, qu'il inclut potentiellement Meubles et Appareils électriques, et parce qu'il figure dans l'Enquête sociale canadienne – Qualité de vie et coût de la vie de Statistique Canada; il indique donc un point de référence externe plus fréquent.

²² L'ECR conviendrait naturellement à la collecte de données sur la privation matérielle.

²³ L'indice alpha de Cronbach pour l'indice de 11 items est de 0,8318, comparativement à 0,8695 pour l'indice de 14 items.



Tableau18. Corrélation entre les items de privation

	Vian de													
Viande	1	Vête ments												
Vêtement s	0,39	1	Chau ssure s											
Chaussur es	0,30	0,32	1	Soins denta ires										
Soins dentaires	0,34	0,41	0,24	1	Températ ure									
Températ ure	0,27	0,32	0,26	0,25	1	Meuble s								
Meubles	0,37	0,44	0,27	0,44	0,33	1	Appare ils électriq ues							
Appareils électrique s	0,36	0,45	0,26	0,41	0,30	0,72	1	Intern et						
Internet	0,17	0,21	0,14	0,11	0,13	0,14	0,12	1	Dépla ceme nts					
Déplacem ents	0,33	0,29	0,28	0,24	0,23	0,25	0,24	0,20	1	Arge nt de poche				
Argent de poche	0,36	0,41	0,21	0,40	0,32	0,59	0,50	0,10	0,21	1	Dépen ses			

	Vian de	Vête ment s	Chau ssure s	Soins denta ires	Températ ure	Meubl es	Appar eils électri ques	Inter net	Dépl acem ents	Arge nt de poch e	Dépen ses	Paie ment des factu res	Petits cadea ux	
Dépenses	0,35	0,42	0,22	0,38	0,25	0,61	0,63	0,13	0,22	0,52	1	Paie ment des factu res		
Paiement des factures	0,30	0,34	0,28	0,30	0,27	0,39	0,38	0,14	0,32	0,40	0,42	1	Petits cadea ux	
Petits cadeaux	0,40	0,37	0,29	0,31	0,27	0,43	0,39	0,18	0,27	0,40	0,37	0,31	1	Célébrati ons
Célébrati ons	0,37	0,38	0,32	0,30	0,35	0,37	0,35	0,13	0,26	0,39	0,34	0,35	0,42	1

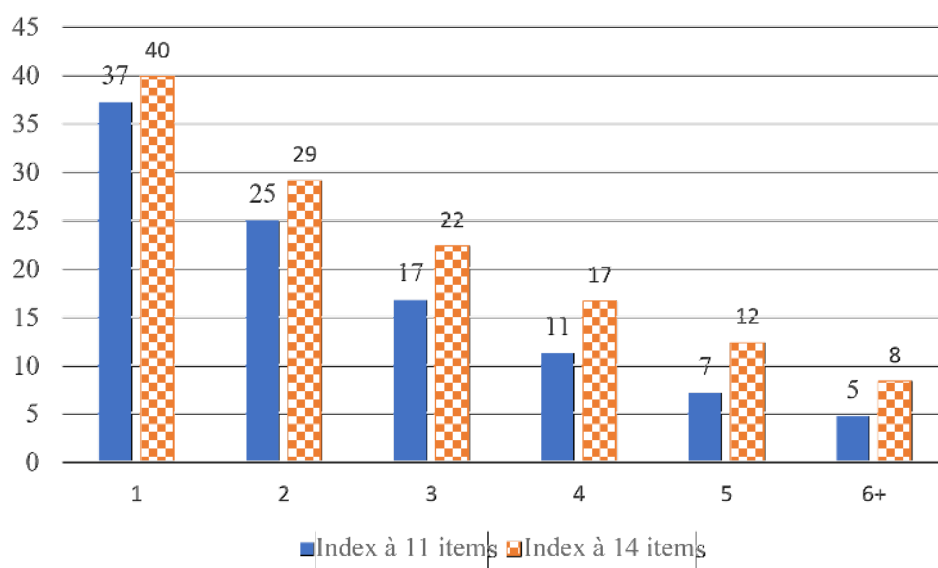
Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Remarque : Toutes les corrélations sont pertinentes d'un point de vue statistique à partir de zéro jusqu'à un niveau de 5 % en utilisant la formulation de corrélation par paire de Stata (pworth, étoile [0,05] Bonferroni). Les cellules gris clair mettent en évidence la corrélation relativement élevée entre Dépenses imprévues, Meubles et Appareils électriques.

5. Déterminer un seuil approprié

L'indice de privation matérielle sert à évaluer la privation matérielle, qui, à son tour, est un moyen de mesurer si un ménage est susceptible d'avoir un niveau de vie équivalent à la pauvreté. Le rôle du seuil de privation est de permettre de faire la distinction entre le groupe de population qui est susceptible de vivre sous le seuil de la pauvreté et le groupe qui ne l'est pas. En d'autres termes, les ménages qui vivent au-dessus le seuil de confort matériel minimal sont considérés comme pauvres, tandis que ceux qui vivent sous de ce seuil ne le sont pas.

L'établissement d'un seuil a une très grande incidence sur la proportion de la population que nous considérons comme ayant un niveau de vie sous le seuil de la pauvreté. Au moyen de l'indice à 11 items, 37 % des Canadiens souffriraient de privation matérielle si on recourt à un seuil d'un item (voir le graphique 3). Lorsque le seuil augmente à six items, ce nombre diminue à 5 %. Au moyen de l'indice à 14 items, 40 % des Canadiens souffriraient de privation matérielle si l'on recourt à un seuil d'un item. À mesure que le seuil augmente à six items, ce nombre diminue à 8 %.



Graphique3. Privation matérielle considérable à différents seuils, (%).

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Remarque : L'indice à 11 items exclut Internet, Meubles et Appareils électriques. Arrondi au nombre entier le plus proche.

L'adoption d'un seuil de privation matérielle qui nous permet de calculer le pourcentage de personnes en situation de privation matérielle dans une population simplifiée une réalité plus complexe dans laquelle on constate divers degrés de privation. Nous avons employé deux méthodes éclairées par des données probantes afin de déterminer s'il était possible de trouver un seuil optimal compte tenu des données actuelles. Ces deux méthodes s'appuient sur des renseignements supplémentaires dont la corrélation statistique avec la privation matérielle est connue, et l'une et l'autre peuvent être appliquées à nos données. La présente étude est la

première à employer ces deux méthodes. La méthode optimale de Bristol (MOB) s'appuie sur des renseignements supplémentaires pour déterminer le seuil qui maximise les différences entre les populations classées comme pauvres et non pauvres (Gordon 2006; Nájera et Gordon 2023). La méthode de validation empirique élaborée par Notten et Kaplan (2022) repose sur des renseignements supplémentaires pour déterminer les groupes qui sont probablement correctement identifiés et ceux qui ne le sont pas, et analyse de quelle manière la composition de ces groupes évolue à mesure que le seuil se resserre.

5.1 Méthodologie 1 : Seuil optimal déterminé par la méthode optimale de Bristol (MOB)

La MOB permet de déterminer le seuil au moyen d'une approche statistique, définissant le seuil de pauvreté optimal « comme la division entre le groupe “pauvre” et le groupe “non pauvre” qui maximise la somme des carrés entre les groupes et minimise la somme des carrés à l'intérieur des groupes » (Gordon, s.d., p. 13). Pour déterminer le seuil de privation optimal, cette approche requiert un autre indicateur du bien-être matériel comme le revenu, les dépenses et les actifs des ménages (Gordon 2006; Nájera et Gordon, 2023).

Cette méthode recourt à des régressions logistiques pour « une succession de groupes créés en augmentant le nombre d'items pour lesquels les répondants étaient en situation de privation » (Gordon, s.d., p. 13). La variable dépendante dans la première régression logistique a une valeur de zéro pour les personnes qui ne sont pas en situation de privation et une valeur de un pour les personnes qui le sont pour un ou plusieurs item(s). La variable dépendante de la deuxième régression a une valeur de zéro pour les personnes qui ne sont pas en situation de privation ou pour un seul item et une valeur de un pour les personnes qui le sont pour deux ou plusieurs item(s), et ainsi de suite.

Nous avons effectué une analyse du revenu et de trois autres variables qui sont des indicateurs du bien-être matériel. Comme nous l'avons vu ailleurs dans le présent document, le revenu à lui seul est un indicateur peu fiable d'un niveau de vie sous le seuil de la pauvreté en raison de nombreux facteurs perturbateurs comme l'endettement, les actifs, l'aide en nature de la famille, les revenus non déclarés, etc. L'un des points forts de cette étude est que nous avons eu accès à d'autres indicateurs d'un niveau de vie sous le seuil de la pauvreté qui nous permettent de déterminer le nombre optimal d'items de privation. Outre le revenu, nous avons intégré 1) le statut d'insécurité alimentaire du répondant, 2) une éventuelle indication du répondant relative à une période difficile/un budget serré pour son ménage, et 3) une éventuelle indication du répondant relative à des difficultés économiques pour son ménage (voir le tableau 8). Nous avons également utilisé ces variables lors des tests de validité (voir section 4.2) pour une raison similaire. Nous avons fait des estimations de régressions logistiques pour les modèles qui comportaient une seule variable et pour un modèle qui comportait les quatre variables.

Le tableau 19 résume les valeurs de la statistique du test du rapport des vraisemblances (LR Chi2). Cette statistique du test évalue la validité de l'ajustement du modèle actuel par rapport à un modèle ne comportant qu'une constante, une valeur plus élevée indiquant un meilleur ajustement. Puisque nous estimons chaque modèle pour une succession de six groupes,



la régression produisant la valeur la plus élevée est celle qui maximise la division entre les personnes classées comme pauvres et celles qui ne le sont pas.



Tableau19. Résultats de la méthode optimale de Bristol, diverses spécifications du modèle

Modèle	Seuil	Statistique LR Chi2 pour le modèle de régression logistique	
		Index à 11 items	Index à 14 items
Revenu	Pointage de privation de 1 ou plus	460	440
	Pointage de privation de 2 ou plus	372	420
	Pointage de privation de 3 ou plus	361	358
	Pointage de privation de 4 ou plus	268	367
	Pointage de privation de 5 ou plus	224	317
	Pointage de privation de 6 ou plus	189	225
Statut d'insécurité alimentaire	Pointage de privation de 1 ou plus	1 002	1 021
	Pointage de privation de 2 ou plus	1 000	1 099
	Pointage de privation de 3 ou plus	923	1 039
	Pointage de privation de 4 ou plus	776	928
	Pointage de privation de 5 ou plus	563	776
	Pointage de privation de 6 ou plus	393	609
Budget serré/période difficile	Pointage de privation de 1 ou plus	1 151	1 131
	Pointage de privation de 2 ou plus	1 196	1 231
	Pointage de privation de 3 ou plus	1 022	1 155
	Pointage de privation de 4 ou plus	863	1 023
	Pointage de privation de 5 ou plus	623	962
	Pointage de privation de 6 ou plus	446	769
Difficultés économiques	Pointage de privation de 1 ou plus	962	974
	Pointage de privation de 2 ou plus	764	908
	Pointage de privation de 3 ou plus	695	775
	Pointage de privation de 4 ou plus	494	654
	Pointage de privation de 5 ou plus	361	571



Modèle	Seuil	Statistique LR Chi2 pour le modèle de régression logistique	
	Pointage de privation de 6 ou plus	274	397
		Index à 11 items	Index à 14 items
Revenu Statut d'insécurité alimentaire Budget serré/période difficile Difficultés économiques	Pointage de privation de 1 ou plus	1 630	1 609
	Pointage de privation de 2 ou plus	1 507	1 643
	Pointage de privation de 3 ou plus	1 317	1 488
	Pointage de privation de 4 ou plus	1 054	1 274
	Pointage de privation de 5 ou plus	802	1 138
	Pointage de privation de 6 ou plus	602	925

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Remarque : Régression logistique. Tous les modèles comprennent une constante, le nombre d'adultes du ménage et le nombre d'enfants comme variables descriptives, les deux dernières variables tenant compte des incohérences dans l'échelle d'équivalence. Les cellules en caractères gras sur fond gris indiquent le seuil optimal dans une spécification de modèle parce qu'il présente la statistique LR Chi2 la plus élevée. Afin de réduire l'effet des valeurs aberrantes, les modèles incluant le revenu sont inclus dans l'estimation à l'exclusion des revenus équivalents supérieurs à 100 000 \$ (soit environ 10 % des revenus de l'échantillon).

En suivant cette méthode, un seuil d'un ou de deux items de privation serait optimal. Les résultats montrent que le seuil optimal dépend de la ou des variables de bien-être matériel sélectionnées et si nous utilisons un indice à 11 ou 14 items. Les deux modèles qui comprennent le statut d'insécurité alimentaire sont sensibles à l'utilisation d'un indice à 11 ou à 14 items, avec un seuil optimal d'un pour l'indice à 11 et de deux pour l'indice à 14 items. Ce constat indique que la décision concernant les items à inclure dans l'indice influe également, dans une certaine mesure, sur la décision concernant l'établissement du seuil de privation.

5.2 Méthodologie 2 : Seuil optimal en minimisant les erreurs de mesure probables

La recherche d'un seuil optimal en minimisant les erreurs de mesure probables repose sur le compromis entre deux types d'erreurs de mesure. Dans tout seuil, certaines personnes sont identifiées à tort comme pauvres (faux positifs) et d'autres comme non pauvres (faux négatifs).²⁴ Les efforts visant à réduire une erreur augmentent automatiquement la proportion de l'autre. Il est donc impossible d'éliminer les deux erreurs simultanément (Colquhoun, 2017).

Cette méthode recourt à des renseignements supplémentaires dans l'enquête afin de répartir la population sondée en faux positifs probables et en faux négatifs probables, puis analyse ensuite les changements dans la composition de ces groupes d'erreurs pour différents seuils. À mesure

²⁴ Ce paragraphe et la suivante paraphrase Notten et Kaplan (2022, p. 252).



que le seuil augmente (c.-à-d. qu'un plus grand nombre d'items sont inclus), les taux de privation matérielle diminuent. Certains des répondants dont le statut n'est plus en situation de privation étaient (probablement) de faux positifs et sont maintenant des (probables) correctement identifiés. À l'inverse, certains qui étaient des (probables) correctement identifiés, deviennent des faux négatifs (probables). À mesure que le seuil se resserre, la proportion de faux positifs (probables) parmi ceux identifiés comme étant pauvres diminue, tandis que celle des faux négatifs (probables) augmente. Un seuil, ou fourchette de seuils, est optimal lorsque l'augmentation des faux négatifs est égale à la diminution des faux positifs. Notre recherche a pondéré les deux types d'erreurs de façon égale.

Nous avons utilisé les mêmes renseignements supplémentaires que ceux décrits dans la sous-section précédente : si le répondant est en situation d'insécurité alimentaire ou de sécurité alimentaire, si son budget est serré/qu'il manque d'argent ou que son revenu est tout juste suffisant/suffisant, inférieur ou supérieur à la MFR, inférieur ou supérieur au revenu médian, et s'il vit ou non des difficultés économiques. À noter qu'ici, nous devons redéfinir le revenu comme une variable assignée (au lieu d'une variable continue) et que nous appliquons deux définitions (en deçà de 50 % de la médiane du revenu, sous la médiane).

Par exemple, le tableau 20 montre que, pour un seuil donné, un répondant identifié comme étant en situation de privation ou d'insécurité alimentaire est probablement identifié correctement. De même, un répondant qui est identifié comme n'étant pas en situation de privation ou d'insécurité alimentaire est probablement identifié correctement. Toutefois, un répondant identifié comme étant en situation de privation sans souffrir d'insécurité alimentaire est plus susceptible d'être un faux positif. De même, un répondant identifié comme n'étant pas en situation de privation, mais qui souffre d'insécurité alimentaire est plus probablement un faux négatif.

Tableau 20. Erreurs de mesure probables en utilisant l'insécurité alimentaire comme renseignement supplémentaire

	En situation d'insécurité alimentaire	En situation de sécurité alimentaire
En situation de privation matérielle	Corrects probables	Faux positifs probables
Pas en situation de privation matérielle	Faux négatifs probables	Corrects probables

Le graphique 4 applique les renseignements du tableau 20 aux données et à l'indice à 11 items. Le haut du graphique montre l'évolution dans les portions de la population de ces quatre groupes à mesure que le seuil passe d'un à six items de privation. À mesure que le seuil augmente, la proportion de la population des ménages probablement correctement identifiée comme étant en situation de privation matérielle diminue (bleu), celle des faux positifs probables diminue (orange), celle des faux négatifs probables augmente (gris) et celle des ménages probablement correctement identifiés comme n'étant pas en situation de privation matérielle augmente (jaune). Le graphique du milieu met l'accent sur la population identifiée comme étant en situation de privation matérielle à partir d'un certain seuil. À ce seuil de privation de un item, 24,3 % de la



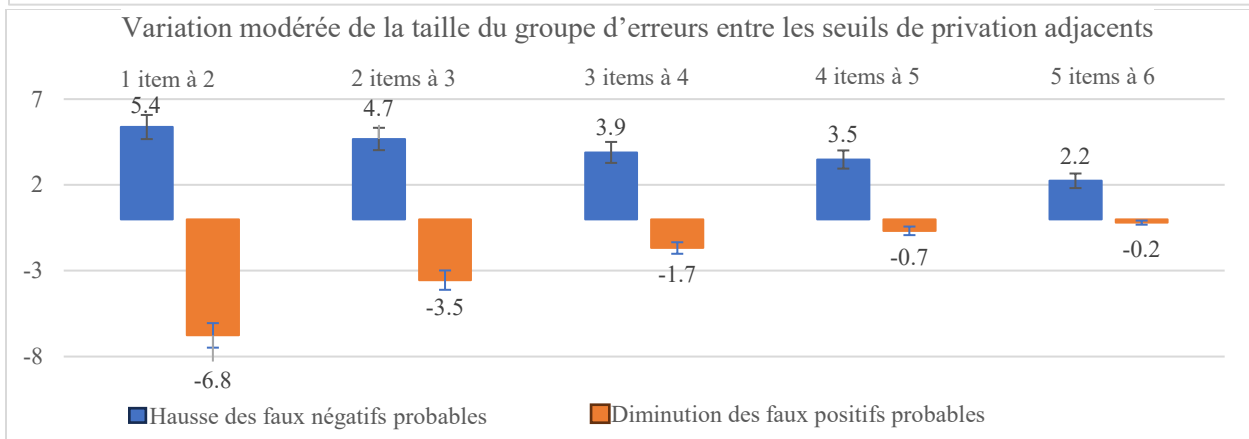
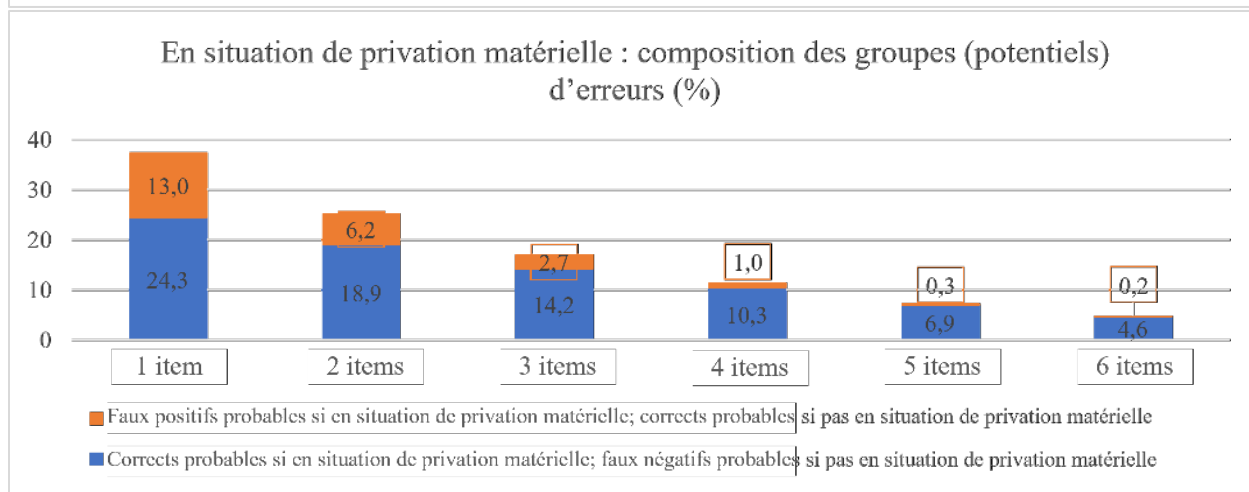
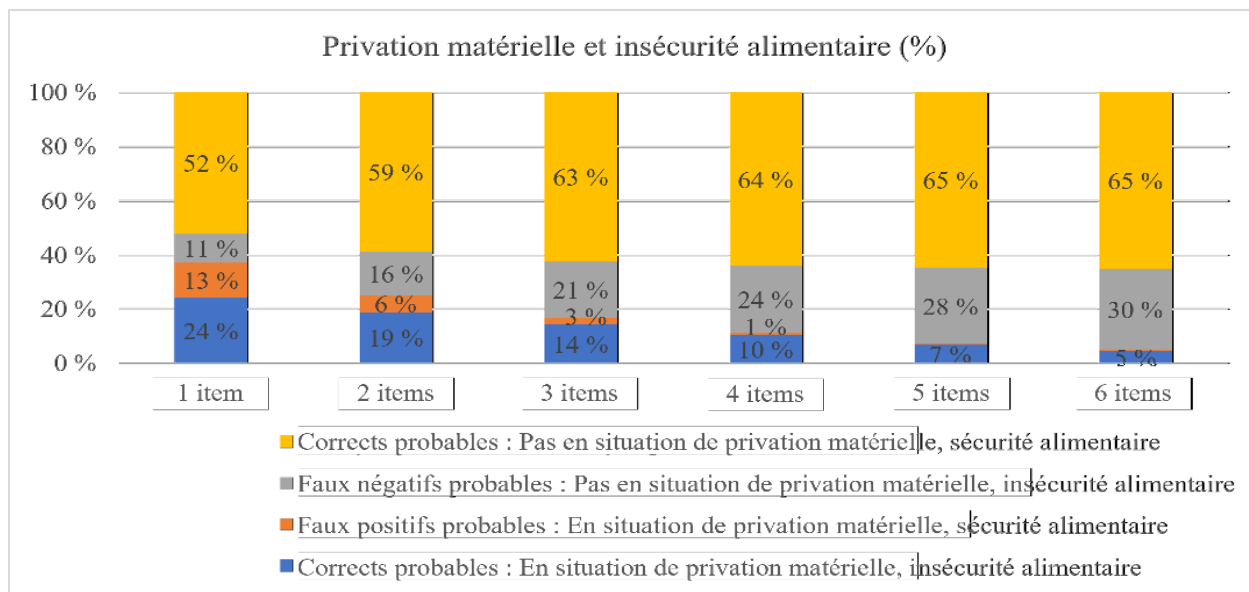
population est probablement correctement identifiée comme étant en situation de privation matérielle puisqu'elle souffre également d'insécurité alimentaire. Dans le cas d'une hausse du seuil, les personnes deviendraient de faux négatifs si elles n'étaient plus en situation de privation. Au seuil de privation de un item, elles seraient des faux positifs probables dans une proportion de 13 % puisqu'en situation de sécurité alimentaire. Elles seraient probablement correctement mesurées (ou catégorisées) si l'augmentation du seuil ne les plaçait plus en situation de privation.

Le graphique du bas est essentiel pour trouver le seuil optimal (fourchette), car il montre de quelle manière la proportion absolue des deux erreurs de mesure évolue à mesure que le seuil se resserre. Nous estimons que les deux groupes d'erreurs sont tout aussi importants.

Empiriquement, le seuil optimal est celui où l'augmentation des faux négatifs est égale, au sens statistique, à la diminution des faux positifs. Pour un seuil passant d'un à deux items de privation, 5,4 % des répondants deviennent des faux négatifs probables et 6,8 % sont probablement correctement mesurés. Pour une nouvelle hausse du seuil de deux à trois items de privation, le pourcentage de faux négatifs probables augmente de 4,7 points de pourcentage et celui des faux positifs probables diminue de 3,5. Alors qu'au premier seuil, la diminution des faux positifs est plus importante et qu'au deuxième seuil, ce sont les faux négatifs qui augmentent, le chevauchement des intervalles de confiance indique que nous ne pouvons exclure la possibilité que les groupes soient de taille égale en situation de privation pour un ou deux items et pour deux ou trois items (voir l'annexe E pour consulter les tableaux illustrant les intervalles de confiance). Pour l'une ou l'autre des hausses du seuil, l'augmentation des faux négatifs probables est plus importante que la diminution des faux positifs. Un seuil d'un, deux ou trois items serait donc optimal.

Les tableaux 21 et 22 résument les résultats pour toutes les variables et les indices à 11 et 14 items, les deux dernières colonnes affichant la variation de la taille des groupes d'erreur. Un seuil de deux ou trois items de privation est généralement considéré comme optimal. Au moyen de l'indice à 11 items, nous avons déterminé un seuil de deux ou trois items de privation liés à l'insécurité alimentaire, à une situation de budget serré, de revenu inférieur à la médiane du revenu et de difficultés économiques. Ce seuil peut aussi en être un pour l'insécurité alimentaire. Il augmente à cinq ou six pour un revenu inférieur à la MFR. Au moyen de l'indice à 14 items, nous avons constaté un seuil de deux ou trois items de privation liés à l'insécurité alimentaire, à un revenu inférieur à la médiane et à des difficultés économiques. Ce seuil peut aussi en être un pour les difficultés économiques. Le seuil est établi à un, trois ou quatre items de privation pour un budget serré et à cinq ou six pour un revenu inférieur à la MFR.





Graphique 4. Index à 11 items : Privation matérielle et insécurité alimentaire, composition dans les groupes d'erreur, variation dans les groupes d'erreur, par seuil de privation.

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : Arrondi à un seul chiffre. Intervalles de confiance basés sur les écarts-types de la méthode bootstrap.

Tableau 21. Index à 11 items : Variations marginales des faux positifs probables et des faux négatifs probables

Seuil	En situation de privation matérielle	Corrects probables si en situation de privation; faux négatifs probables sinon	Faux positifs probables si en situation de privation; corrects probables sinon	Variation du seuil	Augmentation des faux négatifs probables	Diminution des faux positifs probables
	Parmi lesquels :	En situation d'insécurité alimentaire	En situation de sécurité alimentaire			
≥ 1	37,3	24,3	13,0			
≥ 2	25,2	18,9	6,2	1 à 2	5,4	-6,8
≥ 3	16,9	14,2	2,7	2 à 3	4,7	-3,5
≥ 4	11,4	10,3	1,0	3 à 4	3,9	-1,7
≥ 5	7,2	6,9	0,3	4 à 5	3,5	-0,7
≥ 6	4,8	4,6	0,2	5 à 6	2,2	-0,2
	Parmi lesquels :	Budget serré/ Période difficile	Tout juste suffisant/suffisant			
≥ 1	37,5	21,4	16,1			
≥ 2	25,3	17,4	7,9	1 à 2	4,0	-8,2
≥ 3	17,0	13,2	3,8	2 à 3	4,2	-4,0
≥ 4	11,4	9,8	1,6	3 à 4	3,4	-2,2
≥ 5	7,4	6,7	0,7	4 à 5	3,1	-0,9
≥ 6	4,9	4,5	0,4	5 à 6	2,2	-0,3
	Parmi lesquels :	Inférieur à la MFR	Supérieur à la MFR			
≥ 1	37,2	11,9	25,4			
≥ 2	24,6	8,6	16,0	1 à 2	3,3	-9,4
≥ 3	16,9	6,7	10,2	2 à 3	1,9	-5,8
≥ 4	11,1	4,8	6,3	3 à 4	1,9	-3,9
≥ 5	7,3	3,8	3,5	4 à 5	1,0	-2,8
≥ 6	4,9	3,0	2,0	5 à 6	0,8	-1,5



Seuil	En situation de privation matérielle	Corrects probables si en situation de privation; faux négatifs probables sinon	Faux positifs probables si en situation de privation; corrects probables sinon	Variation du seuil	Augmentation des faux négatifs probables	Diminution des faux positifs probables
	Parmi lesquels :	Sous la médiane	Au-dessus de la médiane			
≥ 1	37,2	25,3	11,9			
≥ 2	24,6	17,5	7,1	1 à 2	7,8	-4,8
≥ 3	16,9	13,0	3,8	2 à 3	4,5	-3,3
≥ 4	11,1	8,7	2,4	3 à 4	4,3	-1,4
≥ 5	7,3	5,8	1,5	4 à 5	2,9	-0,9
≥ 6	4,9	4,1	0,8	5 à 6	1,7	-0,7
	Parmi lesquels :	Difficultés économiques	Pas de difficultés économiques			
≥ 1	37,5	24,7	12,7			
≥ 2	25,2	18,2	7,0	1 à 2	6,5	-5,8
≥ 3	16,9	13,5	3,4	2 à 3	4,7	-3,5
≥ 4	11,4	9,4	2,0	3 à 4	4,1	-1,4
≥ 5	7,2	6,2	1,0	4 à 5	3,1	-1,0
≥ 6	4,8	4,3	0,5	5 à 6	2,0	-0,5

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : Les cellules avec texte en gras sur fond gris indiquent le seuil optimal où la proportion de l'augmentation du nombre de faux négatifs est égale, au sens statistique, à la diminution du nombre de faux positifs (voir l'annexe E pour les intervalles de confiance). En raison des valeurs manquantes pour les variables supplémentaires, le pourcentage de personnes en situation de privation (deuxième colonne) diffère légèrement d'une variable à l'autre.



Tableau 22. Index à 14 items : Variations modérées des faux positifs probables et des faux négatifs probables

Seuil	En situation de privation matérielle	Corrects probables si en situation de privation; faux négatifs probables sinon	Faux positifs probables si en situation de privation; corrects probables sinon	Variation du seuil	Augmentation des faux négatifs probables	Diminution des faux positifs probables
	Parmi lesquels :	En situation d'insécurité alimentaire	En situation de sécurité alimentaire			
≥ 1	39,8	25,3	14,5			
≥ 2	29,2	21,2	8,0	1 à 2	4,2	-6,5
≥ 3	22,4	17,7	4,7	2 à 3	3,5	-3,3
≥ 4	16,7	14,1	2,7	3 à 4	3,6	-2,1
≥ 5	12,4	10,9	1,5	4 à 5	3,2	-1,2
≥ 6	8,4	7,8	0,6	5 à 6	3,1	-0,9
	Parmi lesquels :	Budget serré/ Période difficile	Tout juste suffisant/ Suffisant			
≥ 1	40,1	22,0	18,1			
≥ 2	29,3	19,0	10,3	1 à 2	3,0	-7,7
≥ 3	22,6	16,1	6,4	2 à 3	2,9	-3,9
≥ 4	16,8	13,0	3,8	3 à 4	3,1	-2,7
≥ 5	12,6	10,7	1,8	4 à 5	2,3	-1,9
≥ 6	8,5	7,8	0,7	5 à 6	2,9	-1,1
	Parmi lesquels :	Inférieur à la MFR	Supérieur à la MFR			
≥ 1	39,7	12,3	27,4			
≥ 2	28,7	9,9	18,9	1 à 2	2,4	-8,5
≥ 3	22,2	8,1	14,1	2 à 3	1,8	-4,8
≥ 4	16,4	6,8	9,7	3 à 4	1,3	-4,4
≥ 5	12,3	5,5	6,8	4 à 5	1,3	-2,9
≥ 6	8,6	4,0	4,5	5 à 6	1,5	-2,3



Seuil	En situation de privation matérielle	Corrects probables si en situation de privation; faux négatifs probables sinon	Faux positifs probables si en situation de privation; corrects probables sinon	Variation du seuil	Augmentation des faux négatifs probables	Diminution des faux positifs probables
	Parmi lesquels :	Sous la médiane	Au-dessus de la médiane			
≥ 1	39,7	26,5	13,2			
≥ 2	28,7	20,1	8,6	1 à 2	6,4	-4,6
≥ 3	22,2	16,1	6,1	2 à 3	4,0	-2,5
≥ 4	16,4	12,7	3,7	3 à 4	3,4	-2,4
≥ 5	12,3	9,7	2,6	4 à 5	3,0	-1,1
≥ 6	8,6	6,7	1,9	5 à 6	3,0	-0,7
	Parmi lesquels :	Difficultés économiques	Pas de difficultés économiques			
≥ 1	40,0	26,0	14,0			
≥ 2	29,2	21,0	8,2	1 à 2	5,0	-5,8
≥ 3	22,4	16,8	5,6	2 à 3	4,2	-2,6
≥ 4	16,7	13,1	3,6	3 à 4	3,7	-2,0
≥ 5	12,4	10,2	2,2	4 à 5	2,9	-1,4
≥ 6	8,4	7,1	1,3	5 à 6	3,1	-0,9

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : Les cellules avec texte en gras sur fond gris indiquent le seuil optimal où la proportion de l'augmentation du nombre de faux négatifs est égale, au sens statistique, à la diminution du nombre de faux positifs (voir l'annexe E pour les intervalles de confiance). Les valeurs manquantes pour les variables supplémentaires signifient que le pourcentage de personnes en situation de privation (deuxième colonne) diffère légèrement d'une variable à l'autre.

5.3 Résumé de l'analyse des seuils

Notre enquête comprend une quantité particulièrement riche de renseignements supplémentaires pour un pays à revenu élevé, ce qui nous permet de contre-valider les seuils de privation à bien des égards. Il n'est donc pas surprenant que l'analyse de cette section donne non pas un, mais plusieurs seuils optimaux. Les exercices ont néanmoins permis de réduire la fourchette des seuils (voir le tableau 23).

La MOB a permis de déterminer un seuil d'un sur six des itérations étudiées et un seuil de deux dans les quatre autres itérations. La méthode de remplacement, grâce à l'analyse de modification



des erreurs de mesure, a révélé un seuil de deux ou trois dans huit itérations, un seuil d'un ou deux dans deux itérations et un seuil de trois ou plus dans trois itérations.

Selon notre interprétation, un seuil de deux ou trois items de privation serait optimal pour les raisons suivantes : Premièrement, nous avons accordé une plus grande importance aux résultats concernant l'insécurité alimentaire compte tenu (avec tous les renseignements supplémentaires) de son statut très proche de la privation matérielle, tant sur le plan conceptuel que sur celui de la mesure. La MOB a révélé un seuil d'un ou deux items de privation pour les modèles, y compris l'insécurité alimentaire (voir tableau 19). La méthode de l'erreur de mesure a permis de déterminer un seuil de deux ou trois items de privation fondés sur l'insécurité alimentaire (voir tableaux 21 et 22). Nous avons accordé une plus faible pondération aux deux calculs indiquant un seuil de cinq ou six items de privation, en nous basant sur la MFR comme seuil de revenu. La littérature didactique comparant les mesures du revenu et de la privation matérielle démontre systématiquement que les deux concepts sont significativement, mais modérément corrélés, ce qui implique que la privation matérielle est certainement observable au-delà des seuils de faible revenu (pour le Canada, voir Notten [2015] et Notten et Kaplan [2021]).

Deuxièmement, en nous concentrant sur les répondants pour lesquels une variation modérée du seuil est la plus prononcée, la méthode de modification des erreurs de mesure semble plus pertinente que la MOB. Cette dernière recourt à la quasi-totalité de l'échantillon (excluant seulement les valeurs aberrantes les plus élevées) et comprend donc de nombreux répondants dont le statut de privation matérielle ne peut être considéré que comme relativement sûr. Le fait de les inclure influe directement sur la valeur des statistiques de test utilisées pour évaluer la qualité de l'ajustement et, par conséquent, le seuil optimal. Sur cette base, un argument peut être avancé en faveur d'un seuil de deux ou trois items de privation plutôt que d'un seul.

Tableau 23. Aperçu des résultats des autres méthodes visant à déterminer un seuil optimal

Seuil optimal	Méthode optimale de Bristol	Méthode de correction des erreurs de mesure
1	6	–
2	4	–
1 ou 2	–	2
2 ou 3	–	8
3 ou 4	–	1
5 ou 6	–	2

D'autres recherches sur les seuils pourraient porter sur les vérifications de la cohérence pour d'autres définitions de renseignements supplémentaires (p. ex., une définition plus ou moins rigoureuse de l'insécurité alimentaire, une définition du revenu assigné entre la MFR et la médiane, etc.) et des simulations de Monte Carlo pour chaque itération possible (comme l'ont fait Nájera et Gordon [2023] et Notten et Kaplan [2022]).



Enfin, le tableau 24 montre à quel point le taux de privation matérielle diminue à différents seuils lorsqu'on exclut un item de privation de l'indice. Par exemple, à un seuil de privation d'un item, l'exclusion des soins dentaires de l'indice à 14 items réduit le taux de privation matérielle de 3,3 points de pourcentage. L'exclusion d'items à incidence plus élevée – par exemple, les soins dentaires, les dépenses imprévues, l'électricité et le mobilier – a un effet plus important sur le pourcentage de personnes en situation de privation, tandis que l'exclusion d'un item à incidence plus faible a un effet très faible. La dernière ligne du tableau 24 montre des chiffres pour l'indice à 11 items de privation : avec un seuil de deux items, excluant Internet, Meubles et Appareils électriques, le taux de privation matérielle est réduit de quatre points de pourcentage (de 29,0 % à 14 items à 25,0 % à 11 items).

Tableau 24. Effet de l'exclusion d'un item de privation sur l'incidence de la privation matérielle

Seuil de privation	1	2	3	4	5
Échelle à 14 items	39,8 %	29,0 %	22,3 %	16,6 %	12,3 %
	Diminution des points de pourcentage de 14 à 13 items				
Soins dentaires	-3,3	-1,7	-1,9	-2,0	-1,9
Dépenses imprévues	-2,0	-2,3	-2,9	-3,0	-3,0
Argent de poche	-1,3	-2,0	-2,5	-2,0	-2,6
Appareils électriques	-0,9	-1,7	-2,2	-2,5	-2,4
Meubles	-0,6	-1,5	-2,2	-2,4	-2,7
Température	-0,5	-0,6	-0,8	-0,4	-0,9
Factures	-0,2	-0,6	-0,8	-0,8	-1,3
Viande	-0,2	-0,3	-0,3	-0,9	-0,4
Cadeaux	-0,2	-0,1	-0,6	-0,6	-1,2
Vêtements	-0,1	-0,7	-1,0	-0,8	-1,4
Occasions spéciales	-0,1	-0,3	-0,8	-0,6	-0,9
Chaussures	-0,1	-0,2	-0,1	-0,2	-0,3
Internet	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Transport	-0,1	-0,3	-0,2	-0,2	-0,4
	Diminution des points de pourcentage en excluant Internet, les meubles et l'électricité				
Échelle à 11 items	-2,4	-4,0	-5,4	-5,3	-5,1

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : Les items sont triés du plus important au plus faible déclin selon le seuil de privation d'un item. Arrondi à un chiffre.



6. Privation matérielle au Canada

Les sections 3 à 5 ont étayé nos choix concernant l'élaboration d'un indice de privation matérielle (IDM) actualisé au Canada. Bien que nos choix aient été fondés sur une analyse approfondie (items de privation, échelle, seuil) et conformément aux meilleures pratiques scientifiques, ils ont sans aucun doute influencé nos estimations de l'ampleur de la privation matérielle au Canada (Notten et Kaplan, 2022). Nous allons donc passer brièvement en revue les choix les plus déterminants que nous avons effectués.

Pour l'estimation des niveaux de privation, nous avons utilisé l'indice à 11 items. Les actions et les méthodes décrites à la section 4 ont éclairé notre choix de cet indice : l'item Internet présentait des problèmes de performance sur deux des quatre critères scientifiques (fiabilité, additivité), tandis que les items Meubles et Appareils électriques étaient fortement corrélés à l'item des Dépenses imprévues, suggérant une redondance des items à l'extrémité la moins sévère de l'échelle (fiabilité).

Les mesures et les méthodes décrites à la section 5 ont éclairé notre choix du seuil de deux items par défaut et du seuil de trois items comme vérification de la cohérence. Les résultats de la méthode d'analyse de modification des erreurs de mesure indiquent un seuil de deux ou trois items. Nous avons préféré cette méthode à la méthode optimale de Bristol parce qu'elle est strictement axée sur les groupes dont le statut de privation est plus sensible aux modifications de seuil que sur les groupes dont le statut de privation ne varie pas ou varie uniquement dans le cas d'un seuil maximum.

Une comparaison des taux de privation d'items au tableau 3 (voir la section 3) avec ceux d'items formulés de la même façon ou de façon très similaire dans d'autres enquêtes canadiennes représentatives indique très nettement que les conditions matérielles se sont dégradées depuis 2013. Un seuil de deux items par défaut a donné lieu à un taux de privation plus élevé et manifestement plus réaliste en 2023 (25,1 %, voir tableau 25) plutôt qu'un indice très semblable et un seuil de deux items en 2013 (18,6 %), tandis qu'un seuil de trois items a abouti à un taux de privation de 16,9 % (voir le tableau 25).

Étant donné que la pauvreté, notamment la privation matérielle, est un phénomène normatif en raison de sa nature, le choix d'un indice et d'un seuil officiels « est un jugement de valeur et [donc] un choix politique » et appartient aux décideurs politiques (Alkire et Santos, 2009, p. 133). Néanmoins, alors que la prévalence estimée de la privation matérielle peut varier considérablement dans le contexte d'un seuil de deux ou trois items de privation ou d'un indice à 11 ou à 14 items, les différences liées aux risques de privation selon différentes caractéristiques de la population et les tendances de la prévalence au fil du temps donnent souvent un résultat consistant, quels que soient les seuils et les indices utilisés.



6.1 Facteurs de risque géographiques, sociodémographiques et économiques

Le tableau 25 montre qu'un Canadien sur quatre âgé de 18 ans et plus souffre considérablement de privation selon le seuil de deux items (25,1 %, $\pm 1,3$), tandis qu'un sur six en souffre selon le seuil de trois items (16,9 %, $\pm 1,1$). Cela démontre un niveau de pauvreté beaucoup plus élevé que celui indiqué dans la plus récente estimation officielle de la pauvreté au Canada, qui révèle que seul un Canadien sur 13 (7,4 % en 2021) a un revenu inférieur à la mesure du panier de consommation (MPC).²⁵ Compte tenu de la suppression progressive des prestations liées à la pandémie et des fortes hausses de l'inflation, on s'attend à ce que les estimations de la MPC, dont le seuil est rajusté en fonction de l'inflation des prix à la consommation, soient plus élevées en 2022 et 2023. (Voir la section 6.2 pour une analyse plus approfondie de la relation entre les différentes mesures de la pauvreté.)

Une analyse de régression multivariable montre que les différences provinciales/régionales des taux de privation matérielle ne diffèrent pas de façon significative d'un point de vue statistique, contrairement aux différences entre les régions rurales et urbaines (annexe F). Les répondants vivant dans les provinces de l'Atlantique (27,1 %, $\pm 4,7$) et en Ontario (27,6 %, $\pm 2,1$) affichent des taux supérieurs à la moyenne, et ceux vivant au Québec (23,4 %, $\pm 2,5$), au Manitoba et en Saskatchewan (20,1 %, $\pm 4,2$), en Alberta (23,4 %, $\pm 3,7$) et en Colombie-Britannique (23,78 %, $\pm 3,3$) affichent des taux inférieurs à la moyenne. Les répondants vivant en milieu urbain (23,2 %, $\pm 1,5$) présentent un risque plus faible de privation matérielle que ceux vivant en milieu rural ou éloigné (29,2 %, $\pm 2,4$).

La privation matérielle varie par ailleurs selon des caractéristiques démographiques, révélant des taux de privation plus élevés pour les groupes d'âge plus jeune, les familles monoparentales, les adultes vivant seuls (moins de 65 ans), les personnes ayant le statut autochtone et les minorités visibles. Les taux de privation sont particulièrement élevés pour les familles monoparentales (44,5 %, $\pm 5,5$), les adultes vivant seuls de moins de 65 ans (34,6 %, $\pm 3,5$), les autres ménages (32,8 %, $\pm 3,7$), les personnes noires (34,4 %, $\pm 6,8$) et les Autochtones (37,4 %, $\pm 6,4$). En revanche, les taux de privation sont nettement inférieurs à la moyenne pour les personnes âgées de plus de 64 ans (11,1 %, ± 2), les couples sans enfant (15,3 %, $\pm 1,8$) et les adultes vivant seuls âgés de 65 ans et plus (17,4 %, $\pm 4,6$).

Le risque plus faible de privation matérielle des nouveaux immigrants, ceux qui vivent au Canada depuis 10 ans ou moins (21,5 % $\pm 7,9$ comparativement à 25,5 % $\pm 2,6$ pour le reste de la population), s'est révélé pertinent d'un point de vue statistique dans une régression multivariable (voir l'annexe F), mais est en contradiction avec les résultats obtenus ailleurs (Notten et Kaplan, 2021). Alors que les caractéristiques de notre échantillon suivent de près celles du recensement de 2021 (voir le tableau 1), il est possible que d'autres facteurs, comme les différences dans la probabilité que certains immigrants participent à une enquête en ligne, aient donné lieu à des estimations biaisées pour ce groupe de population.

²⁵ Voir Statistique Canada (10 octobre 2023). *Carrefour des dimensions de la pauvreté*. <https://www.statcan.gc.ca/fr/themes-debut/pauvrete>. Consulté le 18 septembre 2023.



Les caractéristiques économiques comme la scolarité, l'emploi, la principale source de revenus et l'accession à la propriété ont également un lien graduel avec la privation matérielle : les taux de privation sont plus élevés pour les répondants ayant un diplôme d'études secondaires ou moins (36 %, $\pm 2,7$), étant confrontés au chômage (55,5 %, $\pm 6,5$), dépendant essentiellement des versements de transferts (55,4 %, $\pm 5,5$) ou d'autres revenus tels que les pensions alimentaires pour les conjoints ou les enfants ou des revenus locatifs (40,1 %, $\pm 8,4$) et étant locataires de leur logement (41,8 %, $\pm 2,7$). Ils deviennent nettement inférieurs à la moyenne pour les répondants titulaires d'un diplôme universitaire (15,3 %, $\pm 1,9$) et les répondants propriétaires de leur logement (18,2 %, $\pm 1,3$).

À l'exception des données sur les nouveaux immigrants, le profil de risque de notre mesure de privation matérielle s'apparente à celui des mesures de la pauvreté fondées sur le revenu, l'insécurité alimentaire et d'autres recherches sur la privation matérielle fondées sur des données canadiennes (Dhunna et Tarasuk, 2021; Notten et coll., 2023; Notten et Kaplan, 2021; Tarasuk et coll., 2019). L'annexe F montre que bon nombre de ces caractéristiques ont un effet indépendant sur le risque de privation tout en tenant compte d'autres caractéristiques, ce qui signifie que même lorsque d'autres facteurs sont considérés, la plupart de ces caractéristiques sont toujours associées à un risque plus élevé de privation.



Tableau 25. Privation matérielle en fonction des caractéristiques géographiques et sociodémographiques

	Seuil de deux items		Seuil de trois items		Portion de la population
	% en sit. de privation	IC (±)	% en sit. de privation	IC (±)	%
Canada	25,1	1,3	16,9	1,1	100
Région/province					
Provinces de l'Atlantique	27,1	4,7	19,6	4,2	7,4
Québec	23,4	2,5	16,6	2,2	22,9
Ontario	27,6	2,1	17,0	1,8	37,7
Manitoba et Saskatchewan	20,1	4,2	13,7	3,6	7,4
Alberta	23,4	3,7	17,6	3,3	11,0
Colombie-Britannique	23,8	3,3	16,7	2,9	13,5
Lieu de résidence					
Milieu urbain	23,2	1,5	15,6	1,3	69,6
Milieu rural	29,2	2,4	20,0	2,1	30,4
Âge					
18 à 30	30,2	3,3	19,0	2,8	16,1
31 à 44	29,3	2,5	21,1	2,2	27,5
45 à 64	27,7	2,2	18,6	1,9	35,6
65 ans et plus	11,1	2,0	6,8	1,6	20,7
Type de ménage					
Ménage monoparental	44,5	5,5	32,3	5,1	6,9
Ménage biparental	24,1	2,6	16,2	2,2	23,4
Adultes vivant seuls	29,7	2,8	19,5	2,4	23,0
Adulte vivant seul (moins de 65 ans)	34,6	3,5	23,6	3,1	16,8
Adulte vivant seul (plus de 65 ans)	17,4	4,6	10,6	3,7	6,2
Couple sans enfants	15,3	1,8	10,5	1,5	33,4
Autres	32,8	3,7	21,5	3,3	13,3
Canada	25,1	1,3	16,9	1,1	100



Contexte					
N'est pas un immigrant récent	25,5	2,6	17,6	2,3	91,0
Ayant immigré depuis 10 ans ou moins	21,5	7,9	10,5	5,9	9,0
Asiatique du Sud	23,8	4,7	11,4	3,5	6,9
Chinois	11,8	4,2	9,4	3,9	4,9
Noir	34,4	6,8	22,9	6,0	4,1
Personnes autochtones	37,4	6,4	27,1	5,8	4,9
Autres minorités visibles	26,5	4,1	16,6	3,4	10,0
Personnes blanches	24,8	1,5	17,0	1,3	69,3
Éducation					
Études secondaires terminées ou partielles	36,0	2,7	27,2	2,5	27,2
Formation professionnelle ou collégiale	29,3	2,9	19,9	2,5	20,6
Études collégiales	20,8	2,5	12,5	2,0	22,9
Études universitaires	15,3	1,9	8,5	1,5	29,2
Statut d'emploi					
Travailleur à temps plein, temps partiel ou autonome	23,9	1,6	15,2	1,3	60,6
Hors population active — étudiant, retraité, personne au foyer ou sans-emploi et pas en recherche d'emploi	22,8	2,1	15,2	1,8	34,5
Sans emploi et en recherche d'emploi	55,5	6,5	46,6	6,5	4,9
Principale source de revenus					
Revenu d'emploi	23,1	1,6	14,6	1,3	63,9
Revenus de placements et de retraite	19,0	2,3	13,4	2,0	26,2
Versements de transferts	55,4	5,5	40,7	5,5	7,0
Autres	40,1	8,4	28,6	7,7	2,9
Logement					
Propriétaire	18,2	1,3	11,5	1,1	71,4
Location	41,8	2,7	30,0	2,5	28,6

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : IC signifie intervalle de confiance.



6.2 Lien entre la privation matérielle et d'autres indicateurs de bien-être matériel

Dans cette section, on se penche sur le lien entre la privation matérielle et d'autres indicateurs de bien-être matériel au moyen de tableaux croisés. Les renseignements sur le revenu et les finances permettent de comprendre de quelle manière le risque de privation matérielle est associé aux ressources financières. La privation matérielle et l'insécurité alimentaire sont des concepts qui se recoupent en ce sens qu'ils sont le résultat d'une situation : ils reflètent les conséquences sur la consommation d'un manque de ressources financières ou de circonstances difficiles. Les stratégies des ménages pour faire face à des difficultés économiques donnent un aperçu de ce à quoi ils ont accès et de leurs recours pour joindre les deux bouts lorsque leurs finances sont limitées. C'est pourquoi nous avons utilisé des renseignements sur l'insécurité alimentaire, le revenu et les difficultés économiques pour tester notre échelle de privation matérielle (voir la section 4) et déterminer notre seuil de privation (voir la section 5).

6.2.1 Revenus et finances

Au Canada, le revenu déclaré est habituellement utilisé comme mesure de pauvreté. Bien que le revenu déclaré soit souvent la ressource financière la plus importante dont disposent les ménages, les actifs, le crédit et l'aide de la famille sont trois autres ressources courantes pour financer ou se procurer des biens de consommation. Aucune de ces sources ou d'autres sources de consommation ne sont intégrées aux mesures de la pauvreté fondées sur le revenu. La contribution importante des revenus déclarés au niveau de vie des ménages explique pourquoi le taux de privation matérielle des Canadiens à faible revenu (52 %, voir le tableau 26) est beaucoup plus élevé que celui des Canadiens dont les revenus sont plus élevés (19 %). Parallèlement, les chiffres montrent aussi que tous ceux dont le revenu est faible ne sont pas forcément en situation de privation matérielle – 48 % ne le sont pas – et que le fait d'avoir un revenu au-dessus du seuil de pauvreté ne met pas tout le monde à l'abri de la privation matérielle – car celle-ci touche 19 % de la population ayant un revenu au-dessus du seuil de pauvreté.



Tableau 26. Lien entre la privation matérielle et les revenus et finances

	Taux de privation matérielle (%)	Proportion en sit. de privation (%)	Proportion de la population (%)
Mesure de faible revenu (MFR-AI)			
Faibles revenus	52	35	17
Pas de faibles revenus	19	65	84
Catégories de revenus (revenu du ménage avant impôts)			
Moins de 30 000 \$	53	36	17
Entre 30 000 \$ et 59 999 \$	29	28	25
Entre 60 000 \$ et 99 999 \$	21	26	32
Plus de 100 000 \$	10	11	27
Revenu adéquat			
Revenu insuffisant – budget serré ou période difficile	65	69	27
Revenu est tout juste suffisant ou suffisant	11	31	73
Situation financière actuelle par rapport à il y a 6 mois			
Pire	45	65	36
Identique	14	26	46
Meilleure	12	9	18
Situation financière anticipée au cours des 6 prochains mois			
Pire	45	45	25
Identique	18	33	46
Meilleure	19	22	29
Préoccupé par l'endettement			
Très préoccupé/Plutôt préoccupé	41	80	48
Peu préoccupé/Pas préoccupé du tout	10	20	52

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Comme on pouvait s'y attendre, le risque de privation matérielle diminue à mesure que le revenu augmente (voir le tableau 26). Un répondant sur deux ayant un revenu inférieur à 30 000 \$ est en situation de privation; c'est un sur trois pour ceux dont les revenus se situent entre 30 000 \$ et 60 000 \$, un sur quatre s'ils se situent entre 60 000 \$ et 100 000 \$ et un sur dix s'ils dépassent 100 000 \$. Il en résulte qu'une grande partie de la population considérée comme étant en situation de privation (57 %) dispose d'un revenu entre 30 000 et 100 000 \$.



Le revenu adéquat est une mesure subjective de la pression financière selon laquelle le répondant juge si son revenu est suffisant pour couvrir ses besoins. Le tableau 26 montre que cette mesure est fortement liée à la privation matérielle en ce sens que le taux de privation matérielle des personnes déclarant que leur revenu n'est pas suffisant est de 65 % et que ce groupe comprend 69 % du groupe classé comme tel, même s'il ne représente que 27 % de la population totale.²⁶

L'une des principales raisons pour lesquelles les indicateurs de pauvreté fondés sur le revenu et de privation matérielle sont régulièrement en contradiction est que le revenu ne prend pas en compte la possibilité, comme il est mentionné précédemment, que le niveau de vie d'un ménage puisse être soutenu par de multiples sources autres que le revenu déclaré. Les indicateurs de privation matérielle n'ont pas cet angle mort, ils sont donc un complément utile aux statistiques sur la pauvreté fondée sur le revenu. Le tableau 26 illustre indirectement que les répondants qui sont préoccupés par l'endettement affichent un taux de privation matérielle de 41 % et constituent 80 % de la population désignée comme privée. Bien que l'accès au crédit puisse permettre d'éviter une situation de privation, ces constats montrent que la plupart des Canadiens en situation de privation matérielle se montrent inquiets face à leur endettement.

Les limites du revenu comme mesure de la pauvreté signifient que l'ampleur de la précarité matérielle subie par les personnes les plus exposées au risque de pauvreté est beaucoup plus répandue que ne l'indiquent les indicateurs de pauvreté fondés sur le revenu (Notten et Kaplan, 2021). Le graphique 5 montre le chevauchement entre les taux de faible revenu (MFR-AI) et les taux de privation matérielle. Alors que 67 % de l'ensemble de la population ne perçoit pas des revenus faibles et n'est pas en situation de privation matérielle, ce pourcentage est systématiquement et considérablement plus faible pour les répondants des groupes où le risque de pauvreté est plus élevé. Pour la plupart des groupes, ce chiffre oscille entre 43 et 59 %, tandis que dans le cas des personnes sans emploi ou qui dépendent essentiellement des versements de transferts, il atteint respectivement 20 et 22 %.

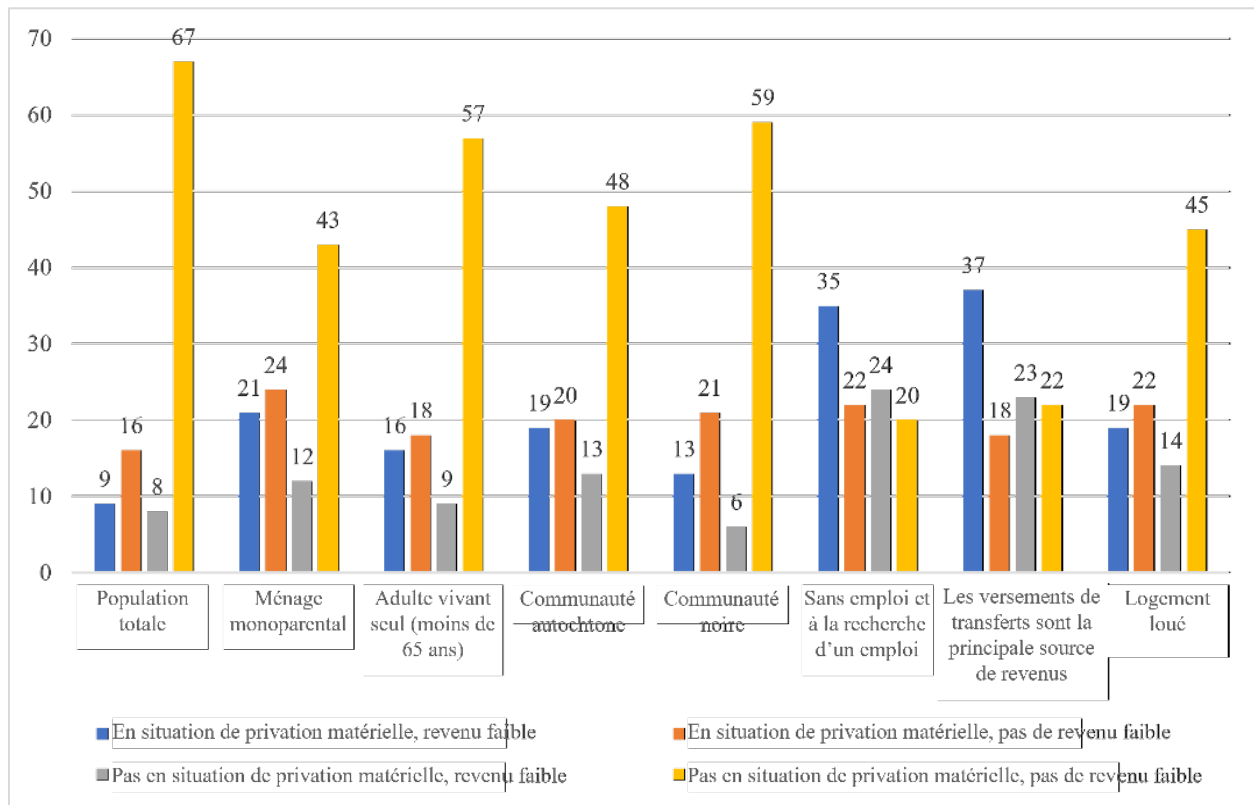
Le graphique 5 offre par ailleurs une analyse plus approfondie des répondants qui sont identifiés comme pauvres par une mesure ou les deux. Pour l'ensemble de la population, 33 % sont soit en situation de privation matérielle ou ont des revenus en deçà du seuil de pauvreté, le niveau de privation matérielle de la population (9 % + 16 % = 25 %) étant plus élevé que celui de la pauvreté fondée sur le revenu (9 % + 8 % = 17 %). En raison de l'absence de renseignements sur le revenu, les taux de privation matérielle peuvent légèrement différer de ceux du tableau 25. Pour 9 % des Canadiens, les deux mesures concordent sur le facteur de pauvreté; pour l'autre 24 %, les mesures ne concordent pas. Dans une proportion de 16 %, les répondants sont en situation de privation matérielle, mais n'ont pas des revenus faibles, et 8 % ont des revenus faibles, mais ne sont pas pour autant en situation de privation matérielle.

La prévalence est plus forte dans les trois catégories liées à la pauvreté pour les groupes présentant des caractéristiques de pauvreté élevées. Par exemple, 21 % des familles

²⁶ Pour ceux qui ont répondu que le revenu de leur ménage n'était pas suffisant, une sous-question leur était posée sur la durée de cette situation, proposant des options de réponse comme récemment, la majeure partie de l'année dernière, etc. Trois répondants sur quatre n'ont pas répondu à cette question, ce qui signifie que nous ne pouvons pas analyser cet aspect de la perception d'un revenu inadéquat.



monoparentales sont en situation de pauvreté selon les mesures de revenu et de privation matérielle, 24 % sont en situation de privation matérielle sans percevoir de revenus faibles, et 12 % ne perçoivent pas des revenus faibles. L'exception concerne les personnes qui s'identifient comme noires : 6 % perçoivent des revenus faibles sans être en situation de privation matérielle, ce qui est inférieur à l'incidence démographique de 8 %. Parmi les répondants qui sont sans emploi ou qui dépendent essentiellement des versements de transferts, les indicateurs de privation matérielle et de pauvreté fondée sur le revenu affichent les taux de concordance les plus élevés, soit respectivement 35 % et 37 %. Il est à noter que 24 et 23 % de ces groupes perçoivent un revenu faible sans pour autant signaler être en situation de privation matérielle. L'accès à d'autres ressources financières que le revenu peut expliquer pourquoi certains membres de ces groupes ne se retrouvent pas en situation de privation. Un coût de la vie plus bas (p. ex., des coûts de logement plus bas) pourrait constituer une autre raison (voir la section 6.3), ou ces groupes sont peut-être en situation de privation pour un item, mais la présente étude fixe le seuil à deux items.



Graphique 5. Privation matérielle et revenu faible (MFR-AI), chevauchement (%).

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : L'absence de renseignements sur le revenu signifie que les taux de privation matérielle peuvent différer de ceux du tableau 25.

6.2.2 Insécurité alimentaire

Les mesures de la privation matérielle et de l'insécurité alimentaire dans cette étude sont étroitement liées tant sur le plan conceptuel que sur celui de la mesure. Toutes deux portent sur le manque d'argent pour se procurer les éléments permettant d'atteindre un niveau de vie décent, mais elles diffèrent en termes de champ d'application, la privation matérielle englobant un éventail plus large d'items. Pour cette raison, la relation empirique entre la privation matérielle et l'insécurité alimentaire est plus solide que celle de la privation matérielle et de la pauvreté fondée sur le revenu, comme l'illustre le tableau 27. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire affichent un taux de privation de 54 %, tandis que ce taux passe à 10 % pour celles qui sont en situation de sécurité alimentaire. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire représentent 75 % du groupe catégorisé comme étant en situation de privation matérielle, mais elles ne représentent que 35 % de l'ensemble de la population. De plus, les niveaux plus élevés d'insécurité alimentaire sont corrélés à des taux plus élevés de privation matérielle.

Tableau 27. Lien entre la privation matérielle et l'insécurité alimentaire

	Taux de privation (%)	Proportion en sit. de privation (%)	Proportion de la population (%)
En situation de sécurité alimentaire	10	25	65
En situation d'insécurité alimentaire	54	75	35
Parmi lesquels :			
Sécurité alimentaire élevée	6	14	54
Sécurité alimentaire modérée	25	11	11
Sécurité alimentaire faible	44	33	19
Sécurité alimentaire très faible	66	42	16

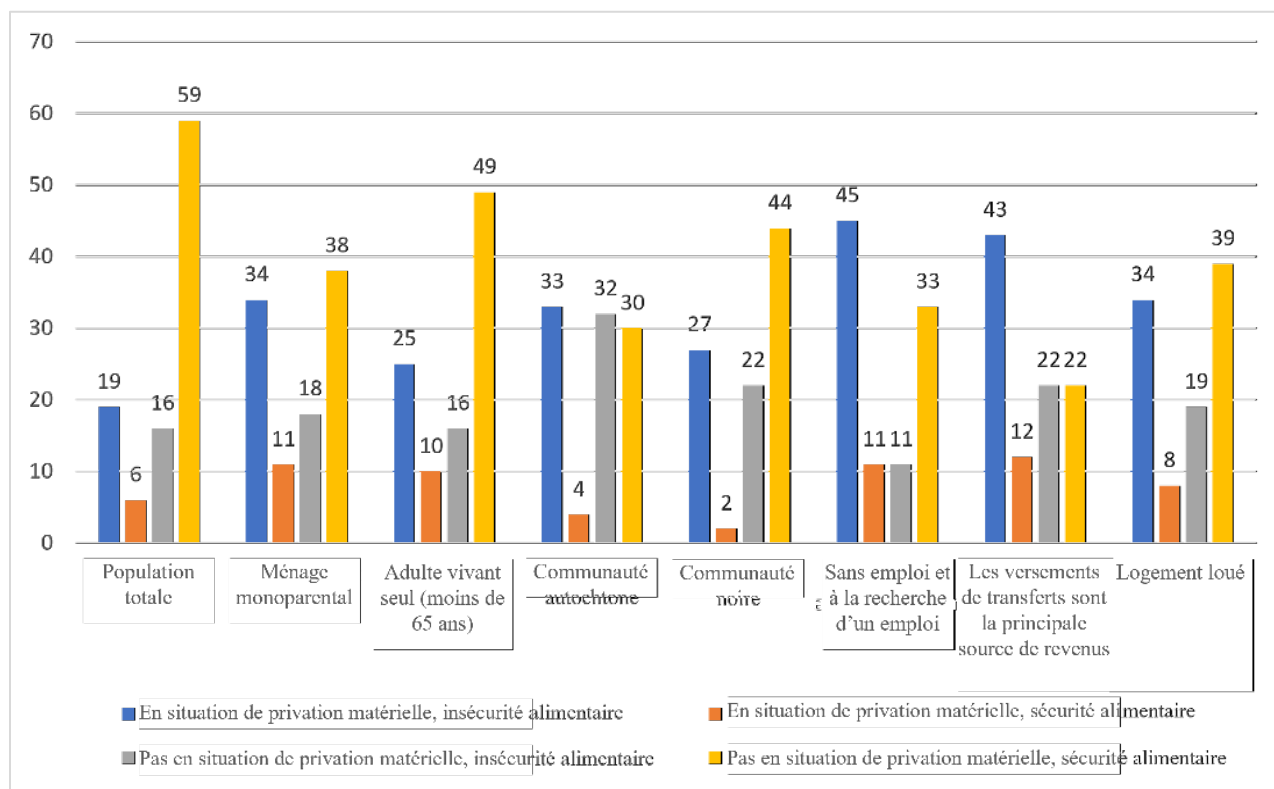
Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : Nombre de réponses positives aux six questions sur l'insécurité alimentaire : élevée (0), modérée (1), faible (2 à 4), très faible (5 à 6).

Les mesures de la privation matérielle et de l'insécurité alimentaire utilisées dans cette étude « concordent » concernant 78 % de la population : 19 % d'entre eux sont considérés comme souffrant à la fois d'insécurité alimentaire et de privation matérielle, et 59 % d'entre eux s'en sortent bien pour ces deux aspects (voir le graphique 6). Certains répondants (6 %) ne souffraient cependant pas d'insécurité alimentaire, mais plutôt de privation matérielle, tandis que d'autres (16 %) souffraient d'insécurité alimentaire, sans toutefois se trouver en situation de privation matérielle. Cette « divergence » découle en partie du fait que les mesures utilisées se basent sur des seuils pour créer un groupe « concerné » et un groupe « non concerné ». Il est probable que les personnes sondées qui souffrent d'insécurité alimentaire modérée sont proportionnellement plus nombreuses à se déclarer en situation de privation que celles qui connaissent une sécurité alimentaire élevée. De même, il est probable que proportionnellement plus de répondants qui ont



déclaré s'être trouvés en situation de privation pour un item aient également répondu par l'affirmative à au moins deux des questions sur l'insécurité alimentaire.



Graphique 6. Privation matérielle et insécurité alimentaire, chevauchement (%)

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : L'absence de renseignements sur l'insécurité alimentaire signifie que les taux de privation matérielle peuvent différer de ceux du tableau 25.

Toutefois, les écarts s'expliquent aussi par le fait que les situations et les préférences individuelles des gens diffèrent. Ainsi, dans le cas d'un budget serré, leurs options ou leurs choix diffèrent quant aux items à privilégier et ceux auxquels renoncer (p. ex., se chauffer ou manger). Ceci est un autre rappel de l'importance d'utiliser de multiples indicateurs de bien-être matériel dans le suivi du taux de pauvreté et l'élaboration des politiques.

La désagrégation des groupes les plus exposés au risque de pauvreté montre que ces groupes sont beaucoup plus susceptibles de souffrir de privation matérielle ou d'insécurité alimentaire, ou les deux, que la population générale (voir le graphique 6). Les taux d'incidence très élevés de ces groupes en situation d'insécurité alimentaire et de privation matérielle et de ceux en situation d'insécurité alimentaire, mais pas de privation matérielle, sont particulièrement frappants. Les chiffres sont particulièrement élevés pour les répondants des communautés autochtone et noire : 33 % et 27 %, respectivement, des répondants sont en situation de privation et d'insécurité alimentaire, et 32 % et 22 %, respectivement, sont en situation d'insécurité alimentaire, mais pas de privation matérielle. L'une des explications possibles est que lorsque le budget se resserre, la



nourriture devient une dépense beaucoup plus facultative que le logement et les services publics. Comme dans le cas de la pauvreté fondée sur le revenu, les répondants qui étaient sans emploi ou qui dépendaient essentiellement des versements de transferts étaient beaucoup plus susceptibles de souffrir à la fois de privation matérielle et d'insécurité alimentaire que les autres groupes très exposés au risque de pauvreté ou que la population générale.

6.2.3 Difficultés économiques

Emprunter de l'argent à sa famille ou à ses amis, se tourner vers un organisme de bienfaisance ou vendre des biens sont des stratégies courantes auxquelles les gens ont recours lorsqu'ils manquent d'argent : un répondant sur quatre a déclaré avoir emprunté de l'argent ou vendu des biens et un sur cinq s'est tourné vers un organisme de bienfaisance pour obtenir de l'aide (voir la dernière colonne du tableau 28). Le recours à de telles stratégies est également associé à un risque beaucoup plus élevé de privation matérielle : un répondant sur deux ayant eu recours à cette stratégie se trouvait en situation de privation matérielle et près de trois répondants sur quatre avaient recours au moins à l'une de ces trois stratégies. Toutefois, comme l'indique le graphique 7, une proportion considérable (18 %) de répondants identifiés comme étant en situation de privation matérielle n'ont pas déclaré avoir eu recours à ces stratégies, tandis qu'un plus petit groupe (7 %) y a eu recours, mais n'a pas été identifié comme étant en situation de privation matérielle. Les personnes en situation de privation matérielle n'ont peut-être pas recours à de telles stratégies parce qu'elles n'y ont pas accès; certains répondants peuvent toutefois y avoir accès ou être intéressés même s'ils ne sont pas identifiés comme étant en situation de privation matérielle. De plus, même lorsque ces stratégies sont accessibles, certaines sont stigmatisées (p. ex. se tourner vers des organismes de bienfaisance) et les gens ont donc recours à d'autres stratégies (p. ex. réduire la quantité de nourriture).

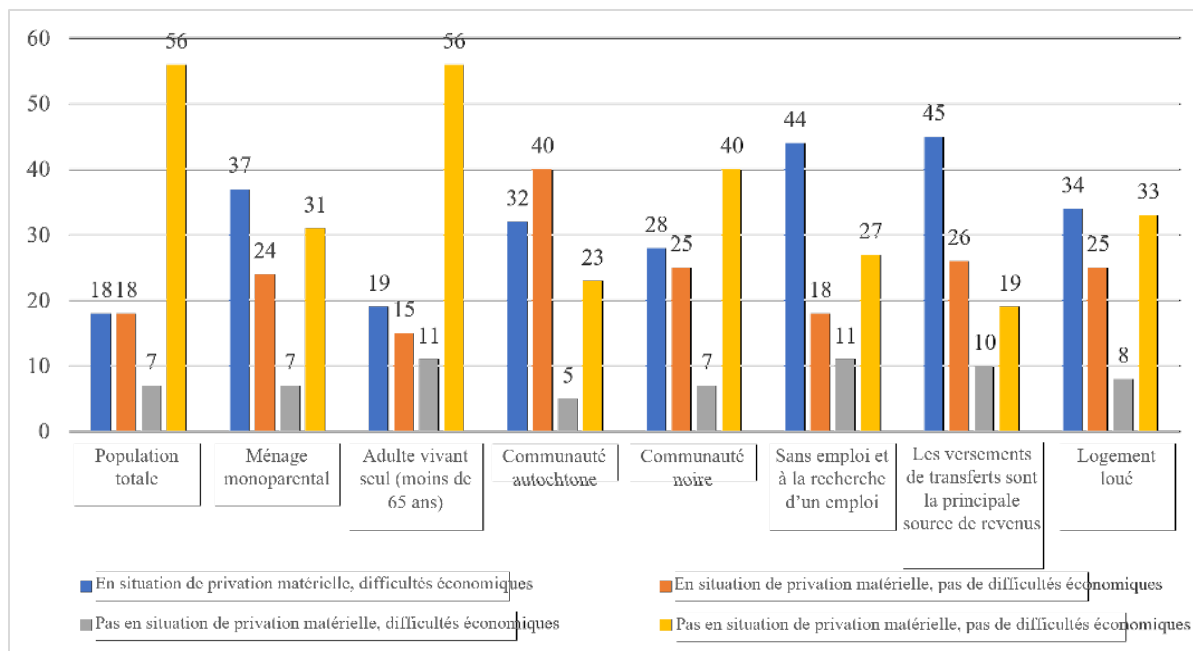


Tableau 28. La privation matérielle liée aux difficultés économiques

	Taux de privation (%)	Proportion en sit. de privation (%)	Proportion de la population (%)
Au cours des 12 derniers mois, avez-vous demandé de l'aide financière à des amis ou à des parents pour vos dépenses quotidiennes en raison d'un manque d'argent?			
Non	18	53	75
Oui, parfois ou souvent	48	47	25
Au cours des 12 derniers mois, vous êtes-vous tourné vers un organisme de bienfaisance en raison d'un manque d'argent?			
Non	19	62	82
Oui, parfois ou souvent	53	38	18
Au cours des 12 derniers mois, avez-vous déjà emprunté ou vendu un bien en raison d'un manque d'argent pour acquitter vos dépenses quotidiennes?			
Non	14	42	73
Oui, parfois ou souvent	54	58	27
Difficultés économiques			
N'a pas eu recours à de l'aide financière, à un organisme de bienfaisance ou à un prêt d'argent	11	28	63
A parfois ou souvent eu recours à l'aide financière de la famille ou d'amis, à un organisme de bienfaisance ou à un prêt d'argent	50	72	37

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.





Graphique 7. Privation matérielle et difficultés économiques, chevauchement (%).

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Commentaires : L'absence de renseignements sur les difficultés économiques signifie que les taux de privation matérielle peuvent différer de ceux du tableau 25.

6.3 Les effets de la privation matérielle sur la situation des répondants

Les données que nous avons recueillies sont singulières au Canada et à de nombreux autres pays riches étant donné que nous avons recueilli des renseignements sur la situation des répondants, comme leur situation d'emploi, leur logement, leur santé et leurs besoins en matière de soins. Cette dernière information justifie une fois de plus que des données sur la privation matérielle viennent compléter utilement les mesures de la pauvreté fondée sur le revenu et nous permettent de comprendre la pauvreté dans une perspective plus large. Comme il est mentionné dans une autre section du présent rapport, les indicateurs de revenu ne tiennent pas compte de nombreuses circonstances susceptibles d'influer sur le niveau de vie d'un ménage, comme l'endettement ou l'invalidité. Les indicateurs de privation matérielle tiennent compte de ces différences parce qu'ils mesurent les résultats découlant de l'ensemble de la situation d'un ménage, y compris, mais pas exclusivement, le revenu. L'analyse de cette section montre comment la pauvreté, comme mesure de la privation matérielle, engendre des situations difficiles dans la vie des gens.

6.3.1 Logement

Les coûts de logement représentent habituellement une dépense mensuelle importante et fixe pour les ménages, qu'il s'agisse d'un loyer ou d'une hypothèque, et un défaut de paiement augmente le risque de perdre ce logement. La capacité d'acheter une maison exige la capacité d'épargner en vue d'obtenir une mise de fonds substantielle, avec ou sans l'aide financière complémentaire de parents, et l'admissibilité à un prêt hypothécaire est plus facile et moins coûteuse lorsque les gens disposent d'un revenu relativement sûr. Dans notre échantillon



pondéré, seulement 36 % des répondants ont répondu que leur revenu était suffisant pour leur permettre d'épargner (voir le tableau 12), 15 % des travailleurs (autonomes) parmi les répondants avaient un emploi saisonnier, occasionnel ou temporaire et 24 % ont indiqué avoir été au chômage pendant une certaine durée au cours des 12 derniers mois (voir la dernière colonne du tableau 31).

Une proportion de 7 répondants sur 10 vivaient dans un logement leur appartenant, et 3 sur 10 dans un logement loué (voir la dernière colonne du tableau 29). Comme nous l'avons mentionné précédemment, ce qui est appuyé par les recherches sur la pauvreté de façon plus générale, les taux de privation matérielle pour les personnes locataires d'un logement sont beaucoup plus élevés que pour les personnes qui en sont propriétaires (42 % contre 19 %, voir la deuxième colonne du tableau 29). Environ la moitié de la population identifiée comme étant en situation de privation matérielle (48 %, troisième colonne du tableau 29) est locataire de son logement²⁷.

Cette étude montre en outre que les personnes qui occupent leur logement (en tant que locataire ou propriétaire) pendant une période plus courte sont plus fréquemment en situation de privation matérielle. Les taux de privation peuvent atteindre 32 % pour les personnes qui vivent dans leur logement moins de deux ans, comparativement à 22 % pour celles qui vivent dans leur logement pendant 10 ans ou plus (voir la deuxième colonne du tableau 29).

L'une des raisons possibles de cette variation est démographique. Les jeunes Canadiens sont plus susceptibles d'avoir occupé leur logement pendant une période plus courte et d'être dans une phase de leur vie où le remboursement d'une dette d'études et les frais de garde d'enfants absorbent une grande partie de leur revenu disponible. Une autre raison potentielle est le type de logement locatif ou en propriété, l'occupation prolongée étant souvent moins coûteuse en raison de coûts hypothécaires moins élevés, de limites réglementaires sur les augmentations de loyer ou d'autres facteurs qui incitent les occupants à rester sur place même si leurs besoins en matière de logement changent.

Une comparaison du temps passé dans un logement par groupe d'âge fournit certaines preuves de ces possibles raisons : parmi les personnes qui vivent dans leur logement depuis moins de cinq ans, les personnes de plus de 50 ans affichent des taux de privation plus faibles (22 %), tout comme leurs pairs de plus de 50 ans qui vivent dans leur logement depuis plus de cinq ans (20 %, voir la deuxième colonne du tableau 29).

On observe par ailleurs un lien très net entre la privation matérielle et une difficulté à payer son hypothèque ou son loyer dans les réponses des répondants : 46 % des membres de ce groupe sont identifiés comme étant en situation de privation matérielle (voir la deuxième colonne du

²⁷ À l'automne 2022, 48 % des locataires vivaient dans un ménage qui avait de la difficulté à subvenir à ses besoins financiers, comparativement à 35 % de tous les autres ménages. Statistique Canada. (7 mars 2023). Un plus grand nombre de Canadiens ont de la difficulté à acquitter les dépenses pour les aliments, le logement et d'autres dépenses nécessaires. *Le Quotidien*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230307/dq230307b-fra.htm>. Consulté le 11 décembre 2023. De plus, en mars 2023, près de 68 % des clients des banques alimentaires vivaient dans des logements locatifs. Voir Banques alimentaires Canada (s.d.). *Statistiques sur les utilisateurs*. <https://foodbankscanada.ca/fr/hungercount/data-insight/ca/>. Consulté le 11 décembre 2023.



tableau 29). Ce groupe constitue 60 % de la population considérée comme étant en situation de privation (voir la troisième colonne du tableau 29).

La privation matérielle vécue par les propriétaires est inférieure au taux moyen et n'est que légèrement plus élevée pour les propriétaires qui doivent effectuer des paiements hypothécaires (24 %, voir la deuxième colonne du tableau 29) que pour ceux dont l'hypothèque est remboursée (21 %).²⁸ Néanmoins, étant donné que l'accession à la propriété est répandue au Canada, les propriétaires qui ne payaient pas d'hypothèque constituaient tout de même 38 % de tous les propriétaires considérés comme étant en situation de privation matérielle (voir la troisième colonne du tableau 29).

En désagrégeant les données des répondants ayant déclaré avoir des difficultés à payer leur logement à la fois en milieu rural et urbain, nous avons constaté que les taux de privation parmi les personnes vivant en milieu rural étaient de 52 %, contre 44 % pour leurs homologues en milieu urbain (voir deuxième colonne du tableau 29), ce qui explique pourquoi leur proportion dans le groupe des personnes en situation de privation (19 %, voir troisième colonne du tableau 29) était supérieure à celle de la population générale (11 %, troisième colonne du tableau 29).

La ventilation selon de multiples caractéristiques, comme l'âge et les paiements hypothécaires, ou la difficulté à payer le loyer ou l'hypothèque par région ou province, a donné lieu à des différences relativement faibles qui, compte tenu des tailles d'échantillon plus petites, ne diffèrent probablement pas de façon significative d'un point de vue statistique (résultats non présentés, disponibles sur demande).

²⁸ Dans le même ordre d'idées, la recherche sur l'insécurité alimentaire montre que la prévalence de l'insécurité alimentaire est la plus faible pour les propriétaires qui n'ont pas d'hypothèque (4,3 %), elle augmente pour les propriétaires ayant un prêt hypothécaire (11,6 %) et est la plus élevée pour les locataires (28,5 %) (Fafard St-Germain et Tarasuk, 2020).



Tableau 29. Lien entre la privation matérielle et le logement

Statut d'occupation du logement et durée de résidence	Taux de privation (%)	Proportion en sit. de privation (%)	Proportion de la population (%)
Logement			
Propriété de votre famille ou d'un membre de votre ménage	18	52	71
Location	42	48	29
Temps d'occupation du logement			
Moins de 2 ans	32	24	19
Entre 2 ans et moins de 5 ans	28	21	19
Entre 5 ans et moins de 10 ans	24	17	18
10 ans ou plus	22	38	45
Moins de 5 ans dans le logement selon l'âge			
18 à 30	33	14	11
31 à 50	32	23	18
51 ans et plus	22	8	9
Plus de 5 ans dans le logement selon l'âge			
18 à 30	25	5	5
31 à 50	25	21	21
51 ans et plus	20	30	37
Hypothèque			
Oui, paiements hypothécaires réguliers	24	17	18
Non, aucune hypothèque à payer	21	38	45
Difficulté à payer le loyer/l'hypothèque			
Rare ou aucune difficulté à payer le loyer/l'hypothèque	20	40	61
Difficulté systématique ou occasionnelle à payer le loyer/l'hypothèque	46	60	39
Difficulté à payer le loyer/l'hypothèque et milieu rural/urbain			
Milieu urbain	44	41	28
Milieu rural	52	19	11

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.



6.3.2 Santé

La corrélation entre le niveau de vie d'un ménage et la santé de ses membres est positive, et les causes sous-jacentes pourraient se renforcer mutuellement.^{29 30} Par exemple, les répondants dont la santé ou celle d'un membre de leur ménage est mauvaise ont jugé plus difficile de trouver des activités rémunératrices et de les conserver, surtout en cas de problème de santé chronique. De plus, les ménages qui ont moins de ressources financières sont susceptibles de manquer d'argent pour mener un mode de vie sain ou obtenir des soins préventifs et, par conséquent, avoir un état de santé plus précaire. En outre, une mauvaise santé peut occasionner des dépenses supplémentaires (p. ex. régime alimentaire, services ou produits, y compris des médicaments non couverts par l'assurance-maladie ou les régimes provinciaux du système de soins de santé). Par conséquent, bien qu'un état de santé plus précaire puisse souvent entraîner une baisse du revenu du ménage et vice versa, les ménages dont l'état de santé est moins bon et dont le revenu est supérieur à un seuil de pauvreté basé sur le revenu seront désignés comme "non pauvres", tandis qu'un indicateur de privation matérielle peut indiquer que le ménage à un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté si leur état de santé impose des coûts élevés qui réduisent considérablement leur niveau de vie.

²⁹ Par exemple, les personnes de 16 ans et plus qui ont une incapacité sont plus susceptibles d'avoir un revenu inférieur au seuil de la MPC (10,6 % en 2021, comparativement à 7,4 % dans la population totale). Statistique Canada. (2 mai 2023). Enquête canadienne sur le revenu, 2021. *Le Quotidien*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230502/dq230502a-fra.htm>. Consulté le 8 décembre 2023.

³⁰ De même, le Centre d'action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire parvient au constat que « 50 % des Canadiens aux prises avec l'insécurité alimentaire ont une incapacité ». Voir <https://www.feedopportunity.com/campaign-2022/>, consulté le 11 décembre 2023.



Tableau30. Lien entre privation matérielle et santé

État de santé et statut d'incapacité	Taux de privation (%)	Proportion en sit. de privation (%)	Proportion de la population (%)
Santé physique			
Excellente et très bonne	15	21	35
Bonne	21	31	36
Correcte et précaire	42	48	29
Santé mentale			
Excellente et très bonne	13	21	40
Bonne	24	30	31
Correcte et précaire	44	50	28
Santé mentale et physique correcte et précaire	51	35	17
Incapacité			
Aucune incapacité	18	47	64
Une incapacité qui limite systématiquement, souvent ou occasionnellement l'activité	37	53	36
Une incapacité mentale et physique	49	9	5
Incapacité d'un/des enfant(s)			
Aucune incapacité	24	27	28
Une incapacité qui limite systématiquement, souvent ou occasionnellement l'activité	40	15	9
Stress			
Pas du tout/pas très stressant	11	14	31
Un peu stressant	23	37	41
Plutôt/extrêmement stressant	43	49	28
Bien-être			
0 à moins de 5	53	49	23
5 à moins de 8	21	45	55
8 à 10	7	6	23

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Les résultats du tableau 30 reflètent le recoupement entre l'état de santé et la privation. Concernant l'état de santé autodéclaré tout d'abord, les taux de privation matérielle sont les plus



faibles pour les répondants qui affirment être en très bonne ou excellente santé physique (15 %, voir la deuxième colonne du tableau 30), plus élevés pour ceux qui ont une bonne santé physique (21 %) et beaucoup plus élevés pour ceux dont la santé physique est correcte ou précaire (42 %). Par conséquent, les personnes dont la santé physique est correcte ou précaire représentent près de la moitié de la population identifiée comme étant en situation de privation matérielle au Canada (voir la troisième colonne du tableau 30), alors que leur proportion de la population totale n'est que de 29 % (voir la dernière colonne du tableau 30). En ce qui concerne l'état de santé mentale autodéclaré, les taux de privation matérielle sont les plus élevés pour les personnes qui ont indiqué un état de santé mentale correct ou précaire (44 %, voir la deuxième colonne du tableau 30). Ce groupe constitue la moitié de la population identifiée comme étant en situation de privation matérielle (voir la troisième colonne du tableau 30). La privation matérielle est encore plus élevée pour les personnes qui ont déclaré que leur santé mentale et physique était correcte ou précaire (51 %, voir la deuxième colonne du tableau 30). Ce groupe comprend 35 % de la population identifiée comme étant en situation de privation matérielle (voir la troisième colonne du tableau 30) et seulement 17 % de la population totale (voir la dernière colonne du tableau 30).

Les répondants qui ont nommément déclaré avoir une incapacité qui limite toujours, souvent ou occasionnellement leur activité affichaient un taux de privation de 37 % (voir la deuxième colonne du tableau 30) et représentaient 53 % de la population identifiée comme étant en situation de privation (voir la dernière colonne du tableau 30). Les personnes qui ont déclaré avoir une incapacité mentale et physique affichaient un taux de privation encore plus élevé – 49 % (voir la deuxième colonne du tableau 30) – bien que la faible proportion de la population (5 %, voir la dernière colonne du tableau 30) rende probablement cette estimation moins précise. De même, les répondants qui vivent avec un enfant dont l'incapacité limite son activité affichent un taux de privation matérielle de 40 % (voir la deuxième colonne du tableau 30). Ce groupe ne représente que 9 % de la population (dernière colonne du tableau 30), de sorte que cette estimation est également probablement moins précise.

Enfin, le tableau 30 illustre que la pauvreté est en elle-même une source de stress et affecte de manière plus générale plusieurs aspects du bien-être, comme le montrent les données relatives au stress.³¹ Les deux derniers tableaux croisés indiquent qu'il existe un lien graduel entre la privation matérielle d'une part et le niveau de stress et le bien-être d'autre part. Le taux de privation matérielle était le plus faible pour les répondants qui déclaraient un faible niveau de stress ou aucun stress (11 %, voir la deuxième colonne du tableau 30), puis en augmentation pour ceux qui déclaraient un léger stress (23 %) et être le plus élevé pour ceux qui déclaraient avoir subi un stress important (43 %). Dans l'ensemble, la moitié des personnes identifiées comme étant en situation de privation matérielle ont déclaré des niveaux élevés de stress et le tiers ont déclaré un certain stress (voir la troisième colonne du tableau 30). La mesure du bien-être est un ensemble de 7 questions sondant les répondants sur leur niveau de satisfaction entre 0 et 10 (0

³¹ Cette donnée est conforme aux recherches qui montrent que la probabilité d'exposition à l'insécurité alimentaire est associée à des événements stressants de la vie liés au travail et à la santé (El-Hajj et Benhin, 2021). De plus, les personnes dont le revenu se situait dans les deux quintiles de revenu inférieurs étaient beaucoup plus susceptibles d'éprouver un stress extrême en raison de problèmes financiers que celles dont le revenu se situait dans les quintiles de revenu plus élevés en 2022 (Uppal, 2023).



étant très insatisfait et 10 étant très satisfait) relativement à leur niveau de vie, leur santé, leurs réalisations, leurs relations personnelles, leur sécurité, le sentiment de faire partie d'une communauté et leur sécurité future. La moyenne de ces réponses a été établie pour créer un indice de bien-être. Le taux de privation matérielle est de 53 % (voir la deuxième colonne du tableau 30) pour les répondants qui ont déclaré de faibles niveaux de bien-être (pointage de 0 à 5). Ce groupe comprend la moitié de la population identifiée comme en situation de privation (voir la troisième colonne du tableau 30), mais moins du quart de la population canadienne globale (voir la dernière colonne du tableau 30).

6.3.3 Statut de l'activité, caractéristiques de l'emploi et prestation de soins

Pour ceux qui ont répondu qu'ils étaient actuellement sans emploi, le taux de privation matérielle est très élevé : 56 % (voir la deuxième colonne du tableau 31). Bien que le taux de privation matérielle soit proche de la moyenne nationale pour les répondants qui occupaient un emploi, ce groupe représente 58 % de la population identifiée comme étant en situation de privation matérielle (voir la troisième colonne du tableau 31), une proportion comparable à celle de l'ensemble de la population (voir la dernière colonne du tableau 31). Il en va de même pour les répondants qui ont déclaré ne pas faire partie de la population active à l'heure actuelle.

Ces grandes catégories masquent des variations considérables dans les niveaux de privation matérielle subies par les sous-populations qui composent le groupe des personnes en emploi et de celles qui ne font pas partie de la population active. Par exemple, les répondants qui ont déclaré avoir un emploi saisonnier, temporaire ou occasionnel affichaient des taux de privation matérielle considérablement plus élevés que ceux qui avaient un emploi permanent (33 % contre 22 %, voir la deuxième colonne du tableau 31) et représentaient une personne sur cinq identifiée comme étant en situation de privation (voir la troisième colonne du tableau 31).³² De plus, le fait d'avoir vécu récemment une période de chômage est également associé à un risque plus élevé de privation (39 %, voir la deuxième colonne du tableau 31). Ce groupe représente une personne sur cinq de toutes les personnes identifiées comme étant en situation de privation (voir la troisième colonne du tableau 31) et représente également un pourcentage important de la population adulte totale (14 %, voir la dernière colonne du tableau 31). Ainsi, une récente période de chômage, même terminée, a encore des répercussions sur le niveau de vie actuel de la personne. Il convient de noter que la période de référence pour les items de privation matérielle est de 12 mois, ce qui pourrait signifier que la situation de privation est encore d'actualité ou qu'elle vient tout juste de prendre fin.

³² Les ménages en situation d'insécurité alimentaire étaient plus susceptibles d'inclure des personnes occupant plusieurs emplois et subissant un stress professionnel plus élevé (McIntyre et coll., 2012). De même, les personnes occupant un emploi précaire et vivant dans des ménages à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir de la difficulté à joindre les deux bouts ou de vivre de l'insécurité alimentaire (Lewchuk et coll., 2013). Enfin, la proportion d'utilisateurs des banques alimentaires dont la principale source de revenus est l'emploi est passée de 12 % en 2019 à 17 % en 2023 (Banques alimentaires Canada, 2023).



Tableau 31. Lien entre la privation matérielle et l'emploi

Emploi et statut de dispensateur de soins	Taux de privation (%)	Proportion en sit. de privation (%)	Proportion de la population (%)
Emploi			
Emploi : Travailleur à temps plein, temps partiel ou autonome	24	58	61
Hors population active : étudiant, retraité, personne au foyer ou sans-emploi et pas en recherche d'emploi	23	31	34
Sans emploi et en recherche d'emploi	56	11	5
Type d'emploi			
Emploi permanent	22	79	85
Saisonnier, temporaire ou occasionnel	33	21	15
Période de chômage au cours des 12 derniers mois			
Non	19	35	45
Oui	39	22	14
Dispense de soins			
Ne dispense de soins à personne	24	79	83
Dispense des soins à un membre de la famille atteint d'une maladie ou d'un handicap	30	21	17

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Pour finir, le fait de devoir dispenser des soins complique la tâche de trouver des activités rémunératrices (emploi ou entrepreneuriat), puisque cette obligation nécessite de la souplesse et prend beaucoup de temps. Les coûts d'une prise en charge, en tant que solution non rémunérée, sont souvent considérables et requièrent donc une capacité financière importante, à condition de pouvoir trouver des services de prise en charge fiables et de qualité satisfaisante. Ces facteurs jouent probablement un rôle essentiel dans les taux de privation matérielle plus élevés pour les répondants qui ont mentionné qu'ils fournissent des soins à un membre de la famille atteint d'une maladie ou d'une incapacité (30 %, voir le tableau 31, deuxième colonne). Ces répondants, représentant 17 % de la population (voir la dernière colonne du tableau 31), forment une sous-population relativement restreinte, mais probablement en croissance en raison du vieillissement de la population canadienne.

6.4 Lien entre la privation matérielle et les perceptions et attitudes des répondants

Les mesures matérielles de la pauvreté, y compris la privation matérielle, portent sur un aspect important, mais certainement pas unique de la pauvreté. La section 6.3.2 traite de l'association graduelle entre la privation matérielle, les niveaux de stress et le bien-être général (voir le tableau 30). Dans cette section, on explore la manière dont l'expérience de la privation matérielle



s'articule avec les perceptions et les comportements des répondants. Il s'agit d'un aperçu sans précédent de ces liens au Canada.

Tableau 32. Lien entre la privation matérielle et les perceptions et comportements

Perceptions et comportements	Taux de privation (%)	Proportion des répondants classés comme (%)	Proportion de la population (%)
Vous avez une vision optimiste de l'avenir			
Toujours/souvent	15	31	51
Parfois	30	41	34
Rarement/jamais	47	28	15
Vous avez confiance en vos capacités, même lorsque vous faites face à des difficultés			
Toujours/souvent	18	44	61
Parfois	33	40	30
Rarement/jamais	46	17	9
Vous êtes capable de vous relever rapidement après des moments difficiles			
Toujours/souvent	17	39	58
Parfois	32	43	33
Rarement/jamais	52	19	9
Vous pouvez compter sur l'aide de certaines personnes quand vous en avez vraiment besoin			
Toujours/souvent	18	44	59
Parfois	28	31	27
Rarement/jamais	48	26	13

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

L'expérience de la privation matérielle est associée à une vision moins optimiste de l'avenir, à une plus faible confiance en ses capacités et à une plus faible capacité de se relever après des moments difficiles (voir la deuxième colonne du tableau 32).³³ De plus, le gradient entre ces liens est abrupt. Les taux de privation matérielle étaient très élevés pour les répondants étant rarement ou jamais optimistes (47 %, voir la deuxième colonne du tableau 32), plus faibles pour ceux qui le sont parfois (30 %) et très faibles pour ceux qui sont toujours ou souvent optimistes (15 %). Le lien est aussi fort entre la privation matérielle et la confiance en ses capacités et la

³³ Cela correspond à la conclusion de l'Enquête sociale canadienne de 2021-2022 (voir <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220517/dq220517d-fra.htm>, consultée le 19 décembre 2023) selon laquelle les défis économiques sont liés à une perception moins positive. De même, les personnes ayant un revenu adéquat moindre sont plus susceptibles de déclarer ne pas avoir de réseau de personnes sur lesquelles compter, selon l'étude *Social Capital in Canada* (voir <https://www.environicsinstitute.org/projects/project-details/connection-engagement-and-well-being>, consultée le 19 décembre 2023).



faculté de se relever rapidement après des moments difficiles. Bien que ces résultats ne puissent révéler aucune relation de cause à effet, ils illustrent clairement que l'expérience de la pauvreté matérielle recoupe divers aspects du bien-être psychologique, notamment la satisfaction personnelle et le sentiment de maîtrise de sa propre vie.

Tableau33. Lien entre la privation matérielle et la confiance

Confiance envers sa famille et les autres	Taux de privation (%)	Proportion en sit. de privation (%)	Proportion de la population (%)
Confiance envers sa famille			
N'est pas digne de confiance du tout – 1,2	49	10	5
Neutre – 3	34	19	14
Tout à fait digne de confiance – 4,5	22	71	81
Confiance envers ses collègues			
Ne sont pas dignes de confiance du tout – 1,2	41	17	10
Neutre – 3	31	41	33
Tout à fait dignes de confiance – 4,5	18	42	57
Confiance envers des inconnus			
Ne sont pas dignes de confiance du tout – 1,2	29	50	44
Neutre – 3	23	36	39
Tout à fait dignes de confiance – 4,5	20	14	17
Confiance envers les personnes d'autres groupes ethniques			
Ne sont pas dignes de confiance du tout – 1,2	34	14	10
Neutre – 3	25	40	39
Tout à fait dignes de confiance – 4,5	22	46	51
Confiance envers des personnes ayant des opinions politiques différentes			
Ne sont pas dignes de confiance du tout – 1,2	34	26	19
Neutre – 3	25	46	45
Tout à fait dignes de confiance – 4,5	20	28	35
Confiance envers les dirigeants politiques			
Ne sont pas dignes de confiance du tout – 1,2	31	63	50
Neutre – 3	18	24	32
Tout à fait dignes de confiance – 4,5	19	14	18

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

On constate également une relation étroite et graduelle entre la privation matérielle et la perception qu'ont les personnes sondées de pouvoir compter sur des proches qui peuvent les



aider s'ils en ont vraiment besoin. Le taux de privation matérielle (48 %, voir la deuxième colonne du tableau 32) est le plus élevé pour le groupe de population relativement restreint qui estime pouvoir rarement ou jamais obtenir de l'aide au besoin (13 %, voir la dernière colonne du tableau 32), il chute à 28 % pour ceux qui estiment pouvoir en obtenir parfois, et atteint seulement 18 % pour ceux qui peuvent souvent ou toujours compter sur leurs proches.

Les taux de privation matérielle sont les plus élevés pour les répondants qui ont déclaré des niveaux de confiance plus faibles dans les six catégories évaluées (voir le tableau 33, deuxième colonne). Ce lien passe également d'un niveau de confiance nul à un niveau de confiance élevé.³⁴

Nous avons été frappés par les taux de privation matérielle entre 49 et 34 % (voir la deuxième colonne du tableau 33) parmi la proportion relativement limitée de la population qui a déclaré un faible niveau de confiance envers sa famille (5 % pour la faible confiance et 14 % pour une réponse neutre, dernière colonne du tableau 33). Bien que la taille restreinte de l'échantillon ait probablement une incidence sur l'exactitude de ces taux, ce résultat indique que les répondants de ce groupe ne peuvent pas compter ou ne comptent pas sur l'aide de leur famille en cas de besoin. Une tendance semblable s'est dégagée pour la confiance envers ses collègues, les taux de privation les plus élevés (41 %, voir la deuxième colonne du tableau 33) accordant une faible confiance à ses collègues.

Le lien graduel entre la privation matérielle et la confiance envers les étrangers est moins prononcé, les taux de privation matérielle étant de 29 % pour les personnes qui accordent un faible niveau confiance (voir la deuxième colonne du tableau 33), de 23 % si leur niveau de confiance est neutre et de 20 % s'il est élevé. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que la proportion de la population globale qui a un faible niveau de confiance envers les étrangers est élevée (44 %, dernière colonne du tableau 33) comparativement à la proportion de personnes qui ont un faible niveau de confiance envers leur famille et leurs collègues (5 % et 10 % respectivement). C'est peut-être sinon parce que peu de gens comptent réellement sur l'aide d'étrangers peu importe les circonstances.

Par ailleurs, le gradient du lien entre la privation matérielle et la confiance envers les personnes de différents groupes ethniques et les personnes dont les opinions politiques diffèrent des leurs n'est pas aussi marqué que le gradient de privation matérielle/confiance envers la famille et envers ses collègues. Les niveaux neutres ou élevés de confiance envers les personnes de différents groupes ethniques et les personnes dont les opinions politiques diffèrent reflètent le point de vue de la majorité dans la population générale.

³⁴ Cela correspond aux conclusions de l'étude *Toronto Social Capital* de 2022, qui indiquait que la confiance augmente en même temps que les niveaux de revenus (voir <https://www.environmentalinstitute.org/projects/project-details/toronto-social-capital-study-2022>, consulté le 19 décembre 2023). Ces données et d'autres données semblables pour le Canada montrent également un gradient entre la confiance et l'évaluation des répondants pour déterminer s'ils sont mieux nantis que leurs parents, avec des niveaux de confiance plus élevés pour ceux qui sont mieux nantis (Environment Institute. [22 novembre 2022]. Étude *Toronto Social Capital* <https://www.environmentalinstitute.org/projects/project-details/toronto-social-capital-study-2022>. Calculs ajoutés par les auteurs).



Lorsqu'il s'agit de faire confiance aux dirigeants politiques, le gradient évolue dans la direction opposée : 50 % de la population générale n'accorde pas une grande confiance à ce groupe (voir la dernière colonne du tableau 33). Le taux de privation matérielle des répondants qui ont accordé un faible niveau de confiance est de 31 % (voir la deuxième colonne du tableau 33), comparativement à 18 à 19 % pour ceux dont le niveau de confiance est neutre ou élevé. Ces chiffres indiquent que des conditions de vie matérielles défavorables peuvent en partie entraîner le manque de confiance entre la population et ses dirigeants.



7. Conclusion

Notre recherche a permis d'obtenir une mesure actualisée de la privation matérielle au Canada. Afin d'élaborer un indice de privation matérielle (IDM) et de parvenir à une estimation de la privation matérielle à l'échelle du Canada, nous avons suivi les meilleures pratiques reconnues issues d'un large corpus de publications internationales en plus de recourir aux données d'une enquête en ligne menée au printemps 2023. Cette analyse nous a permis d'obtenir une perspective sans précédent sur cet enjeu. Il a rarement été possible d'analyser des taux de privation matérielle moins d'un an après la collecte des données (avril/mai 2023). À notre connaissance, il s'agit par ailleurs de la première étude au monde qui présente simultanément des estimations de la privation matérielle en combinant de nombreux autres indicateurs établis concernant le niveau de vie, y compris le revenu (avant impôts), l'insécurité alimentaire (échelle à six items), les difficultés économiques et la perception du revenu adéquat. De plus, notre recherche a donné un premier aperçu de la relation entre la privation matérielle et le logement, la santé et le bien-être général, la dispense de soins et l'emploi, les perceptions et les comportements à l'échelle du Canada.

7.1 Constats de recherche

Parmi les nombreuses observations qui sont ressorties de l'étude, deux principaux constats ressortent :

Constat n° 1 : Un niveau de vie inacceptable, que la plupart des gens identifieraient comme étant de la pauvreté ou de la quasi-pauvreté, est plus répandu et ne correspond pas à la pauvreté telle que mesurée par les mesures de la pauvreté fondées sur le revenu, notamment la mesure officielle du panier de consommation (MPC) du Canada.

Un Canadien sur quatre âgé de 18 ans et plus est considéré comme étant en situation de privation matérielle lorsqu'on recourt à un seuil de deux items. Ce niveau de privation matérielle est beaucoup plus élevé que le taux de pauvreté de la MPC au Canada d'une part, qui indique qu'un Canadien sur 13 perçoit un revenu faible, et que le taux de pauvreté de la MFR d'autre part, qui indique qu'un Canadien sur 10 perçoit un revenu faible (dernières estimations disponibles, fondées sur l'année de référence de 2021).³⁵ En outre, les personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté fondé sur le revenu ne déclarent pas toutes un niveau de vie sous le seuil de la pauvreté en termes de privation matérielle, tandis que de nombreuses personnes dont le revenu se situe au-dessus du seuil de pauvreté ont un niveau de vie qui correspond au seuil de pauvreté ou qui s'en rapproche, selon l'IDM élaboré dans notre recherche.

Le revenu déclaré n'est qu'un élément permettant de déterminer le niveau de vie d'un ménage. Le fait de connaître des conditions de vie sous le seuil de la pauvreté, un résultat possible, dépend des ressources financières totales du ménage (y compris, mais pas exclusivement, le revenu déclaré, ainsi que les actifs et les dettes), des autres ressources possibles et de sa situation particulière, sans omettre ses besoins spécifiques. L'IDM évalue les résultats et tient donc implicitement compte des ressources financières, des circonstances et des besoins, tandis que les indicateurs de pauvreté fondés sur le revenu ne peuvent tenir compte que partiellement de cette

³⁵ Voir Statistique Canada (10 octobre 2023). *Carrefour des dimensions de la pauvreté*. <https://www.statcan.gc.ca/fr/themes-debut/pauvrete>. Consulté le 18 septembre 2023.

hétérogénéité parmi les ménages. Un IDM peut donc être un complément aux indicateurs de pauvreté fondés sur le revenu et nous permettre de mieux comprendre la pauvreté.

Le graphique 8 illustre ce point. Les cercles rouges et mauves du diagramme de Venn montrent les groupes qui, respectivement, perçoivent un revenu faible et qui sont en situation de privation matérielle. Une proportion de 8 % perçoit un revenu faible et est en situation de privation matérielle; toutefois, une autre proportion de 8 % perçoit un revenu faible sans pour autant se trouver en situation de privation matérielle. On observe aussi que 17 % des répondants sont en situation de privation matérielle tout en ayant un revenu au-dessus du seuil de pauvreté. Cela signifie qu'un tiers des répondants ayant un faible revenu sont en situation de privation matérielle ou les deux. Ce chiffre est considérablement plus élevé que ce que chaque indicateur considéré seul indique.

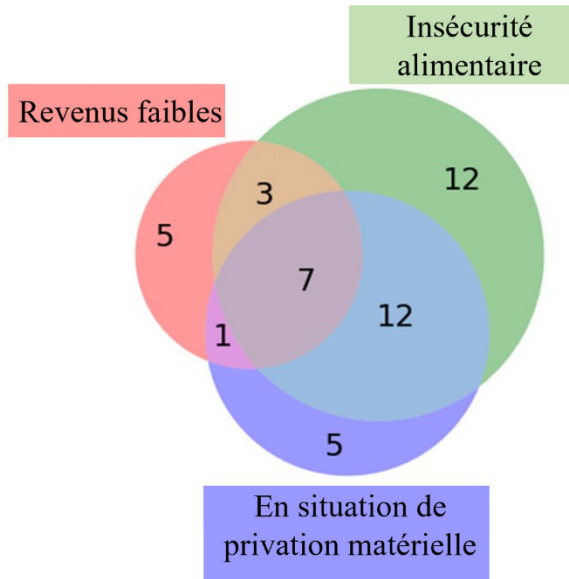
En plus des cercles rouge (revenus faibles) et mauve (en situation de privation matérielle), le cercle vert du graphique 8 montre le pourcentage de répondants qui vivent de l'insécurité alimentaire à l'aide du modèle à six items. Parmi ces trois indicateurs du bien-être matériel, la prévalence de l'insécurité alimentaire est la plus élevée, puisque 35 % des répondants souffrent d'insécurité alimentaire, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas se permettre deux des six items ou plus.

De toute évidence, le chevauchement entre ces trois indicateurs importants du bien-être n'est que partiel : un revenu supérieur au seuil de pauvreté n'épargne pas un ménage de la privation matérielle ou de l'insécurité alimentaire. Toutefois, 5 % des répondants qui perçoivent un revenu faible ne souffraient ni de privation matérielle ni d'insécurité alimentaire. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'ils ont accès à d'autres ressources financières et non financières (p. ex. actifs, aide de la famille) ou qu'ils se trouvent dans une situation plus favorable et qu'ils ont moins de besoins. Il est également possible que ces répondants vivent une situation de privation pour un item ou d'insécurité alimentaire modérée qui n'a pas été abordée dans les questions de notre recherche. Comme aucun indicateur n'est infaillible, certains de ces écarts et chevauchements peuvent être causés par des erreurs de mesure.

Le graphique 8 montre néanmoins que les indicateurs axés sur les résultats illustrent une réalité très différente – et plus nuancée – que celle des indicateurs de pauvreté fondés sur le revenu : ils font état que la pauvreté, ou quasi-pauvreté, est beaucoup plus répandue et complexe que ne l'indiquent individuellement chacun de ces indicateurs.



En situation de privation matérielle	25 %
Revenus faibles (MFR-AI)	16 %
Insécurité alimentaire (6 items)	35 %
Aucun	55 %
Satisfait à au moins un des critères ci-dessus :	45 %



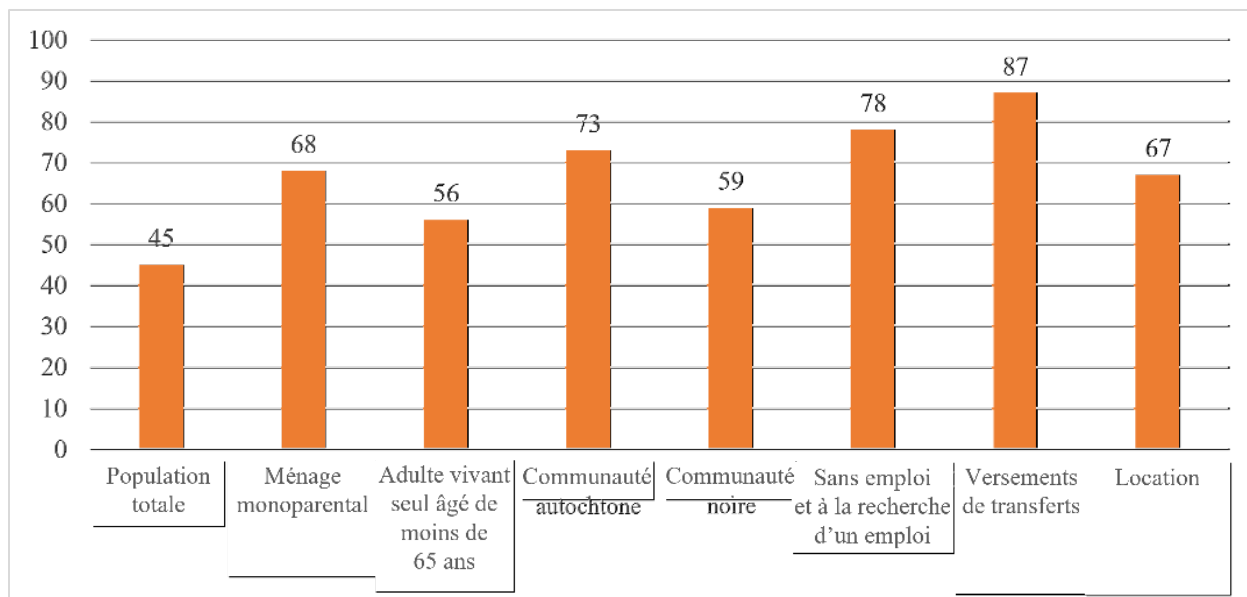
Graphique 8. Recoupement entre la privation matérielle, la pauvreté fondée sur le revenu et l'insécurité alimentaire.

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Constat n° 2 : La pauvreté ou quasi-pauvreté est encore plus répandue pour les personnes qui présentent des caractéristiques associées à des risques plus élevés de pauvreté.

Notre recherche a confirmé que de nombreuses personnes présentant des caractéristiques associées à un risque accru de pauvreté fondée sur le revenu enregistrent également des taux de prévalence beaucoup plus élevés de privation matérielle et d'insécurité alimentaire. Le graphique 9 montre ce qu'implique un risque plus élevé dans chacune de ces formes de pauvreté matérielle au niveau individuel. Alors que 45 % de la population totale est aux prises avec au moins une forme de pauvreté matérielle, ce chiffre atteint 56 à 87 % parmi les groupes de personnes « à risque ». En d'autres termes, une grande, voire une très grande majorité de ces groupes à risque sont en situation de pauvreté ou de quasi-pauvreté.





Graphique 9. L'expérience d'une ou de plusieurs formes de pauvreté matérielle (%).

Source : Enquête de la phase deux, calculs effectués par les auteurs.

Remarque : Parmi les formes de pauvreté matérielle figurent la privation matérielle (11 items – seuil de 2 items), la pauvreté fondée sur le revenu avant impôt (MFR-AI) et l'insécurité alimentaire (indice à six items).

Notre recherche a révélé que les taux de privation matérielle sont plus élevés, et souvent considérablement plus élevés, pour les répondants dont la situation et les besoins nuisent à leur capacité de générer les ressources financières dont ils ont besoin afin d'éviter un niveau de vie sous le seuil de la pauvreté et/ou les obliger à dépenser plus d'argent qu'un ménage plus classique pour atteindre un niveau de vie acceptable.

À cet égard, nous constatons que les taux de privation plus élevés sont associés aux facteurs suivants :

- des difficultés à payer son logement ou une dette
- une occupation plus courte de son logement
- un plus jeune âge
- un état de santé plus précaire
- un bien-être général moindre
- un niveau de stress plus important
- une obligation de dispense de soins
- une période de chômage récente ou d'emploi plus précaire
- un pessimisme quant à l'avenir et à sa propre capacité d'action
- une confiance moindre envers les autres

L'analyse des similitudes et des différences entre ces groupes et d'autres groupes considérés comme étant à risque nous permet de mieux comprendre les causes de la pauvreté au Canada. À titre d'exemple, le manque d'actifs, et donc l'accumulation de dettes plus importantes, est plus courant dans certains groupes à risque, tandis que la nécessité de recourir à des services sociaux ou de santé supplémentaires ou spéciaux peut constituer un défi important pour d'autres groupes.



Une connaissance plus approfondie de la réalité des groupes de personnes identifiées comme étant à risque et des facteurs qui ont une incidence sur la précarisation de leur situation sera essentielle à l'élaboration d'interventions efficaces et efficientes visant à réduire la pauvreté.

Nos constats nous amènent à conclure que l'IDM est un complément indispensable à la mesure de la dimension matérielle de la pauvreté au moyen du revenu, car la situation des personnes est beaucoup plus complexe que ce que les mesures de la pauvreté fondées sur le revenu, y compris la MPC du Canada, sont en mesure de prendre en compte.

7.2 Limites

Une mise en garde importante au sujet de notre recherche est que l'IDM que nous avons élaboré repose sur des jugements éclairés par des données probantes qui ont donné lieu à un indice comportant 11 items et à un seuil de privation de deux items. De tels jugements dans le processus de recherche ne peuvent être évités. Nous avons donc mis en évidence les aspects pour lesquels les résultats permettraient (également) un choix différent en proposant des résultats additionnels sur la base des choix parallèles les plus probables. Le seuil de décision en particulier est un jugement très influent qu'il est préférable de laisser aux décideurs (Notten et Kaplan, 2022).

Les caractéristiques pondérées de la population de nos données sont très proches des proportions des personnes âgées de 18 ans et plus figurant dans le recensement de 2021 et fournissent donc des résultats représentatifs à l'échelle nationale pour la population canadienne adulte. Néanmoins, compte tenu de la taille plus restreinte de notre échantillon et des différents procédés d'échantillonnage utilisés dans les enquêtes comme l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR), il est possible que certains groupes de population soient sous-représentés dans nos données. De plus, nous avons recueilli des données au moyen d'une enquête en ligne, ce qui signifie que les populations pour lesquelles l'accès à Internet est nul ou plus restreint ou dont la littératie numérique est faible pourraient être sous-représentées. En outre, la croissance rapide de la population du Canada au cours des deux dernières années, due en grande partie à l'immigration, a probablement considérablement modifié la composition de la population en termes d'âge, d'antécédents d'immigration et de race. Ces deux points peuvent expliquer la conclusion de notre étude selon laquelle le taux de privation matérielle des nouveaux immigrants est plus faible que ceux qui ne le sont pas, ce qui contredit les résultats d'autres études canadiennes sur la pauvreté.

Contrairement aux données d'enquêtes comme l'ECR, nos données ne sont pas en mesure de fournir des estimations représentatives à l'échelle nationale au niveau des ménages ou de la population âgée de moins de 18 ans. De plus, contrairement aux données d'enquête de Statistique Canada, nous ne sommes pas autorisés à lier notre enquête aux données fiscales et ainsi accroître l'exactitude de nos données autodéclarées sur le revenu. Il est important de signaler aussi que notre revenu autodéclaré était avant impôt, tandis que toutes les définitions importantes de la pauvreté fondée sur le revenu sont après impôt. Cela implique donc que les calculs du revenu équivalent d'un adulte et du seuil de faible revenu (MFR-AI) ne sont pas aussi précis que nous le souhaiterions et que les tableaux croisés sur lesquels figurent des mesures du revenu comme la MFR-AI doivent être traités à titre indicatif plutôt que définitif.



Enfin, un IDM n'est généralement pas adapté à être utilisé dans des contextes de prestation de programmes, comme la présélection des demandeurs pour leur admissibilité ou la création de programmes visant à réduire la privation liée à des items particuliers, comme la nourriture.

7.3 Incidence politique et recommandations

Notre recherche a une incidence politique publique au Canada, particulièrement en ce qui concerne la mesure de l'étendue et de l'évolution de la pauvreté, la compréhension de l'ampleur et de la nature des obstacles importants vécus par les groupes les plus exposés, ainsi que l'influence du rôle que les politiques publiques (pourraient) jouer dans la réduction de la pauvreté.³⁶

Notre recherche révèle que la précision avec laquelle les indicateurs de pauvreté fondés sur le revenu permettent d'identifier les besoins et la situation spécifiques des ménages demeure très incertaine. Étant donné que de tels indicateurs jouent un rôle important dans les programmes gouvernementaux de réduction de la pauvreté, il est pertinent que les gouvernements intègrent un IDM à leurs rapports sur la réduction de la pauvreté.

Notre recherche a par ailleurs révélé des taux beaucoup plus élevés de difficultés matérielles pour les groupes à risque, ce qui indique qu'il est possible que les décideurs sous-estiment le degré de précarité matérielle de ces groupes, et ce, même s'ils effectuent un suivi régulier et de manière spécifique de la pauvreté dans ces groupes au moyen de statistiques désagrégées sur la pauvreté (p. ex., ménages monoparentaux, peuples autochtones). Le fait de savoir que la pauvreté ou la quasi-pauvreté est plus répandue peut renforcer les arguments en faveur de critères d'admissibilité mieux conçus pour recevoir les versements de transferts, subventions ou services gouvernementaux. Une telle compréhension est par ailleurs susceptible de renforcer les arguments contre la réduction hâtive des prestations fondées sur le revenu (p. ex., la Prestation ontarienne pour enfants ou l'allocation canadienne pour les travailleurs).

En outre, l'ensemble des réponses politiques les plus efficaces à la pauvreté et au risque de pauvreté varie probablement en fonction de ces différences de ressources financières, de besoins et de situations particulières. Une compréhension plus précise du degré de précarité matérielle et des besoins et circonstances qui en sont à l'origine pourrait éclairer les réponses politiques dans un large éventail de domaines (par exemple, le logement, les soins de santé, l'endettement des consommateurs, les lacunes en matière d'avantages sociaux et d'assurance des employeurs).

Il est probable que les implications pour l'élaboration et l'évaluation des politiques soient également considérables. S'ils s'abstiennent d'inclure les données évaluées au moyen d'une mesure de la pauvreté fondée sur les résultats comme la privation matérielle, les décideurs et les chercheurs ne tiennent pas compte de l'incidence des politiques, ce qui implique que leurs analyses politiques sont biaisées et peut engendrer ensuite des compromis politiques biaisés de la part des décideurs. Les effets sont peut-être sous-estimés étant donné que les avantages sociaux des programmes dont bénéficient les Canadiens qui se situent au-dessus du seuil de pauvreté ne

³⁶ En abordant l'incidence politique, cette section fait également référence à la conclusion de Notten et Kaplan (2021, p. 14 et 15).



sont pas comptabilisés dans la réduction de la pauvreté. Ils le sont peut-être aussi pour les programmes qui permettent aux Canadiens de garder de l'argent dans leurs poches (p. ex., services de garde subventionnés, assurance-médicaments, soins dentaires). Un IDM peut mesurer de telles effets.

Les effets ignorées créent d'autres biais dans les considérations relatives à la rentabilité. Lorsque l'efficacité d'un programme est sous-estimée, celui-ci paraît plus coûteux. Les programmes destinés à venir en aide à de nombreux Canadiens que l'on considère en situation de privation matérielle ne sembleront pas très utiles si beaucoup de bénéficiaires perçoivent un revenu au-dessus du seuil de pauvreté. En outre, le fait de ne pas tenir compte de certaines effets signifie que tout équilibre entre les coûts et les effets de différents types de programmes peut, à son insu, être biaisé en faveur d'un type de programme (p. ex., les versements de transferts parce qu'ils sont pris en compte par des mesures de la pauvreté fondées sur le revenu, tandis que les services comme les subventions pour la garde d'enfants ne sont pas pris en compte dans les mesures de la pauvreté fondées sur le revenu).

À ce stade, nous ne pouvons que spéculer sur la façon dont une mesure de la pauvreté fondée sur les résultats, telle que la privation matérielle, influencerait sur l'élaboration des politiques. Toutefois, compte tenu des écarts et des chevauchements partiels relativement importants entre les ménages considérés à faible revenu et en situation de privation matérielle, l'effet pourrait être considérable et entraîner des choix politiques différents.

Par conséquent, voici nos recommandations :

- a) Que Statistique Canada, avec l'aide d'Emploi et Développement Social Canada, élabore et maintienne un IDM, parallèlement aux mesures existantes de lutte contre la pauvreté fondées sur le revenu. Cette mesure comprendrait l'examen et la mise à jour réguliers de l'IDM pour tenir compte du niveau de vie actuel au Canada.
- b) Qu'un module sur la privation matérielle soit inclus dans le formulaire détaillé du recensement et que ce même module soit intégré à une enquête annuelle existante pertinente de Statistique Canada. Un module sur la privation matérielle pourrait notamment facilement être ajouté à l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) à peu de frais.
- c) Que d'autres instruments d'enquête qui compilent des renseignements relatifs à la santé, aux finances, aux dépenses, à la qualité de vie, etc. des Canadiens comprennent ce module sur la privation matérielle de façon récurrente ou ponctuelle, selon le cas.
- d) Que le gouvernement du Canada intègre un IDM à sa stratégie officielle de réduction de la pauvreté dans le cadre du corpus d'indicateurs afin d'évaluer les niveaux de pauvreté au Canada.

La mise en pratique de ces recommandations permettrait de suivre de façon cohérente l'étendue et l'évolution de la privation matérielle au fil du temps et entre les groupes de population. Elle permettrait également de mieux comprendre de quelle manière les différentes expressions de la pauvreté matérielle, notamment le faible revenu, l'insécurité alimentaire et la privation matérielle, sont liées.



De plus, la mise en pratique de nos recommandations permettrait de produire et de diffuser plus rapidement des statistiques sur la pauvreté fondées sur les résultats, comme la privation matérielle et l'insécurité alimentaire. Cela serait possible parce que, contrairement à la MPC et à la MFR, ces statistiques ne nécessitent pas de liens avec les données des déclarations de revenus. Au cours des dernières années, des statistiques annuelles sur la pauvreté ont été publiées entre 13 et 17 mois après la fin de l'année. Le délai de traitement des statistiques sur la privation matérielle peut être beaucoup plus rapide. La publication de telles statistiques est particulièrement pertinente lorsqu'il y a des changements soudains dans la situation matérielle des ménages – comme cela semble actuellement être le cas – et que des indicateurs récents, comme le recours croissant aux banques alimentaires, ne correspondent pas aux données désuètes sur la pauvreté fondée sur le revenu.

Nos recommandations permettraient de mieux comprendre le rôle que jouent les ressources financières, les besoins différentiels et la situation des Canadiens qui ont un niveau de vie inacceptable au Canada. La mise en œuvre de nos recommandations permettrait une meilleure évaluation de l'effet des initiatives politiques, à la fois pendant la phase d'élaboration et après la mise en œuvre. Si le gouvernement fédéral transmettait ces renseignements sur une base régulière, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et les chercheurs pourraient s'en servir afin de mieux concevoir et d'évaluer les programmes gouvernementaux. Le milieu des organismes de bienfaisance et à but non lucratif pourrait également utiliser ces renseignements à bon escient lors de la conception et de l'évaluation de leurs propres initiatives.

Notre recherche fournit une base solide en vue de l'élaboration d'un IDM à l'échelle du Canada, car notre méthodologie comprend plusieurs des étapes nécessaires à l'élaboration d'une telle mesure. En effet, notre recherche est la plus rigoureuse disponible au Canada à ce jour. Toutefois, l'élaboration d'un indice *national* requiert à la fois des consultations plus larges à l'étape de la création et des mécanismes en vue de le maintenir à jour au fil du temps. En plus d'un indice national, il est également possible d'établir des échelles de privation pour des groupes de population particuliers ou des régions particulières, comme les territoires canadiens. Plusieurs expériences internationales témoignent de la pertinence d'échelles de privation propres à un groupe population, comme les enfants en Europe (Guio et coll., 2018) ou les aînés au Royaume-Uni (Kotecha et coll., 2013). Cependant, quelles que soient la rigueur du processus de recherche et l'ampleur des consultations, une zone d'ombre subsistera, celle des choix méthodologiques qui en découlent, pour lesquels les preuves ne sont pas concluantes et sur lesquels les avis des intervenants sont partagés. Ces choix définitifs requièrent des jugements de valeur qu'il est préférable de laisser aux décideurs politiques (Notten et Kaplan, 2022).



8. Références (en anglais seulement pour la plupart)

Alkire, S. et J. Foster (2011). Counting and multidimensional poverty measurement. *Journal of Public Economics*, 95(7–8), article 7–8. <https://doi.org.10.1016/j.jpubeco.2010.11.006>

Alkire, S., J. Foster, S. Seth, M. E Santos, J. Roche et P. Ballon. (2015). *Multidimensional poverty measurement and analysis: Chapter 3—Overview of methods for multidimensional poverty assessment*. (document de travail n° 84 de l’OPHI). Oxford Department of International Development, Université d’Oxford. https://www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/OPHIWP084_Ch3.pdf

Alkire, S., et M. E Santos (2009). Poverty and inequality measurement. Dans Deneulin, S et L. Shahani (éd.), *An introduction to the human development and capability approach: Freedom and agency* (pas de numéros de page). CRDI. <https://idrc-crdi.ca/fr/book/introduction-human-development-and-capability-approach-freedom-and-agency>

Allen, J. et S. Farber (2019). Sizing up transport poverty: A national scale accounting of low-income households suffering from inaccessibility in Canada, and what to do about it. *Transport Policy*, 74, 214-223. <https://doi.org.10.1016/j.tranpol.2018.11.018>

Banques alimentaires Canada. (2023). *Bilan-Faim 2023*. <https://foodbankscanada.ca/fr/bilan-faim-et-autres-rapports-de-recherche/>

Beaujot, R., C. J Du, et Z. Ravanera (2013). Politiques familiales au Québec et au Canada : Répercussions sur la fertilité, la garde d’enfants, le travail rémunéré des femmes et les indicateurs de développement des enfants. *Politique publique au Canada*, 39(2), article 2. <https://doi.org.10.3138/PPP.39.2.221>

Berthoud, R., et M. Bryan (2011). Income, deprivation and poverty: A longitudinal analysis. *Journal of Social Policy*, 40(1), article 1. <https://doi.org.10.1017/S0047279410000504>



- Bossert, W., S. R Chakravarty et C. D'Ambrosio (2013). Multidimensional poverty and material deprivation with discrete data. *Review of Income and Wealth*, 59(1), article 1.
<https://doi.org.10.1111/j.1475-4991.2012.00519.x>
- Brandolini, A., S. Magri, et T. M. Smeeding (2010). Asset-based measurement of poverty. *Journal of Policy Analysis and Management*, 29(2), article 2.
<https://doi.org.10.1002/pam.20491>
- Breunig, R. et R. McKibbin (2011). The effect of survey design on household reporting of financial difficulty. *Journal of the Royal Statistical Society: Series A (Statistics in Society)*, 174(4), article 4. <https://doi.org.10.1111/j.1467-985X.2011.00696.x>
- Brzozowski, M., et T. F. Crossley (2011). Mesurer le bien-être des pauvres à l'aide du revenu et de la consommation : une perspective canadienne. *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique*, 44(1), Article 1. <https://doi.org.10.1111/j.1467-985X.2011.00696.x>
- Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition, Direction générale des produits de santé et des aliments. (2007). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, cycle 2.2, Nutrition (2004) – Sécurité alimentaire liée au revenu dans les ménages canadiens*. Santé Canada. https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/migration/hc-sc/fn-an/alt_formats/hpfb-dgpsa/pdf/surveill/income_food_sec-sec_alim-fra.pdf
- Paulus, A., H. Sutherland et P. Tsakloglou (2010). The distributional impact of in-kind public benefits in European countries. *Journal of Policy Analysis and Management*, 29(2), article 2. <https://doi.org.10.1002/pam.20490>
- Cohen, J. (1988). *Statistical power analysis for the behavioral sciences* (2^e éd.). Lawrence Erlbaum Associates.



- Colquhoun, D. (2017). The reproducibility of research and the misinterpretation of p-values. *Royal Society Open Science*, 4(12), article 12. <https://doi.org.10.1098/rsos.171085>
- Corak, M. (21 août 2018). Canada's official poverty line: What is it? How could it be better? *Economics for Public Policy*. <https://mileskorak.com/2018/08/21/canadas-official-poverty-line-what-is-it-how-could-it-be-better/>
- Council on Aging of Ottawa. (2018). *Toward a "New Canada Poverty Line" (NCPL): Input to the Canadian Poverty Reduction Strategy* (Groupe d'experts sur la sécurité du revenu du Conseil sur le vieillissement d'Ottawa). <https://coaottawa.ca/wp-content/uploads/documents/Toward-a-Poverty-Line-22APRIL2018.pdf>
- Cox, N. J. (2008). Speaking Stata: Correlation with confidence, or Fisher's z revisited. *The Stata Journal*, 8(3), article 3. <https://doi.org.10.1177/1536867X0800800307>
- Dhunna, S., et V. Tarasuk (2021). Black–white racial disparities in household food insecurity from 2005 to 2014, Canada. *Revue canadienne de santé publique*, 112(5), p. 888 à 902. <https://doi.org.10.17269/s41997-021-00539-y>
- Djidel, S., B. Gustajtis, A. Heisz, K. Lam, I. Marchand et S. McDermot (2020). *Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation*. Série de documents de recherche – Revenu. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/75f0002m/75f0002m2020002-fra.pdf?st=ZP8FXpwh>
- Economic Research Service. (2012). *U.S. Household Food Security Survey Module: Six-Item Short Form*. USDA. <https://www.ers.usda.gov/media/8282/short2012.pdf>
- El-Hajj, A. et E. Benhin (2021). Association entre la sécurité alimentaire et les événements stressants de la vie pour les adultes canadiens. *Le Quotidien*. Statistique Canada.



<https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/daily-quotidien/210310/dq210310d-eng.pdf?st=swcYgU-E>

Evans, J. D. (1996). *Straightforward statistics for the behavioral sciences*. Thomson Brooks/Cole Publishing Co.

Fafard St-Germain, A.-A. et V. Tarasuk (2020). Homeownership status and risk of food insecurity: Examining the role of housing debt, housing expenditure and housing asset using a cross-sectional population-based survey of Canadian households. *International Journal for Equity in Health*, 19(1), p. 1 à 12. <https://doi.org.10.1186/s12939-019-1114-z>

Fusco, A., A.-C. Guio, et E. Marlier (2011). *Income poverty and material deprivation in European countries*. LISER.

Gordon, D. (2006). The concept and measurement of poverty. Dans Pantazis, C., D. Gordon et R. Levitas (éd.), *Poverty and social exclusion in Britain: The millennium survey* (pp. 28–69). Policy Press.

Gordon, D. (s.d.). *Measuring multidimensional poverty in Fiji: A step by step guide* (pp. 1–17). University of Bristol [Unpublished document].

Guio, A.-C. (2009). *What can be learned from deprivation indicators in Europe*. (Eurostat : Methodologies and Working Papers, 2009 Edition). European Commission. <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/5845041/KS-RA-09-007-FR.PDF.pdf/6d80bc28-534a-4fae-9783-9983e05ca20a?t=1414779512000>

Guio, A.-C., D. Gordon, E. Marlier, H. Najera, et M. Pomati (2018). Towards an EU measure of child deprivation. *Child Indicators Research*, 11(3), article 3. <https://doi.org.10.1007/s12187-017-9491-6>



- Guio, A.-C., E. Marlier, D. Gordon, E. Fahmy, S. Nandy, et M. Pomati (2016). Improving the measurement of material deprivation at the European Union level. *Journal of European Social Policy*, 26(3), article 3. <https://doi.org.10.1177/0958928716642947>
- Hajizadeh, M. et S. Edmonds (2019). Universal pharmacare in Canada: A prescription for equity in healthcare. *International Journal of Health Policy and Management*, 9(3), p. 91 à 95. <https://doi.org.10.15171/ijhpm.2019.93>
- Heisz, A., et M. Langevin (2009). Material deprivation in household panel surveys: International evidence and lessons for Canada. Dans P. Bernard (éd.), *Statistiques sociales, pauvreté et exclusion sociale : Hommage à Paul Bernard* (p. 269 à 277). Presses de l'Université de Montréal.
- Kalil, A., et R. M Ryan (2010). Mothers' economic conditions and sources of support in fragile families. *The Future of Children*, 20(2), Article 2. <https://doi.org.10.1353/foc.2010.0009>
- Kotecha, M., S. Arthur et S. Coutinho (2013). *Understanding the relationship between pensioner poverty and material deprivation*. (Research Report 827; Issue 827). Department for Work and Pensions. https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/197675/rrep827.pdf
- Lewchuk, W., M. Lafleche, D. Dyson, L. Goldring, A. Meisner, S. Procyk, D. Rosen, J. Shields, P. Viducis, et S. Vrankulj (2013). *It's more than poverty: Employment precarity and household well-being*. Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario (PEPSO). https://pepso.ca/documents/2013_itsmorethanpoverty_report.pdf
- Loopstra, R. et V. Tarasuk (2013). What does increasing severity of food insecurity indicate for food insecure families? Relationship between severity of food insecurity and indicators of



- material hardship and constrained food purchasing. *Journal of Hunger and Environmental Nutrition*, 8, p. 337 à 349. <https://doi.org.10.1080/19320248.2013.817960>
- Matern, R., M. Mendelson, M. Oliphant et D. B. F Bank (2009a). *Developing a deprivation index: The research process*. Caledon Institute of Social Policy.
- Matern, R., M. Mendelson, M. Oliphant et D. B. F Bank (2009b). *Testing the validity of the Ontario deprivation index*. Caledon Institute of Social Policy.
- McIntyre, L., A. Bartoo et J. Emery (2012). When working is not enough: Food insecurity in the Canadian labour force. *Public Health Nutrition*, 17(1), Article 1. <https://doi.org.10.1017/S1368980012004053>
- Nájera, H. et D. Gordon (2023). A Monte Carlo study of some empirical methods to find the optimal poverty line in multidimensional poverty measurement. *Social Indicators Research*, 167(1-3), 391-419. <https://doi.org.10.1007/s11205-023-03099-5>
- Nolan, B. et C. T Whelan (2010). Using non-monetary deprivation indicators to analyze poverty and social exclusion: Lessons from Europe? *Journal of Policy Analysis and Management*, 29(2), Article 2. <https://doi.org.10.1002/pam.20493>
- Notten, G. (2015). Pauvreté infantile en Ontario : The value added of material deprivation indicators for comparative policy analysis in North America. *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, 17(5), Article 5. <https://doi.org.10.1080/13876988.2015.1044244>
- Notten, G., J. Charest et A. Heisz (2017). *Material deprivation in Canada*. Département d'économie de l'Université d'Ottawa.



- Notten, G. et J. Kaplan (2021). Material deprivation: Measuring poverty by counting necessities households cannot afford. *Canadian Public Policy*, 47(1), 1-17.
<https://doi.org.10.3138/cpp.2023-006>
- Notten, G. et J. Kaplan (2022). An empirical validation method for narrowing the range of poverty thresholds. *Social Indicators Research*, 161(1), 251-271.
<https://doi.org.10.1007/s11205-021-02817-1>
- Notten, G., F. T Zohora, C. Plante, et R. Laforest (2023). Two decades of poverty reduction politics in Canada: Better for single parent families and single working age adults? *Canadian Public Policy*, 49(4), 347. <https://doi.org.10.3138/cpp.2023-006>
- Nunally, J. C. et I. H Bernstein (1978). *Psychometric theory*. New York : McGraw-Hill.
- Perry, B. (2016). *The material wellbeing of New Zealand households: Trends and relativities using non-income measures, with international comparisons*. Ministry of Social Development Wellington, New Zealand.
- Pressman, S., et R. Scott (2009). Consumer debt and the measurement of poverty and inequality in the US*. *Review of Social Economy*, 67(2), article 2.
<https://doi.org.10.1080/00346760802578890>
- Rothwell, D. et J. Robson (2018). The prevalence and composition of asset poverty in Canada: 1999, 2005, and 2012. *International Journal of Social Welfare*, 27(1), article 1.
<https://doi.org.10.1111/ijsw.12275>
- Saunders, P. et J. E Brown (2020). Child poverty, deprivation and well-being: Evidence for Australia. *Child Indicators Research*, 13(1), article 1. <https://doi.org/10.1007/s12187-019-09643-5>



- She, P. et G. A Livermore (2007). Material hardship, poverty, and disability among working-age adults. *Social Science Quarterly*, 88(4), article 4. <https://doi.org.10.1111/j.1540-6237.2007.00513.x>
- Tarasuk, V. S., A. A. Fafard St-Germain et A. Mitchell (2019). Geographic and socio-demographic predictors of household food insecurity in Canada, 2011-12. *BMC Public Health*, 19(1), 1-12. <https://doi.org/10.1186/s12889-018-6344-2>
- Uppal, S. (2023). *La hausse des prix et ses répercussions sur les plus vulnérables financièrement* : Un profil des personnes faisant partie du quintile inférieur de revenu familial. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00002-fra.pdf>

